



Yverdon-les-Bains

Extension du Collège de La Passerelle

Concours d'architecture, d'ingénierie et de paysagisme
à un degré en procédure ouverte selon règlement SIA 142

Rapport du jury



projet lauréat CAMELIA

TABLE DES MATIERES

MOT DU PRESIDENT DU JURY	5
REGLEMENT	6
ADJUDICATEUR, MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR	6
OBJET DU CONCOURS	
GENRE DE CONCOURS	
BASES JURIDIQUES	
CONDITIONS DE PARTICIPATION	7
GROUPE D'ARCHITECTES ET D'INGENIEURS	
MODALITÉS DE PARTICIPATION	8
PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS	
GENRE ET AMPLIEUR DU MANDAT À ATTRIBUER À L'ISSUE DU CONCOURS	9
CRITÈRES D' APPRECIATION	10
COMPOSITION DU JURY	
CALENDRIER	11
ACCÈS AUX DOCUMENTS DU CONCOURS	
DOCUMENTS DEMANDÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS	12
PRÉSENTATION DES DOCUMENTS	13
VARIANTE DE PROJET	
QUESTIONS AU JURY ET RÉPONSES	
REMISE DES PROJETS ET MAQUETTES, IDENTIFICATION ET ANONYMAT	
ANNONCE DES RÉSULTATS, DROIT D'AUTEUR ET PUBLICATION DU PROJET	14
PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE	
PROGRAMME	15
DESCRIPTIF RÉSUMÉ DU PROJET	15
OBJECTIFS DU PROJET	
ENVELOPPE FINANCIÈRE	
PÉRIMÈTRE DU CONCOURS	16
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	17
SITUATION ET CONTRAINTES PRINCIPALES DU SITE	
OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL	
MOBILITE	18
ENVIRONNEMENT ET ÉQUIPEMENTS	
PROGRAMME DU PROJET	19
EXIGENCES LIEES A LA SALLE DE GYMNASTIQUE	20
EXIGENCES PARTICULIERES	21
PROGRAMME DETAILLÉ DES LOCAUX ET DES FONCTIONS	23
SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROGRAMME	25
JUGEMENT	26
PROJETS RENDUS	26
EXAMEN PREALABLE	
RECEVABILITE DES PROJETS AU JUGEMENT	27
ORGANISATION DU JUGEMENT	
ATTRIBUTION DS PRIX	30
RECOMMANDATIONS DU JURY	
APPROBATION DU RAPPORT PAR LE JURY	31
LEVÉE DE L'ANONYMAT	32
PRESENTATION DES PROJETS	34

MOT DU PRESIDENT DU JURY

Imaginer l'agrandissement d'un collège et de ses infrastructures sportives, c'est avant tout penser aux utilisateurs : écoliers, enseignants, membres de clubs sportifs et spectateurs. Il s'agit d'identifier les modes de fonctionnement les plus pertinents et d'apporter des réponses justes et adaptées à leurs besoins.

Les enjeux majeurs posés aux participants du concours consistaient à garantir une parfaite insertion du projet dans son site, en respectant à la fois le cadre bâti et le paysage environnant, tout en répondant aux standards contemporains de qualité, de durabilité et d'accessibilité.

Il s'agissait également de proposer un équipement scolaire et parascolaire cohérent avec les besoins du quartier de la Passerelle, en accord avec la volonté affirmée du Maître d'ouvrage de relever les défis actuels liés à la densification urbaine, à la durabilité et à l'exigence de qualité globale. Les projets devaient conjuguer exigences fonctionnelles, esthétiques, économiques et techniques, dans le respect des normes et réglementations en vigueur.

Ces principes forts ont guidé, tout au long des délibérations, l'analyse des propositions, souvent marquées par des choix contrastés, soulevant des paradoxes révélateurs des complexités du sujet. La qualité et la diversité des projets reçus ont représenté une véritable richesse pour les échanges. Elles ont permis d'évaluer avec rigueur les atouts et les limites de chaque approche. Tous les participants méritent d'être chaleureusement remerciés : chaque projet a contribué à affiner notre compréhension collective du défi architectural et urbain.

Trois journées de délibérations, enrichies par une visite approfondie du site et de son environnement, ont permis au jury de mieux appréhender les spécificités du lieu ainsi que la complexité de la problématique posée.

En tant que président du jury, je tiens à saluer l'implication et l'écoute dont ont fait preuve les membres du jury. Je souligne également la qualité humaine et les valeurs de respect et de dialogue qui ont prévalu tout au long du processus. Celles-ci ont largement contribué à la qualité des propositions retenues. Je souhaite également relever la pertinence des analyses apportées par les spécialistes, qui ont permis d'éclairer certains enjeux spécifiques et d'enrichir la lecture des solutions proposées par les candidats.

Le projet lauréat se distingue par une réponse à la fois élégante et pertinente à l'utilisation du site. Il propose des infrastructures à l'échelle de l'existant, organisant harmonieusement les espaces bâtis et végétalisés, en cohérence avec une vision globale pour l'ensemble du site et de ses abords.

François Armada, Municipal en charge des Bâtiments

REGLEMENT

ADJUDICATEUR, MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Maître de l'ouvrage / Adjudicateur

Ville d'Yverdon-les-Bains
Place Pestalozzi 2
CH-1400 Yverdon-les-Bains

Organisateur

Patrick Minder Architectes Sàrl
Avenue de Grandson 48
CH-1400 Yverdon-les-Bains

OBJET DU CONCOURS

L'objet du présent concours est de proposer un projet d'extension au site scolaire de La Passerelle situé Rue Jean-André-Venel 40, par l'adjonction du programme d'enseignement scolaire, le programme sportif et les surfaces extérieures du programme. Les bâtiments existants sont conservés et ne peuvent pas être modifiés.

GENRE DE CONCOURS

Le présent concours est un concours de projets d'architecture, d'ingénierie et de paysagisme à un degré, organisé dans le cadre d'une procédure ouverte en conformité avec le règlement SIA 142, édition 2009.

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix et limitée aux seuls projets qui restent en lice, conformément au chapitre 5.4 du règlement SIA 142, édition 2009. Dans ce cas, le classement des projets n'aura lieu qu'à l'issue du degré en option.

BASES JURIDIQUES

Le concours est soumis à :

l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019)

la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI)

la loi cantonale sur les marchés publics et à son règlement (ordonnance) d'application.

aux accords internationaux sur les marchés publics, ce qui signifie que les bureaux suisses et les bureaux étrangers dont le siège se trouve dans un Etat partie aux accords internationaux ou qui offrent la réciprocité aux bureaux suisses en matière d'accès aux marchés publics, sont autorisés à participer à la procédure.

La participation au concours implique pour l'adjudicateur, l'organisateur, le jury et les participants, l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions et du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009 (peut être commandé via le site www.sia.ch).

Le règlement SIA 142, édition 2009 fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

En outre, sont applicables les lois et normes suivantes selon la nature de l'objet :

La norme SIA 500 portant sur les constructions sans obstacles, ainsi que le règlement cantonal concernant les mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction.

La norme suisse SN 40 291 portant sur la géométrie des installations de stationnement, édition VSS 2021 ;

La norme suisse 40 052 portant sur les places de rebroussement, édition VSS 2019

Les normes, règlements et recommandations de la SIA portant sur la construction, les installations et équipements

Les prescriptions découlant de la législation fédérale sur le travail et concernant les locaux pour le personnel

Les normes, directives, conditions et recommandations de l'association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI) téléchargeables à <http://ppionline.vkf.ch>, ainsi que le règlement cantonal sur la prévention des sinistres.

Les normes VSS 40 050 sur les accès riverains, édition 2019, et 40 273 portant sur les conditions de visibilité aux carrefours.

Ainsi que les directives particulières suivantes :

Les Normes de constructions scolaire de l'Etat de Vaud

Les Normes pour les infrastructures et aménagements sportifs de l'Etat de Vaud

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse aux bureaux réunissant les compétences suivantes au sein du même bureau ou par association de bureaux ou pool pluridisciplinaire.

Architecte

Ingénieur civil

Architecte paysagiste

Chaque bureau participant doit remplir l'une des deux conditions suivantes :

Etre porteur, à la date de dépôt du projet, du diplôme de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG), de l'Académie d'Architecture de Mendrisio, des filières d'ingénieurs et d'architectes des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich (EPF), ou des Hautes écoles Spécialisées (HES/ETS), ou un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.

Etre inscrit, à la date de dépôt du projet, au Registre des Architectes et Ingénieurs REG A ou REG B de la Fondation Suisse du Registre des Ingénieurs, des Architectes et des Techniciens (<http://www.schweiz-reg.ch/>), ou à un registre officiel professionnel étranger équivalent.

Pour les architectes-paysagistes, ils doivent remplir l'une des conditions suivantes :

Etre titulaires d'un diplôme d'architecture du paysage délivré par l'une des deux Hautes Écoles Spécialisées suisses, soit par l'Hepia (Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), soit par la HSR de Rapperswil ou être titulaires d'un diplôme étranger jugé équivalent*.

Etre inscrits, à la date de l'inscription, au Registre suisse des architectes-paysagistes au niveau A ou B du REG, le niveau C étant exclu, ou à un registre étranger jugé équivalent*.

Etre membres individuels de la Fédération suisse des architectes-paysagistes FSAP ou d'une association professionnelle étrangère reconnue équivalente*

Les architectes et/ou les mandataires spécialisés porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger doivent apporter la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses lors de l'inscription. Cette preuve doit être apportée impérativement par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation – SEFRI, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne, tél. +41 58 462 21 29, www.sbf.admin.ch, info@sbfi.admin.ch, qui en cas de conformité, transmettra aux participants une attestation datée qui sera à joindre avec le diplôme lors de l'inscription.

Le participant ne peut pas imposer d'autres compétences que celles requises dans le cadre de ce concours et il n'est pas demandé que d'autres compétences interviennent pour le rendu du projet. Le cas échéant, le jury ne tiendra pas compte des informations ou des documents qui ne sont pas en lien avec la ou les compétences requises.

GROUPE D'ARCHITECTES ET D'INGENIEURS

Les bureaux ou professionnels architectes, ingénieurs et architecte du paysage dont la représentation est obligatoire dans le pool ne peuvent participer au concours qu'au sein d'une seule équipe.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le participant doit annoncer sa participation au moyen de l'annexe L7 dans le délai fixé par l'adjudicateur dans le présent document (cf. chapitre 13). Il devra s'acquitter dans le même délai d'un émolument de participation d'un montant de CHF 300.- destiné à couvrir les frais de confection du fond de maquette. Cet émolument sera remboursé à l'issue du concours, pour autant qu'un projet ait été déposé en bonne et due forme. Le montant doit être versé à :

PostFinance SA
IBAN : CH90 0900 0000 1000 0610 8
Commune d'Yverdon-les-Bains
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Avec la mention « 426000 / 102900 Inscription »

L'adresse (postale ou e-mail) pour l'envoi des inscriptions est indiquée sur la page de garde du présent document. Si le participant décide de se retirer du concours après son inscription, il en informera immédiatement l'organisateur par courrier.

La fiche d'annonce de participation L7 doit être remise, datée et signée, dans le délai prévu au chapitre 13. Elle est accompagnée de la preuve du paiement de l'émolument de participation. Le participant doit remettre les annexes P1, P6 et P7, datées et signées, pour lui-même et pour chacun de ses associés, y compris pour les éventuels sous-traitants s'ils sont autorisés, lors de l'annonce de participation. Les modifications de participation ne seront pas autorisées, sauf cas de force majeure.

PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS

Le jury prévoit d'attribuer un total de 5 à 8 prix et éventuelles mentions.
L'attribution d'indemnités est laissée à la libre appréciation du jury.

La somme globale des prix (architectes, architectes paysagistes et ingénieurs civils) et des éventuelles mentions et indemnités s'élève à CHF 203'500.- HT. Ce montant correspond selon la ligne directrice 142i-103f à 177'000.- HT majorés de 15% pour la coupe-façade au 1/50 avec les matérialités.

La somme globale des prix tient compte de la particularité de la procédure de concours ouverte et des prestations à fournir par le participant. Les prix ainsi que les éventuelles mentions et indemnités ne sont distribués qu'à l'issue du jugement. L'organisateur peut se référer aux lignes directrices de la SIA (SIA 142i-103f, Détermination de la somme globale des prix, juin 2015). Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1er rang et que la décision du jury soit prise à la majorité des ¾ des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent l'adjudicateur.

GENRE ET AMPLEUR DU MANDAT À ATTRIBUER À L'ISSUE DU CONCOURS

Le maître de l'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires selon les règlements SIA portant sur les honoraires aux auteurs du projet recommandé par le jury, ci-après nommée équipe lauréate.

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire avec des mandataires supplémentaires se fait sur une base volontaire. Dans le cas où le jury identifie une contribution significative (d'une qualité exceptionnelle), il le saluera dans le rapport.

Le maître de l'ouvrage s'autorise à conclure un mandat spécifique pour chaque prestation ou à conclure un mandat unique et commun aux prestations d'architecture, d'ingénierie civile et d'architecture du paysage. Dans ce dernier cas, les membres de l'équipe lauréate appelés à recevoir un mandat devront se constituer en société simple selon le Code des obligations, avant de signer le contrat.

L'adjudicateur pourra exiger de l'équipe lauréate qu'elle s'associe des compétences supplémentaires. Le choix de ce(s) partenaire(s) se fera sur proposition de l'équipe lauréate et devra être soumis à l'agrément de l'adjudicateur.

Les règlements SIA 102, SIA 103 et/ou SIA 108, voire également SIA 112 en cas de pool pluridisciplinaire avec prestation de planificateur général, constitueront les bases de définition des prestations et honoraires pour le contrat qui sera adjugé de gré à gré à l'issue du concours. Les participants s'engagent, de par leur participation à la présente procédure, à exécuter l'intégralité de ces prestations.

L'adjudicateur se réserve le droit de ne pas adjuger l'ensemble des prestations, respectivement de révoquer la décision d'adjudication dans l'une des hypothèses suivantes :

Si l'équipe lauréate ne respecte pas les conditions réglementaires du présent document.

Si l'équipe lauréate ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financiers et/ou économiques pour l'exécution des prestations.

Si l'équipe lauréate ne dispose pas ou plus de la capacité et/ou des compétences techniques et/ou organisationnelles nécessaires ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement et une réalisation du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts. Dans ce cas, l'adjudicateur se réserve le droit de demander en tout temps au lauréat de compléter son équipe avec des spécialistes. Ces derniers seront proposés par le lauréat et soumis à l'agrément de l'adjudicateur.

Si les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

Si les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes.

Le maître de l'ouvrage décidera, au stade de l'avant-projet, du mode d'attribution des marchés de construction (par CFC, par lots, en entreprise générale, en entreprise totale, etc.). Dans le cas de la réalisation ultérieure des travaux de construction en lien avec le concours en entreprise générale, les prétentions du lauréat représenteront au minimum les phases 31 à 51 selon le règlement SIA 112. Il est rappelé que le rapport et la recommandation du jury ne constituent pas une décision sujette à recours en application du droit des marchés publics / [cf. art. 53, al. 1 AIMP 2019 a contrario]. Le mandat pourra faire l'objet d'une procédure d'adjudication de gré à gré en application d'une clause d'exception [cf. art. 21, al. 2 let. i AIMP 2019]. Cette décision est sujette à recours.

CRITÈRES D' APPRECIATION

Les critères d'appréciation doivent être mis en relation avec le contenu du paragraphe 27 « Objectifs du projet » et seront aussi examinés sous l'angle des principes du développement durable. Le jury sélectionnera progressivement les projets selon des priorités de jugement qu'il se sera fixées. Il a défini les critères de jugement suivants (sans ordre d'importance) :

- Respect du cahier des charges, du programme et du règlement
- Qualité urbanistique, architecturale et paysagère du projet
- Qualité structurelle du projet
- Economicité, compacité et facilité d'exploitation du projet
- Prise en compte de la qualité de l'air intérieur, de la protection thermique estivale et de la lumière naturelle
- Qualité spatiale et clarté des usages pour les espaces intérieurs et extérieurs

COMPOSITION DU JURY

Président

Armada François	Municipal en charge des Bâtiment, Ville Yverdon-les-Bains
-----------------	---

Membres professionnels

Christe Nicole	Architecte EPFL/SIA indépendante, Lausanne
Callot Didier	Architecte EPFL, MAD-Architectes à Lausanne
Derian Sarah	Ingénieure civile, INGPHI à Lausanne
Clerc Alexandre	Architecte HES, Alexandre Clerc Architectes à Fribourg
Solé Laia	Architecte-paysagiste, Atelier du Paysage à Lausanne
Hutmacher Kevin	Urbaniste et Architecte-Paysagiste, Ville d'Yverdon-les-Bains

Membres non professionnels

Cantamessa Magali	Directrice établissement primaire Edmond-Gilliard
Perrenoud Greg	Chef de Service Sports et activité physique, Ville d'Yverdon-les-Bains

Suppléants professionnels

Gailing Héloïse	Architecte, Gailing Rickling Architectes à Lausanne
Spasojevic Ana	Dipl.ing. Dr ès sci. EPFL, Haute école d'ingénierie et d'architecture à Fribourg
Dunning Alisa	Aménagiste, Ville d'Yverdon-les-Bains
Corbaz Guy	Architecte REG A, Resp. développement immobilier, Ville d'Yverdon-les-Bains

Suppléants non professionnels

Czáka Thomas	Chef du Service des bâtiments, Ville d'Yverdon-les-Bains
Sandrine Gonin Branche	Doyenne établissement Collège de la Passerelle

Spécialistes-conseils

Christe Pascal	Ingénieur mobilité, Christe & Gygax Ingénieurs Conseils à Yverdon-les-Bains
Pantet Samuel	Chef de projet en efficience énergétique, Ville d'Yverdon-les-Bains
Esseiva Christophe	Responsable Filière Exploitation secteur Scolaire

Secrétaire

Patrick Minder	Architecte HES, Patrick Minder Architectes à Yverdon-les-Bains
----------------	--

La majorité des membres du jury sont des professionnels, dont la moitié au moins sont indépendants du Maître de l'ouvrage (cf. art. 10 du règlement SIA 142).

Les éventuelles dispositions cantonales sur la composition du jury demeurent réservées.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les spécialistes-conseils ont une voix consultative. L'organisateur, sur requête du jury approuvée par l'adjudicateur, se réserve le droit de faire appel à d'autres spécialistes-conseils si cela est jugé nécessaire. Le cas échéant, il fera en sorte de choisir des personnes qui, au vu de leur relation avec un ou plusieurs participants, ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts.

CALENDRIER

- Ouverture du concours et mise à disposition des documents	22 janvier 2025
- Délai d'annonce de participation	10 mars 2025
- Question(s) des participants	14 février 2025
- Réponses du jury	24 février 2025
- Obtention du fond de maquette auprès du maquettiste	jusqu'au 31 mars 2025
- Rendu des projets (le cachet postal ne fait pas foi).	29 avril 2025
- Dépôt des maquettes (l'adresse de dépôt sera communiquée ultérieurement).	13 mai 2025
- Jugement des projets	mai – juin 2025
- Remise des prix et vernissage de l'exposition	juin – juillet 2025
- Exposition des projets	juin – juillet 2025
- Adjudication du mandat	fin juillet 2025
- Signature du contrat (sous réserve d'un év. recours et du vote du crédit)	août 2025
- Début du mandat (sous réserve de l'év. vote du crédit)	août 2025

ACCÈS AUX DOCUMENTS DU CONCOURS

Le présent document ainsi que les annexes remises aux participants sont accessibles sur le site www.simap.ch.

- Annexe L7 (fiche d'annonce de participation au concours)
- Annexe P1 (engagement sur l'honneur)
- Annexe P6 (engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes)
- Annexe P7 (respect des conditions de travail internationales)
- Annexe L8 (fiche d'identification du concurrent)
- Annexe L9 (fiche d'information sur les aspects relatifs au volume et aux surfaces)
- Annexe YLB1_Guide_cours_école_20210824
- Annexe YLB2_SNBS Bâtiment_Grandeurs mesurées
- Annexe YLB3_Conditions particulières_durabilité_V02.24
- Annexe YLB4_Plan de référence du géomètre
- Annexe YLB5_Plan de référence avec indication des périmètres
- Annexe YLB6_Plans des bâtiments existants
- Annexe YLB7_Etudes géotechniques

DOCUMENTS DEMANDÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS

Les concurrents rendront les documents demandés en tenant compte des consignes énoncées. Les rendus devront être lisibles et intelligibles. Aucun document autre que ceux mentionnés ci-dessous ne sera pris en compte. Pour garantir l'anonymat, chaque équipe choisira une devise qui ne permettra pas d'identifier les auteurs sous peine d'exclusion.

Le rendu doit répondre aux exigences ci-après :

Sur tous les documents demandés doivent figurer la mention « Concours Extension du Collège de La Passerelle » et une courte devise. Celle-ci sera positionnée en haut à gauche de chaque planche. Les plans seront orientés comme sur les documents remis, le Nord incliné de 67° vers l'Ouest, de manière à ce que la Rue Jean-André-Venel soit horizontale (comme pour la maquette).

Maximum 4 planches (2 par 2) au format A0 horizontal (84,0 x 118,8 cm) en 2 exemplaires papier non pliés, dont l'un servira à l'examen préalable. Les planches seront remises dans 1 emballage rigide (cartable, tube etc.). Elles ne seront pas collées sur un support rigide.

Exigences de rendu

Le plan de situation au 1/500 devra obligatoirement se trouver sur la planche n°1.

Le plan du rez-de-chaussée au 1/200 devra représenter le complexe scolaire entier (périmètre d'étude).

Plan de situation échelle 1/500, établi sur la base du cadastre et du plan de situation remis aux concurrents (Documents YLB4). Il montrera l'implantation des bâtiments projetés (masses ou toitures) et les aménagements extérieurs, le raccord avec le tracé des voies de circulation, les accès pour piétons, la mobilité douce et les entrées. Toutes les informations du plan de base, y.c les périmètres de construction et d'étude devront rester lisibles.

Partie explicative, comprenant toutes explications, illustrations, textes, schémas utiles à la compréhension du parti architectural, organisationnel, structurel et technique proposé.

Plan du rez-de-chaussée, échelle 1/200 du site scolaire complet, Plans de chaque niveau, échelle 1/200, avec le dessin des prolongements extérieurs correspondants. Doivent figurer sur les plans, les n° et désignation abrégée des locaux du programme, la surface nette des pièces (SN), les cotes d'altitude sur sol fini, la position des lignes de coupes.

Coupes et élévations, échelle 1/200, nécessaires à la compréhension du projet. Elles seront représentées avec le sol orienté vers le bas de la feuille. Doivent figurer sur les coupes, le terrain naturel et le terrain aménagé, les cotes d'altitudes du terrain et des différents niveaux sur sol fini, les cotes de hauteur des façades.

Coupe caractéristique sur la façade échelle 1/50 (éventuellement sur la planche explicative) spécifiant les systèmes constructifs des éléments principaux et leur composition (matériaux et épaisseurs, aération, protection solaire), permettant de comprendre le parti constructif, structurel et technique.

Maquette volumétrique blanche, y.c. végétation au 1 :500 (pas d'éléments transparents).

La maquette devra être déposée dans sa caisse d'origine, à l'adresse indiquée par l'organisateur, par une personne neutre, dans le délai fixé. Les maquettes reçues au-delà de l'échéance seront refusées. La maquette devra comporter la devise du participant et ne posséder aucune inscription qui puisse permettre d'identifier le participant.

Documents annexes en 2 exemplaires, comportant :

L'annexe relative aux questions liées aux surfaces et volumes aux formats A4 / A3.

Les réductions des planches 1 à 4 au format A3.

Documents électroniques, comportant :

Une clé USB avec les fichiers anonymisés de tous les plans remis, en format PDF, et l'ensemble des documents Word et Excel demandés. Chaque planche aura une taille maximale de 5 Mo.

Il est de la responsabilité du concurrent que l'anonymat soit respecté également sur les documents électroniques. Ces fichiers informatiques serviront à l'examen préalable des rendus ainsi qu'à la publication du rapport du jury.

Une enveloppe fermée, portant la devise du projet et la mention « Concours Extension du Collège de La Passerelle », contenant :

La fiche d'identification du participant (annexe L8)

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

Le jury tient à préciser qu'il souhaite des rendus clairs et intelligibles. Le rendu pour l'affichage du projet est limité au nombre de planches décrites au point précédent. Hormis les documents susmentionnés, aucun rapport annexe ne sera admis.

Les planches de dessin devront être présentées sur papier et rendues au trait noir sur fond blanc.

Une liberté complète d'expression graphique est accordée pour les parties explicatives. Les textes seront en langue française exclusivement.

Les plans seront orientés selon le plan fourni par le géomètre et les planches remises au format et selon la mise en page demandée (dans le cas présent Paysage)

Le nom du projet et la devise seront placés en haut à gauche pour l'ensemble des planches et sur la tranche avant de la maquette.

VARIANTE DE PROJET

Chaque participant ne peut déposer qu'un seul projet. La présentation de plusieurs projets ou variantes de projet entraînera l'élimination du participant.

QUESTIONS AU JURY ET RÉPONSES

Les questions sont posées par écrit, soit par E-mail, soit via la plateforme www.simap.ch dans le délai fixé, à l'adresse de concours. Ce dernier les fera parvenir aux membres du jury sous couvert d'anonymat. Les questions reçues au-delà du délai ne seront pas prises en compte. La liste des questions anonymisées et des réponses sera communiquée à tous les participants via la plateforme www.simap.ch

REMISE DES PROJETS ET MAQUETTES, IDENTIFICATION ET ANONYMAT

Les projets et les annexes requises sont envoyés ou remis en mains propres (attention aux heures d'ouverture) sous le couvert de l'anonymat. Ils devront impérativement parvenir dans le délai fixé dans le calendrier à l'adresse du concours. Les projets reçus au-delà de l'échéance seront exclus du jugement.

Adresse de concours :
Service des Bâtiments
Concours Extension du Collège de La Passerelle
Avenue des Sports 14
CH-1400 Yverdon-les-Bains

bat_concours@yverdon-les-bains.ch

Une personne neutre réceptionnera les projets et les maquettes au secrétariat du Service des bâtiments.
Avenue des Sports 14, 3ème étage, CH-1400 Yverdon-les-Bains (vérifier les horaires d'ouverture).

Les participants sont responsables de l'acheminement et du dépôt de leur projet à l'endroit et dans le délai indiqué.
Aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée en cas de dégradation accidentelle ou malveillante d'un document. Pour les modalités d'envoi et de livraison du dossier de projet, l'organisateur recommande aux participants de suivre les recommandations de la SIA (www.sia.ch - rubrique « services » / concours / ligne directrices / Envoi par la Poste).

La livraison des maquettes, emballées dans leur caisse d'origine, se fera à l'adresse indiquée par l'organisateur, dans le délai exigé par le calendrier.

Tous les documents et emballages du projet, y compris l'enveloppe cachetée et la maquette, porteront la mention « Concours Extension du Collège de La Passerelle » et la devise du projet. La devise ne doit pas comporter de signes ou de dénominations qui permettraient d'identifier le participant ou de faire le lien entre le nom d'un participant et un projet déposé, sous peine d'exclusion.

En déposant son projet, le participant s'astreint à un devoir de réserve à l'égard des autres participants et des tiers. Le Maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé ses recommandations pour la suite de l'opération.

Aucun échange d'informations, autre que ceux prévus par le programme du concours, ne pourra avoir lieu entre, d'une part, les participants et, d'autre part, les membres du jury, l'organisateur et l'adjudicateur, sous peine d'exclusion du participant concerné.

ANNONCE DES RÉSULTATS, DROIT D'AUTEUR ET PUBLICATION DU PROJET

Les participants seront informés par écrit du résultat du concours. Le Maître de l'ouvrage n'est pas tenu de consulter préalablement les auteurs des projets en cas de publication. L'annonce des résultats se fera également par voie de presse. L'annonce du résultat aux participants est mise sous embargo jusqu'à la date du vernissage, ceci afin que le Maître de l'ouvrage puisse maîtriser sa communication aux médias, à la presse et à l'interne.

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux projets primés et recevant une mention deviennent la propriété du Maître de l'ouvrage. Aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée en cas de dégradation des documents ou maquettes relatifs à un projet.

PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

L'art. 28 du règlement SIA 142 est applicable. Les décisions du jury sur des questions d'appréciation sont sans appel. Les décisions relatives à la procédure rendues par l'adjudicateur, notamment l'avis de concours et l'exclusion d'un projet, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'autorité judiciaire compétente dans un délai de 20 jours à compter de la notification de la décision (for juridique : Yverdon-les-Bains).

DESCRIPTIF RÉSUMÉ DU PROJET

En lien avec le développement de la planification scolaire, parascolaire et sportive, le Service des bâtiments a centralisé toutes les demandes des différents acteurs et usagers du futur site de la Passerelle et une répartition de l'entier du programme entre les bâtiments existants et la future nouvelle construction (objet du concours d'architecture) a été retenue, à savoir :

Dans le bâtiment existant

Il est prévu une redistribution de certaines surfaces pour permettre d'y intégrer la direction de l'établissement Edmond Gilliard dans les anciens locaux des PPLS au rez-de-chaussée. Il est également prévu de transformer l'ancien appartement du concierge pour en faire les locaux des PPLS avec un accès indépendant. Ces rocares et adaptations seront réalisées en même temps que la construction de l'extension, mais ne font pas partie du concours d'architecture.

Dans le pavillon existant

Il est prévu de placer le programme UAPE / APEMS dans le pavillon existant situé au centre du périmètre scolaire. Cette configuration permet d'avoir une structure autonome et de pouvoir réutiliser / améliorer ce bâtiment. Les 8 classes du pavillon existant ont donc été rajoutées au programme du concours de l'extension et la transformation du pavillon sera réalisée après la construction du nouveau bâtiment.

Dans le nouveau bâtiment objet du concours d'architecture

En répartissant une partie du programme dans les constructions existantes, le Service des bâtiments a cherché à simplifier la conception de l'extension en limitant le nombre d'accès et simplifiant la typologie des espaces. Au final, le nouveau ou les nouveaux bâtiments ne proposera/ont « que » deux types de programme ; 20 salles de classes et 4 salles spéciales (y compris les locaux sanitaires et les locaux de services) et le programme sportif pour les besoins scolaires et les besoins du sport associatif (y compris des accès indépendants, les locaux de services et un espace pour le public avec des gradins escamotables). Cette répartition du programme a été retenue dans le sens d'une économie de surface et de moyens pour la nouvelle construction et dans le sens d'une exécution qui doit garantir le bon fonctionnement du collège existant en tout temps.

OBJECTIFS DU PROJET

Le présent concours a pour objectif d'apporter une réponse urbanistique et programmatique pertinente pour compléter le site actuel. Le futur projet devra intégrer au mieux les contraintes d'implantation, les enjeux du paysage et les besoins en mobilité sur le site.

ENVELOPPE FINANCIÈRE

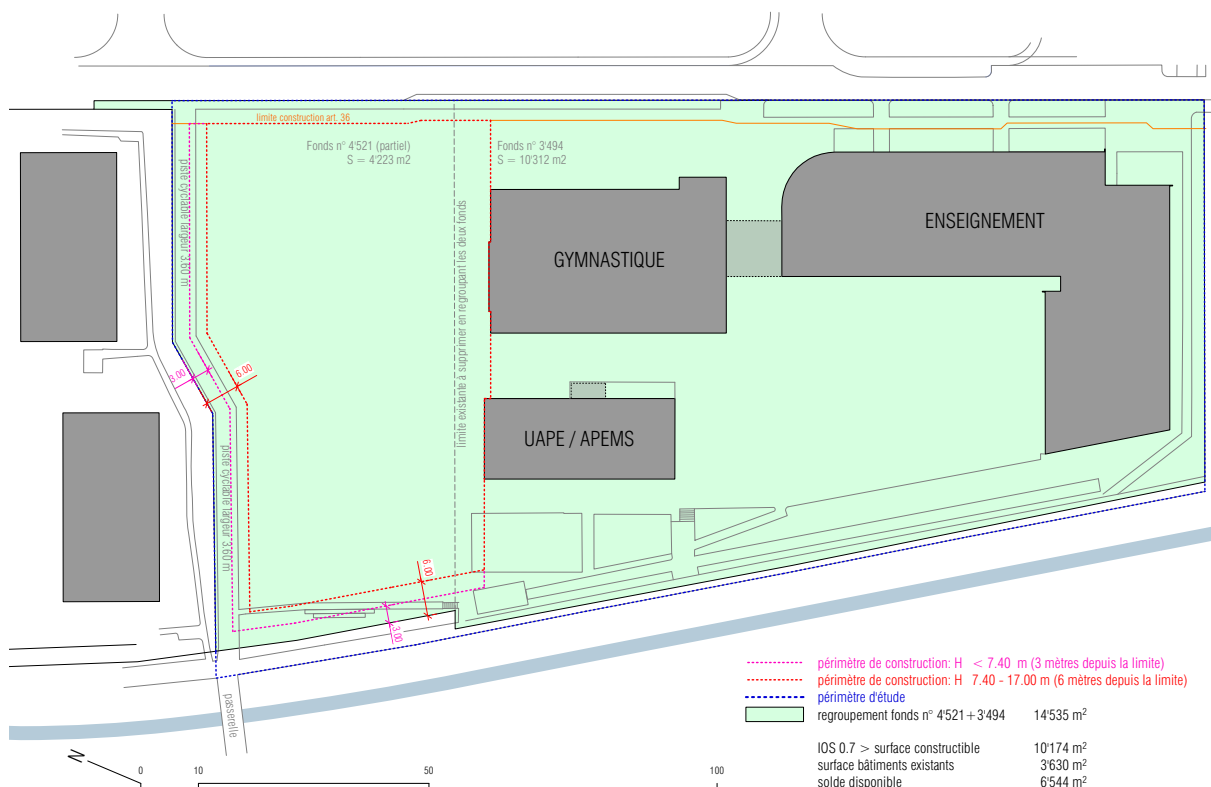
L'étude de faisabilité estime le coût du bâtiment + aménagements extérieurs (CFC 2 + 4) à 28'400'000.- HT.

PÉRIMÈTRE DU CONOURS

Dans le cadre du concours, deux périmètres distincts sont proposés, le périmètre d'implantation des constructions et le périmètre des aménagements extérieurs. Le premier (contour rouge) est destiné à accueillir le bâtiment projeté, le second correspond au site scolaire et ses abords qui demandent une réflexion plus large concernant la mobilité et l'architecture du paysage (contour bleu).

Concernant les aménagements extérieurs, le savoir-faire et la méthodologie du Service de l'urbanisme (URB) pour le projet des « cours d'école de qualité » sera intégré au développement du projet. Ainsi, dans le cadre du présent concours, le paysagiste (membre de l'équipe pluridisciplinaire) formulera une première approche respectant le cahier des charges de la Ville, puis le mandataire sera intégré dans un processus du projet tiers impliquant les enseignants et les élèves du collège de la Passerelle.

Concernant le programme des aménagements extérieurs, le site étant existant, il ne sera pas possible d'intégrer toutes les demandes des SEPS en termes de normes sportives et cela a déjà été convenu avec les instances cantonales de « faire au mieux des possibilités qu'offre le site ». Le surplus, comme pour le stationnement, sera proposé en mutualisant des infrastructures existantes à proximité (Pierre-de-Savoie notamment).



PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le maître de l'ouvrage est sensible aux enjeux du développement durable et veut favoriser les propositions intégrant cette notion. Il est demandé notamment d'appliquer les principes suivants :

- Intégrer au concept architectural une stratégie énergétique du bâtiment par le biais de l'implantation, l'orientation, la volumétrie, le fonctionnement et la matérialisation.
- Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (flexibilité, agrandissement, etc.).
- Prendre en compte l'énergie grise des bâtiments, notamment dans le choix de la matérialisation.
- Viser l'autosuffisance thermique et électrique des bâtiments et installations du site.
- Intégrer toute mesure à la réduction des impacts environnementaux et à la préservation de la biodiversité.
- Satisfaire des exigences de confort élevées, que ce soit en terme de confort estival, confort hivernal, lumière naturelle et qualité de l'air.

SITUATION ET CONTRAINTES PRINCIPALES DU SITE

Le collège de La Passerelle se situe dans le quartier des Bains, au Sud-Ouest de l'hôpital et du centre thermal. La limite Est du quartier est définie par la canal du Buron et la Rue du Valentin, avec le quartier résidentiel Pierre-de-Savoie à l'Est. Construit dans les années 70 et se composant de tours et de barres de logements à proximité immédiate du site, les élèves s'y rendent pour la pratique sportive.

OCCUPATION ET UTILISATION DU SOL

La parcelle n°4'521 est actuellement en zone d'habitation de moyenne densité qui totalise 7'803 m². Son fractionnement est en cours et le solde de 4'223 m² sera fusionné avec la parcelle n°3'494 de 10'312 m² et son affectation mutée en zone d'installations parapubliques de forte densité pour un total de 14'535 m².

Extraits du règlement du Plan Général d'Affectation

• Article 62 bis – Indices et hauteurs

1 Pour la zone de forte densité, les valeurs ci-dessous sont applicables :

- l'indice d'occupation du sol (IOS) est de 0.7 au maximum ;
- la hauteur des constructions est de 17 m au maximum à la corniche ou à l'acrotère ;
- le nombre de niveaux est limité à 5.

• Article 62 ter – Distances et toitures

1 La distance aux limites de propriétés est de 6 m au minimum. Pour les parties de bâtiments d'une hauteur de moins de 7,40 m, cette distance est de 3 m au minimum.

2 La mitoyenneté peut être créée avec l'accord des propriétaires voisins.

3 Lorsque la nature des rues le justifie (Art.107), la Municipalité peut imposer un front d'implantation obligatoire.

4 Les toits plats ou dont la pente est inférieure à 5° sont végétalisés.

Potentiel selon Plan Général d'Affectation

Surface constructible avec IOS 0.7 :	10'174 m ²
Surface bâtiments existants :	3'630 m ²
Solde disponible :	6'544 m ²

MOBILITE

Accessibilité routière

Le quartier est desservi par la Rue Jean-André-Venel à proximité de l'école, il s'agit d'un axe de desserte pour les habitants du quartier. Des démarches sont en cours pour modérer cette rue. Une zone de rencontre prendra place à la hauteur de l'école, sous réserve des procédures en cours. L'aménagement de la rue n'est pas encore planifié mais il n'est pas prévu de le modifier fondamentalement (aménagements ponctuels et maintien d'un espace de dépose-minute pour le Transport Individuel Motorisé).

Mobilité douce

Une grande attention sera portée aux flux d'élèves (piétons, pedibus et vélos), et aux mesures de sécurité particulièrement nécessaires en milieu scolaire, ainsi qu'aux circulations internes au site.

Un cheminement d'une largeur de 3.6 mètres doit être intégré au projet entre les bâtiments existant situés sur la parcelle n°4521 et le futur bâtiment, en remplacement du cheminement existant de plus faible gabarit. La passerelle sur le Buron dans le prolongement de ce cheminement et de la rue Pyrame de Candolle sur la berge opposée sera remplacée par une passerelle d'un gabarit de 3.6 mètres également, sous réserve des procédures et validations en cours.

Transports publics

Un périmètre de dépose-minute est prévu pour faire l'interface entre la voirie et l'environnement bâti. Une zone destinée aux arrêts de bus scolaires doit être aménagée dans le périmètre du concours, en bordure de la rue Venel. Prévoir 2 emplacements de minibus (dim. 3.5/8 m) chacun.

Parkings, stationnements deux-roues et circulations aux abords des bâtiments

Le site scolaire dans son ensemble doit répondre à ses propres besoins en stationnement. Sur la base du programme, un dimensionnement du stationnement a déjà été réalisé par le Maître d'Ouvrage. Le besoin en stationnement s'élève à :

- 288 places vélos, y compris les places existantes (dont 40 places couvertes)
- 50 places trottinettes, y compris les places existantes
- 36 places voitures, y compris les places existantes

L'aménagement des places de stationnement et des accès doivent répondre aux normes VSS relatives (en particuliers VSS 40 065, 40 066, 40 281, 40 291, 40 050 et 40 273).

« Autre transport »

Le Maître d'Ouvrage encourage l'utilisation de la mobilité douce, l'axe cycliste / piétonnier le long du canal du Buron sera renforcé. Un mandat séparé est en cours pour améliorer le cheminement qui longe le canal.

ENVIRONNEMENT ET ÉQUIPEMENTS

Synergie avec d'autres équipements

Un projet de chauffage à distance est prévu pour 2026 sur la Rue Jean-André-Venel, le complexe scolaire y sera raccordé.

Topographie, nature du sol, hydrologie et sondages

Le fond n°4521 se situe à une altitude moyenne de 434.0 m, avec la nappe phréatique à 433.20 m. Une première étude du secteur a été menée par l'entreprise De Cérenville SA en 1991, et une seconde par CSD ingénieurs SA en 2018.

Toutes deux reconnaissent le manque de stabilité du terrain, qu'il n'est pas envisageable de développer un projet avec des fondations superficielles. Des fondations par pieux seraient la meilleure solution, un bâtiment construit avec des matériaux légers pourrait être un avantage.

Normes OPair et de degré de sensibilité au bruit

Degré de sensibilité au bruit DS II

Végétation

Une végétation arbustive est arborée est présente sur les abords du site. La commune d'Yverdon-les-Bains recommande la plantation d'essences indigènes et / ou adaptés au changement climatique afin de favoriser la biodiversité.

Terrains et bâtiments voisins

Le secteur Sud-Ouest du quartier des Bains se compose essentiellement de zones d'habitation de moyenne densité et de zones parapubliques (hôpital + site du collège de la Passerelle) qui ont permis de développer le secteur avec une grande majorité d'immeubles de 3 à 4 niveaux. Datant des années 90, une première lecture du quartier donne une impression de voitures omniprésentes. Celles-ci sont en réalité cantonnées en périphérie des routes de desserte et une vie de quartier « piétonne » existe à l'intérieur de ces îlots.

PROGRAMME DU PROJET

Contraintes architecturales

Le programme est ambitieux par rapport à la taille du site. L'enjeu principal réside dans l'organisation des différentes parties de projet et la réponse volumétrique qui en découlera.

Périmètres de construction

Le plan « Annexe YLB5 » se compose d'un périmètre de réflexion (contour bleu) pour le traitement paysager des abords, la gestion des flux de mobilité et l'implantation des surfaces extérieures du programme. Le second périmètre est celui de la construction (contour rouge). Le ou les bâtiments projetés devront impérativement se trouver à l'intérieur de celui-ci.

Accès

Le site est structuré par deux éléments majeurs, le canal du Buron et la Rue Jean-André Venel. L'accessibilité motorisée au site s'effectue via la rue Jean-André Venel, alors que les mobilités douces empruntent également les cheminements modes doux le long du Buron et la passerelle sur ce dernier à partir du Chemin de la Sallaz. Le Maître d'Ouvrage attend des concurrents un concept paysager global et cohérent sur l'ensemble du site en lien avec le contexte urbanistique et paysager.

Espaces collectifs et publics

La cour d'école est par définition un espace public, donc accessible selon le règlement communal de police, c'est-à-dire ouvert au public hors du temps scolaire. Ce site s'inscrit dans un quartier d'habitation densément peuplé et constitue donc un potentiel lieu de rencontre et de loisirs important. Les espaces publics devront être aménagés de manière à être attractifs et adaptés pour le plus grand nombre (enfants, famille, mais aussi ado, seniors, etc.). Ces espaces devront intégrer des aménagements permettant de développer au sein du site scolaire les composantes de la nature, de l'activité physique, de la culture et de la cohésion sociale.

Aménagements extérieurs

La Ville d'Yverdon-les-Bains procède depuis 2018 à un ambitieux projet de réaménagement et d'amélioration de l'ensemble des cours d'école situées sur le territoire communal. Dans le cadre de ce projet, la Ville a développé une série de recommandations résumées dans le guide « Cours d'école de qualité – espaces publics de quartier » (cf. Annexe YLB1). Les aménagements extérieurs devront intégrer les principes d'aménagements développés dans ce guide.

À l'issue du concours, une démarche participative sera organisée avec les enseignants, les élèves et les services de la Ville dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement de la cour d'école. Les aménagements extérieurs devront permettre de développer au sein du site scolaire les composantes de la nature, de l'activité physique, de la culture et de la cohésion sociale. Ces espaces seront développés de manière à :

- Permettre l'enseignement à l'extérieur ;
- Favoriser la qualité de vie et le bien-être des usagers dans et hors périodes scolaires ;
- Maintenir et développer patrimoine naturel et la biodiversité ;
- Lutter contre le changement climatique et réduire les effets d'îlots de chaleur ;
- Favoriser l'utilisation à des matériaux locaux et durable ;
- Gérer la ressource eau de manière durable ;
- Offrir des espaces de sport et de jeux qualitatifs ;

Les aménagements donneront au site une grande perméabilité par leur vocation d'espace public. Ils permettront de créer une cohérence d'ensemble de la cour en articulant une série de sous-espaces qui accompagneront les différentes typologies de jeux. L'aménagement devra proposer un concept paysager cohérent pour décrire cette articulation. Par ailleurs une arborisation généreuse sera proposée pour lutter contre les îlots de chaleur par la plantation de nouvelles essences indigènes résistantes au réchauffement climatique et en conservant au maximum l'arborisation existante.

Du mobilier (assises, poubelles, fontaines, etc...) devra être installé afin de répondre aux usages de la cour. Ces espaces seront réfléchis de manière à être résiliants au changement climatique en terme d'ombrage, de gestion et d'accès à l'eau, de végétation et de traitement des sols et des surfaces en maximisant les surfaces perméables, notamment.

L'aire de jeux permettra une appropriation de chaque enfant et sera lieu de développement des compétences psychomotrices et sociales et cognitives. Pour ce faire, cet espace offrira différentes typologies de jeux, adaptées aux âges des enfants scolarisés sur le site et diversifiés en termes d'usage. Dans la mesure du possible, les matériaux seront durables, naturels, recyclables et de provenance de la région.

En sus, un système simple et efficace de dépôt minute voitures doit être proposé avec un total de 3 à 5 emplacements. Cet espace doit être différencié de la zone réservée pour les deux minibus.

EXIGENCES LIEES A LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Accès indépendants et flexibilité des usages

L'accès indépendant pour l'ensemble du programme sportif est une condition essentielle pour garantir l'autonomie des activités sportives par rapport aux fonctions scolaires. Ce découplage permet une utilisation en dehors des horaires scolaires, notamment pour les associations sportives ou les événements publics.

Gradins rétractables optimisés pour le public

Les gradins doivent être rétractables complètement ou en partie pour offrir une flexibilité maximale dans l'aménagement de la salle, permettant de libérer de l'espace pour d'autres usages sportifs.

Placés sur le long côté de la salle, afin d'optimiser la visibilité pour le public et de limiter l'impact spatial des gradins.

Conçus avec un accès public depuis le haut, facilitant la gestion des flux et créant une expérience agréable pour les spectateurs. Cela contribue également à séparer les circulations du public de celles des sportifs et du personnel.

Hall d'accès polyvalent

Un hall d'accès suffisamment grand est essentiel pour :

Accueillir confortablement le public, surtout lors d'événements sportifs.

Offrir un espace pour une buvette temporaire ou d'autres usages ponctuels, renforçant ainsi l'attrait des événements.

L'espace buvette peut-être mutualisable avec une autre salle (salle de théorie par exemple) ou dans des espaces de couloir, offrant une solution polyvalente qui maximise l'utilisation des espaces disponibles et répond aux contraintes budgétaires.

Salle de régie fonctionnelle et ergonomique

Une salle de régie conçue pour accueillir au moins deux personnes. Cette salle doit :

Être située de manière stratégique pour offrir une vue dégagée sur l'ensemble de la salle, permettant une supervision efficace des événements.

Être équipée pour accueillir les équipements techniques nécessaires (sonorisation, éclairage, etc.).

Locaux de stockage mutualisés mais accessibles

Les locaux de stockage du matériel doivent être directement accessibles depuis chaque salle, pour permettre une mise en place rapide et efficace des équipements, sans gêner les activités en cours. Ils peuvent être connectés et mutualisés afin de maximiser l'efficacité des espaces disponibles tout en limitant les coûts.

Séparation acoustique entre les salles

Il est nécessaire de pouvoir séparer les salles complètement à l'aide d'un rideau phonique pour garantir :

Une séparation acoustique efficace entre les deux salles, permettant des activités simultanées sans nuisances sonores.

Une flexibilité d'utilisation, en adaptant les espaces aux besoins spécifiques des différents utilisateurs.

Éclairage naturel et surfaces vitrées

Les salles doivent intégrer une surface vitrée équilibrée permettant de :

Optimiser l'apport en lumière naturelle tout en maîtrisant les risques de surchauffe estivale, pour un meilleur confort visuel et énergétique.

Garantir un éclairage régulier et non éblouissant, en prenant en compte l'orientation et les protections solaires nécessaires (brise-soleil, films spécifiques, etc.).

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Bâtiments à conserver

Le site se compose de deux bâtiments, le collège de la Passerelle conçu par le bureau d'architectes Brunner et Carrard SA et réalisé entre 1996 et 1998. Par la suite et pour répondre aux besoins sans cesse en augmentation, un bâtiment de huit classes provisoires a été construit en 2014 sous la forme de containers. Le bâtiment-containers sera reconverti en UAPE et les 8 classes ont été comprises dans le programme du concours. Ces bâtiments sont à conserver.

Concept énergétique, énergies renouvelables et label énergétique

La ville d'Yverdon a pour objectif Le Label Argent, selon le tableau de suivi SNBS en annexe.

Développement durable

Voir l'annexe YLB 3 « Conditions particulières de durabilité » et plan Climat téléchargeable sur internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains (lien à la page 3).

Barrières architecturales

Le site et les bâtiments doivent être accessibles en tous points aux personnes à mobilité réduite (PMR). Dans la mesure du possible, les barrières architecturales devraient être « gommées » dans tout le périmètre de réflexion (contour bleu).

Délais de réalisation

Le Maître de l'ouvrage informe du calendrier suivant relatif à l'exécution des prestations, ceci en tenant compte des différentes procédures administratives et légales :

- | | | |
|---|---|-------------------------------|
| - | Projet définitif, devis général et descriptif de construction | prévu d'ici à avril 2026 |
| - | Obtention de l'autorisation de construire | prévue d'ici à décembre 2026 |
| - | Obtention du crédit de construction | prévue d'ici à février 2027 |
| - | Début du chantier | prévu dès juin 2027 |
| - | Fin du chantier et obtention du permis d'habiter | prévues d'ici à décembre 2028 |

Les dates sont données à titre indicatif. Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de les modifier.

Matériaux et système constructif

Dans le cadre de ses projets, le Maître d'Ouvrage s'attend à une utilisation parcimonieuse des ressources, que ce soit par l'usage de matériaux bas-carbone, le réemploi et le fait de privilégier l'économie circulaire pour les matériaux. Le système constructif devra être simple, permettant la flexibilité d'usage dans le temps et le bois est à privilégier.

Coût de réalisation

Le projet mis au concours est estimé au total à environ CHF 28'400'000.- HT (CFC 2 et 4). Le participant fera en sorte de proposer un concept qui permette de ne pas dépasser ce montant.

PROGRAMME DETAILLÉ DES LOCAUX ET DES FONCTIONS

PROGRAMME ENSEIGNEMENT

N°	Désignation	SN	Nombre	Surface totale	Commentaires
1.00	Hall d'entrée		1	40	Selon projet, peut être combiné avec l'entrée du programme sportif
	Salles de classe				
1.01	Salles de classe 1-4 H	78	10	780	Hauteur libre 2.70 m, lavabo, rangements
1.02	Salle de dégagement	40	1	40	Hauteur libre 2.70 m
1.03	Salles de classe 5-8 H	78	10	780	Hauteur libre 2.70 m, lavabo, rangements
1.04	Salle de dégagement	40	1	40	Hauteur libre 2.70 m
1.05	Vestiaires				Par classe environ 7 ml de bancs avec patères
	Salle spéciales				
1.06	Salle multiusages 1-8 H	80	1	80	Arts visuels - hauteur libre 2.70 m, lavabos
1.07	Local de rangement	20	1	20	Attenant à la salle 1.06
1.08	Salle multiusages 1-8 H	80	1	80	ACM bois – TM - hauteur libre 2.70 m, lavabos
1.09	Local de rangement	20	1	20	Attenant à la salle 1.08
1.10	Salle multiusages 1-8 H	80	1	80	ACM couture - hauteur libre 2.70 m, lavabos
1.11	Local de rangement	20	1	20	Attenant à la salle 1.10
1.12	Salle multiusages 1-8 H	80	1	80	Musique - hauteur libre 2.70 m, lavabos
1.13	Local de rangement	20	1	20	Attenant à la salle 1.12
	Pôle consultation				
2.01	Infirmerie	20	1	20	Accès au réseau cantonal vaudois
2.02	Bureau médiation / ESS	20	1	20	
	Locaux sanitaires				
3.01	wc enseignants – hand.		4		Selon projet, si possible 1 par étage
3.02	wc élèves filles				A répartir dans les étages, 16 wc
3.03	wc élèves garçons				A répartir dans les étages, 8 wc et 16 urinoirs
	Locaux de services				
4.01	Local nettoyage principal	35	1	35	Avec déversoir caillebotis 200 / 150 cm
4.02	Locaux de nettoyage		4		Selon projet, 1 local par étage
4.03	Stockage mobilier scolaire	50	1	50	Proche du monte-charges, accès avec transpalettes
4.04	Economat	40	1	40	Proche du monte-charges, accès avec transpalettes
4.05	Locaux CVSE	160	1	160	Selon projet, locaux techniques à séparer.
4.06	Monte-charges				Dimensions min. cabine 150 / 270 cm, charge 2 T

TOTAL : 2405 m²

PROGRAMME SPORTIF

N°	Désignation	SN	Nombre	Surface totale	Commentaires
5.00	Hall d'entrée	50	1	50	Selon projet, peut être combiné avec l'entrée du programme d'enseignement
	Salle(s) de gymnastique				
5.01	Salle VD5, aire d'évolution	910	1	910	Dim. 32.5 m / 28 m / 8 m de hauteur libre (divisible par rideau technique)
5.02	Gradins escamotables				300 places
5.03	Locaux pour engins	70	2	140	Local unique de 120 m ² possible, si accès depuis chaque salle, hauteur libre 2.50 m
5.04	Salle de théorie	50	1	50	Hauteur libre 2.70 m
5.05	Local de régie	10	1	10	Pour commentateurs sportifs
	Salle(s) d'activités				
6.01	Aire d'évolution	250	1	250	Divisible en 2, hauteur libre 4 m (proportions proches du carré lorsque divisées)
6.02	Vestiaires	15	4	60	Bancs et patères
6.03	Vestiaire des maîtres	24	1	24	2 vestiaires (H/F) avec douches
6.04	Locaux de rangement	20	2	40	Attenants à la salle
	Locaux sanitaires				
7.01	Vestiaires	25	4	100	Bancs et patères
7.02	Douches	25	4	100	yc zone de séchage
7.03	Vestiaire des maîtres	24	1	24	2 vestiaires (H/F) avec douches
7.04	Vestiaire des arbitres	10	1	10	wc + douche
7.05	infirmierie	10	1	10	Peut éventuellement être mutualisée avec le pôle consultation
7.06	Wc pour sportifs	24	1	24	4F / 2H / 2U doivent se trouver hors des vestiaires
7.07	Wc hand. + douche	5	1	5	
7.08	Wc spectateurs	35	1	35	4F / 3H / 5U (pour 250 – 500 spectateurs)
	Locaux de services				
8.01	Local pour petit matériel	20	1	20	Accessibles depuis couloirs
8.02	Local de gardiennage	10	1	10	Peut-être combiné avec le local principal 4.01
8.03	Local matériel extérieur	25	1	25	Accès direct par l'extérieur
8.04	Locaux CVSE	80	1	80	Peut-être combiné avec le local 4.05

TOTAL : 1977 m²

SURFACES EXTERIEURES (selon normes et au mieux des possibilités qu'offre le site)

N°	Désignation	SUP	Nombre	Surface totale	Commentaires
9.01	Aire de jeu extérieure (non-gazonnée)	4080	1	4080	1200 m ² pour 1-4 H, 2880 m ² pour 5-8 H combinée avec l'aire tous temps
9.02	Aire tous temps	1260	1	1260	Dim. 28 m / 45 m, combinée avec l'aire de jeu extérieure
9.03	Préau(x) couvert(s)	408		408	Le(s) préau(x) couvert(s) représente(nt) 10 % de la surface de l'aire de jeu extérieure
9.04	Concept de mobilité				Surface, dédiée à la mobilité selon chapitre 33
9.05	Aménagements extérieurs				Selon chapitre 35, avec espaces pour le jeux (jeux de mouvement, jeux cognitifs, jeux sociaux et individuels et jeux d'observation)

Récapitulatif des surfaces nettes des fonctions identifiées

PROGRAMME ENSEIGNEMENT
PROGRAMME SPORTIF

2405 m²
1977 m²

TOTAL : 4382 m²

APPROBATION DU PROGRAMME DU CONCOURS

Le présent programme a été approuvé par le maître de l'ouvrage et le jury.

Maître de l'ouvrage :

Représentant(e) Dessemontet Pierre - Syndic
François Zürcher - Chancelier

Membres du jury :

Président Armada François

Membres Christe Nicole

Callot Didier

Derian Sarah

Clerc Alexandre

Solé Laia

Hutmacher Kevin

Cantamessa Magali

Perrenoud Greg

Suppléants : Corbaz Guy

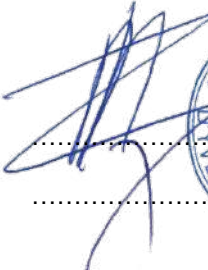
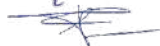
Ana Spasojevic

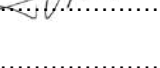
Héloïse Gailing

Dunning Alisa

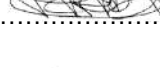
Czáka Thomas

Sandrine Gonin Branche













La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement du concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

JUGEMENT

PROJETS RENDUS

Les projets et les annexes requises étaient envoyés ou remis en mains propres sous le couvert de l'anonymat. Ils devaient impérativement parvenir pour le 29 avril 2025 à l'adresse du concours.

Les maquettes devaient être livrées le 13 mai au pavillon scolaire du collège de la Place d'Armes, lieu de jugement des projets.

Les maquettes ont été réceptionnées par une personne neutre du Service des Bâtiments. La date de réception de chaque projet a été consignée par l'organisateur avec la mention de la devise. Les projets ont été numérotés dans l'ordre d'arrivée.

Sur les 26 équipes inscrites, les 26 projets ont été reçus dans les délais imposés.

01	Feuille d'Eau	14	une école pour demain ?
02	PLUTO	15	CAMELIA
03	STRATA	16	KOMOREBI
04	CUBE MAGIQUE	17	IMBRIQUATION
05	PAC-MAN	18	CAMPUS
06	union	19	Chat perché
07	printemps	20	CEUX QUI POUSSENT
08	Tableau vivant	21	Fil Rose
09	PASSE-PASSE	22	CACHALOT
10	LA RUCHE	23	HORIZON
11	Feuillage	24	Léonard et Gertrude
12	l'Arche de Noé	25	LA BOUCLE EST BOUCLEE
13	complice	26	Le chant des cascades

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau organisateur, cet examen s'est basé sur le règlement du programme ainsi que les réponses aux 231 questions. Les résultats de ce contrôle ont été consignés dans un tableau présenté et commenté par l'organisateur du concours aux membres du jury.

Chaque projet a été examiné afin de vérifier que toutes les pièces demandées soient présentes et conformes au rendu demandé. De cet examen, il ressort des manquements / libertés prises par rapport au programme du concours dans les projets suivants :

Le projet n°02 PLUTO déplace le pavillon de l'UAPE en direction du canal du Buron.

Le projet n°06 union végétalise les façades du pavillon de l'UAPE.

Le projet n°16 KOMOREBI n'a pas de couloirs intérieurs ni vestiaires, les circulations se font par des coursives extérieures.

Le projet n°19 Chat perché propose de supprimer le pavillon de l'UAPE, sans pour autant proposer d'alternative valable.

Formalités du rendu

Les projets dans l'ensemble respectent les formalités de rendus. On peut noter toutefois quelques variations de rendu de minimales importances comme le non-respect de l'orientation du plan de situation, ou du plan du rez-de-chaussée au 1 :200.

Respect du règlement de construction

Les points suivants du règlement du PGA en vigueur ont été vérifiés : distance(s) aux limites, hauteurs.

Respect du programme

Une vérification de la présence de tous les locaux a été faite pour chaque projet. Il ressort que le programme a été respecté à l'exception de quelques locaux de services. L'organisateur relève toutefois que des libertés ont été prises concernant les aménagements extérieurs, notamment les dimensions de l'aire tous temps (45 / 28 m demandés dans le programme). Tous les projets des aménagements extérieurs pourraient évoluer en phase projet, à l'exception du projet n° 19 Chat perché, l'aire tous temps se trouvant à l'emplacement du pavillon qui ne peut pas être démoli.

RECEVABILITE DES PROJETS AU JUGEMENT

Le jury a été amené à se prononcer au sujet de la recevabilité des projets.

Recevabilité au jugement

Conformément à l'art 19 SIA 142 le jury a pris la décision d'admettre les 26 projets au jugement.

Exclusion de la répartition des prix

Le jury n'exclut aucun projet de la répartition des prix.

ORGANISATION DU JUGEMENT

Le jury s'est réuni 3 journées, le 16 mai, le 19 mai et le 02 juin au pavillon du collège de la Place d'Armes pour le jugement des projets.

1^{er} tour d'évaluation

Chaque membre et suppléant du jury a d'abord pris connaissance individuellement des projets et ensuite par petits groupes. Le jury a ensuite examiné en plenum l'ensemble des projets. **Le jury s'est rendu sur le site afin de mieux se rendre compte des enjeux urbanistiques.**

Il en ressort des familles variées de projets du point de vue de l'insertion dans le site . Les projets ont été analysés de manière globale par comparaison et plus précisément en référence des critères de jugements suivants :

- Respect du cahier des charges, du programme et du règlement
- Qualité urbanistique, architecturale et paysagère du projet
- Qualité structurelle du projet
- Economicité, compacité et facilité d'exploitation du projet
- Prise en compte de la qualité de l'air intérieur, de la protection thermique estivale et de la lumière naturelle
- Qualité spatiale et clarté des usages pour les espaces intérieurs et extérieurs

Premier tour de jugement (16 mai 2025)

À l'issue du premier tour d'examen et d'échange, le jury décide d'éliminer les 10 projets suivants :

03	STRATA
04	CUBE MAGIQUE
06	union
07	printemps
11	Feuillage
14	une école pour demain ?
16	KOMOREBI
20	CEUX QUI POUSSENT
21	Fil Rose
26	Le chant des cascades

Deuxième tour de sélection (19 mai 2025)

Lors du deuxième tour de jugement, le jury a procédé à un examen plus approfondi des projets restants en tenant compte l'ensemble des critères. À l'issue du second tour d'examen et d'échange, le jury décide d'éliminer les 11 projets suivants :

01	Feuille d'Eau
08	Tableau vivant
09	PASSE-PASSE
12	l'Arche de Noé
13	complice
17	IMBRIQUATION
18	CAMPUS
19	Chat perché
23	HORIZON
24	Léonard et Gertrude
25	LA BOUCLE EST BOUCLEE

Passage en revue des tours d'élimination, repêchage

Le jury procède à un premier passage en revue des projets éliminés afin de confirmer les éliminations déjà faites et repasse en revue l'ensemble des propositions. Au terme de ce tour, il décide de corriger l'élimination des projets suivants :

Le projet n° 04 CUBE MAGIQUE	est écarté au 2 ^{ème} tour.
Le projet n° 14 une école pour demain ?	est écarté au 2 ^{ème} tour.
Le projet n°25 LA BOUCLE EST BOUCLEE	n'est pas éliminé et passe au 3 ^{ème} tour.

Récapitulation des éliminations après passage en revue (Premier tour de sélection)

03	STRATA
06	union
07	printemps
11	Feuillage
16	KOMOREBI
20	CEUX QUI POUSSENT
21	Fil Rose
26	Le chant des cascades

Récapitulation des éliminations après passage en revue (Deuxième tour de sélection)

01	Feuille d'Eau
04	CUBE MAGIQUE
08	Tableau vivant
09	PASSE-PASSE
12	l'Arche de Noé
13	complice
14	une école pour demain ?
17	IMBRIQUATION
18	CAMPUS
19	Chat perché
23	HORIZON
24	Léonard et Gertrude

Expertise (19 mai - 02 juin 2025)

Le jury décide de faire analyser les projets encore en lice par les experts sous les angles des coûts, de la mobilité, la durabilité et de l'exploitation, soit :

02	PLUTO
05	PAC-MAN
10	LA RUCHE
15	CAMELIA
22	CACHALOT
25	LA BOUCLE EST BOUCLEE

Les projets encore en lice ont été analysés par les experts entre les deuxième et troisième jour de jugement, ils ont ensuite présenté leurs conclusions devant le jury en plenum lors du troisième jour de jugement du 02 juin 2025.

Tour de repêchage final (02 juin 2025)

Conformément à l'art 21.2 du règlement SIA 142 le jury a passé en revue encore une fois l'ensemble des projets. Suite de cet examen il confirme à l'unanimité les tours d'élimination du 1^{er} et 2^{ème} tour ainsi que les 6 projets promus au classement.

Classement des projets

Après délibération et une ultime comparaison des projets, considérant l'ensemble des critiques relevées, qui sont reportées dans les critiques des projets, le jury a décidé à l'unanimité de classer les projets dans l'ordre suivant :

1	15	CAMELIA
2	10	LA RUCHE
3	22	CACHALOT
4	02	PLUTO
5	05	PAC-MAN
6	25	LA BOUCLE EST BOUCLEE

ATTRIBUTION DES PRIX

Pour l'ensemble des prix et mentions le jury disposait d'un montant de CHF 203'500.- HT.

Il a attribué à l'unanimité les prix comme suit :

1 ^{er} prix, 1 ^{er} rang	15	CAMELIA	60'000.- HT
2 ^{ème} prix, 2 ^{ème} rang	10	LA RUCHE	50'000.- HT
3 ^{ème} prix, 3 ^{ème} rang	22	CACHALOT	35'000.- HT
4 ^{ème} prix, 4 ^{ème} rang	02	PLUTO	28'500.- HT
5 ^{ème} prix, 5 ^{ème} rang	05	PAC-MAN	20'000.- HT
6 ^{ème} prix, 6 ^{ème} rang	25	LA BOUCLE EST BOUCLEE	10'000.- HT

RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury recommande à l'équipe lauréate d'étudier spécifiquement, dans le cadre du développement du projet, les points suivants, ceci sans perdre les qualités énoncées dans la critique du projet :

- Revoir le niveau de référence du niveau d'entrée principale du nouveau bâtiment, en tenant compte de la qualité des aménagements extérieurs, du raccord au préau existant et de la salle de sport existante, tout en questionnant le niveau de l'étage sportif.
- Préciser l'indépendance du fonctionnement public du rez-de-chaussée de celle des étages scolaires en cas d'utilisation indépendante de la salle de sport, notamment par la fermeture des cages d'escaliers. Prévoir un ou des espaces de rangements dans le hall d'entrée principal.
- Revoir la proportion de l'aire d'évolution de la salle d'activité, en élargissant cet espace pour une utilisation comme salle de rythmique.
- Vérifier la proposition du stationnement et notamment de la contre-allée, ceci en lien avec la sécurité des enfants lors des manœuvres des véhicules.

Remerciements

Le jury ainsi que le Maître de l'ouvrage tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 26 équipes qui ont engagé leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions intéressantes tant du point de vue de l'insertion dans le site, de l'architecture, du fonctionnement ainsi que de la réponse aux questions structurelles, paysagères et de durabilité. La diversité des propositions présentées lui a permis de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après en avoir pris connaissance, le rapport du jury est approuvé par l'ensemble de ses membres présents au tour final.

Liste présence séance du 02.06.2025

Membres du jury :

Président	Armada François
Membres	Christe Nicole
	Callot Didier
	Derian Sarah
	Clerc Alexandre
	Solé Laia
	Hutmacher Kevin
	Cantamessa Magali
	Perrenoud Greg
Suppléants :	Corbaz Guy
	Ana Spasojevic
	Héloïse Gaillig
	Dunning Alisa
	Czáka Thomas
	Sandrine Gonin Branche

The image shows a series of handwritten signatures in blue ink, corresponding to the list of jury members. The signatures are written on a background of horizontal dotted lines. The signatures are as follows: 1. A signature that appears to be 'N. Christe'. 2. A signature that appears to be 'D. Callot'. 3. A signature that appears to be 'S. Derian'. 4. A signature that appears to be 'A. Clerc'. 5. A signature that appears to be 'L. Solé'. 6. A signature that appears to be 'K. Hutmacher'. 7. A signature that appears to be 'M. Cantamessa'. 8. A signature that appears to be 'G. Perrenoud'. 9. A signature that appears to be 'G. Corbaz'. 10. A signature that appears to be 'A. Spasojevic'. 11. A signature that appears to be 'H. Gaillig'. 12. A signature that appears to be 'A. Dunning'. 13. A signature that appears to be 'T. Czaka'. 14. A signature that appears to be 'S. Gonin Branche'.

LEVEE DE L' ANONYMAT

Après en avoir pris connaissance, le rapport du jury est approuvé par l'ensemble de ses membres présents au tour final.

1^{er} prix, 1^{er} rang 15 CAMELIA

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL

Place de la Gare 20, 2800 Delémont

Indermühle Bauingenieure SARL

Scheibenstrasse 6, 3600 Thun

Forster Paysages SA

Av. du Galicien 6, 1008 Prilly

2^{ème} prix, 2^{ème} rang 10 LA RUCHE

Ferrari Architectes Lausanne SA

Av. Benjamin-Constant 1, 1003 Lausanne

2M ingénierie civile SA

Rue de Neuchâtel 42, 1400 Yverdon-les-Bains

approches. SA

Chemin renou 2, 1005 Lausanne

3^{ème} prix, 3^{ème} rang 22 CACHALOT

brodbeck-roulet architectes associés sa

12 rue du Pont-Neuf , 1227 Carouge

Charpente Concept SA

Rue du Carroz 28, 1278 La Rippe

brodbeck-roulet architectes associés sa

12 rue du Pont-Neuf , 1227 Carouge

4^{ème} prix, 4^{ème} rang

02

PLUTO

STUDIO4 SARL

Chemin des Mouettes 4, 1007 Lausanne

Vincent Becker ingénieurs Fribourg Sàrl

Route de Chésalles 48, 1723 Marly

DUO Architectes paysagistes / Landschaftsarchitekten SARL

Rue du Midi 20, 1003 Lausanne

5^{ème} prix, 5^{ème} rang

05

PAC-MAN

Esposito + Javet architectes FAS SIA

Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne

Alberti Ingénieurs SA

Avenue Eugène-Rambert 1, 1005 Lausanne

L'esquisse du paysage sàrl

Rue Cité-Derrière 8, 1005 Lausanne

6^{ème} prix, 6^{ème} rang

25

LA BOUCLE EST BOUCLEE

De Planta et Associés Architectes SA

Rue Blavignac 10, 1227 Carouge

structurame SA

42bis Rue du Môle, 1200 Genève

Cattin Thomas – VIVACITÉ, architecture du paysage

Rue Elisa Serment 1, 1018 Lausanne

PRESENTATION DES PROJETS PRIMES

Architecture

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL

Place de la Gare 20, 2800 Delémont

collaboration: Diego Comamala / Eric Bonhôte / André Mota

Ingénierie civile

Indermühle Bauingenieure SARL

Scheibenstrasse 6, 3600 Thun

collaboration: Daniel Indermühle / Mathieu Collioud

Architecture paysagère

Forster Paysages SA

Av. du Galicien 6, 1008 Prilly

collaboration: Jan Forster / Melina Kistani



Le projet CAMELIA propose d'implanter un nouveau volume unitaire le long de la rue Jean-André-Venel, ceci en prolongement de la salle de sport existante contre sa façade pignon.

Cette proposition permet d'offrir une grande surface de préau orientée au Sud-Ouest, du côté du canal et de protéger les élèves de la circulation automobile et de ses zones de stationnement. Le raccord du nouveau bâtiment avec la toiture arrondie de la salle de sport existante convainc malgré une différence d'échelle importante, mais assumée par le candidat.

Les auteurs proposent de surélever le niveau de référence de son nouveau bâtiment du terrain naturel, afin d'éviter de construire son niveau inférieur sous le niveau de la nappe phréatique. Ils utilisent subtilement la terre de déblai pour combler la place au Sud-Ouest, en reprenant le niveau du bord du canal et de la passerelle sur le Buron.

L'entrée principale du complexe scolaire et sportif se trouve ainsi orientée sur ce nouveau préau, mais 50 cm au-dessus de l'aire en tout-temps. Il en résulte ainsi une différence de niveau près de deux mètres avec le préau existant, dont la transition latérale est moins convaincante et génère de longues marches ainsi qu'une pente peu naturelle devant la halle de sport.

Bien que le jury comprenne le souhait de ne pas construire sous le niveau de la nappe phréatique, il regrette que l'entrée ne soit pas au niveau de la place, ce qui permettrait de réduire la différence de niveau avec la cour existante.

L'entrée principale est positionnée sous le préau couvert (dont le porte-à-faux questionne le jury si un simple système de poteaux n'aurait pas été plus approprié) et permet l'accès tant à la salle de sport, qu'aux fonctions scolaires situées dans les deux étages supérieurs.

L'aire d'évolution est habilement disposée sur cet étage commun et permet une grande souplesse d'utilisation, avec en plus une vue directe proposée dans la salle de sport existante. Sa proportion n'est cependant pas optimale (trop longue) et la surface un peu petite. Les vestiaires sont regroupés au sous-sol avec ceux de la salle de sport, ce qui est apprécié par les utilisateurs.

La gestion des accès depuis le hall d'entrée, respectivement l'indépendance souhaitée entre l'utilisation publique des gradins de la salle de sport et les escaliers conduisant aux étages scolaires n'est pas exprimée et peu explicite. Il est nécessaire que la salle de sport puisse fonctionner en mode public, sans que les spectateurs puissent accéder aux étages scolaires.

Le regroupement des fonctions sportives (salle de sport et vestiaires) est convaincant. Une entrée indépendante est proposée le long de la rue Jean-André-Venel et permet un accès pour les sociétés locales, ce qui est apprécié par l'ensemble du Jury. La position de la salle de théorie est bonne. L'espace de distribution est quelque peu complexe, tant en lien avec sa longueur que la différence de niveau réglée par une longue rampe alors qu'un ascenseur se trouve à proximité.

L'organisation spatiale et la répartition du programme des locaux des deux étages scolaires identiques sont de grande qualité. L'ensemble des salles de classe prennent place en périphérie, sur les quatre côtés du bâtiment alors que les salles multiusages sont disposées au centre avec de la lumière provenant de deux patios ouverts, dont il faudra assurer une bonne protection solaire estivale. Les espaces de distribution résultant de cette organisation sont très appréciés. La position des deux noyaux de services (escaliers et sanitaires) permet également d'offrir des sous-espaces appropriables par les élèves. La diversité de l'apport de lumière naturelle, tant par les façades que par les patios offre une vie intérieure qui séduit l'ensemble du jury.

Le caractère architectural proposé est simple et cohérent, tant par la proportion des ouvertures que par la matérialité proposée qui reprend celle des structures proposées, soit un socle en béton et des étages en bois. Le jury regrette cependant que la mise en œuvre du revêtement de façade des étages soit peu explicite (bardage ou panneaux).

Le jury apprécie la présence d'ouvertures sur deux côtés des salles de classe situées dans les angles, mais se questionne sur la quantité importante de lumière qui pourrait générer des surchauffes estivales sur certaines orientations.

Le concept structurel est clair et pertinent. Il se compose d'un socle en béton (sous-sol et rez-de-chaussée) implanté hors de la nappe phréatique, sur lequel s'appuie une superstructure en bois comprenant les deux niveaux supérieurs. La dalle sur rez est renforcée par des sommiers préfabriqués précontraints, permettant de franchir la salle de sport et de supporter le porte-à-faux de l'entrée. Ce système forme un plateau rigide, idéal pour supporter la superstructure en bois.

Cette dernière est composée de dalles en caissons bois reposant sur un système de poteau-poutres. Le contreventement semble être assuré par les deux noyaux en béton situés en dehors de la salle de sport, mais qui ne se prolongent pas dans les étages inférieurs ce qui péjore leur utilité. Des contreventements en façade pourraient compléter le dispositif si nécessaire.

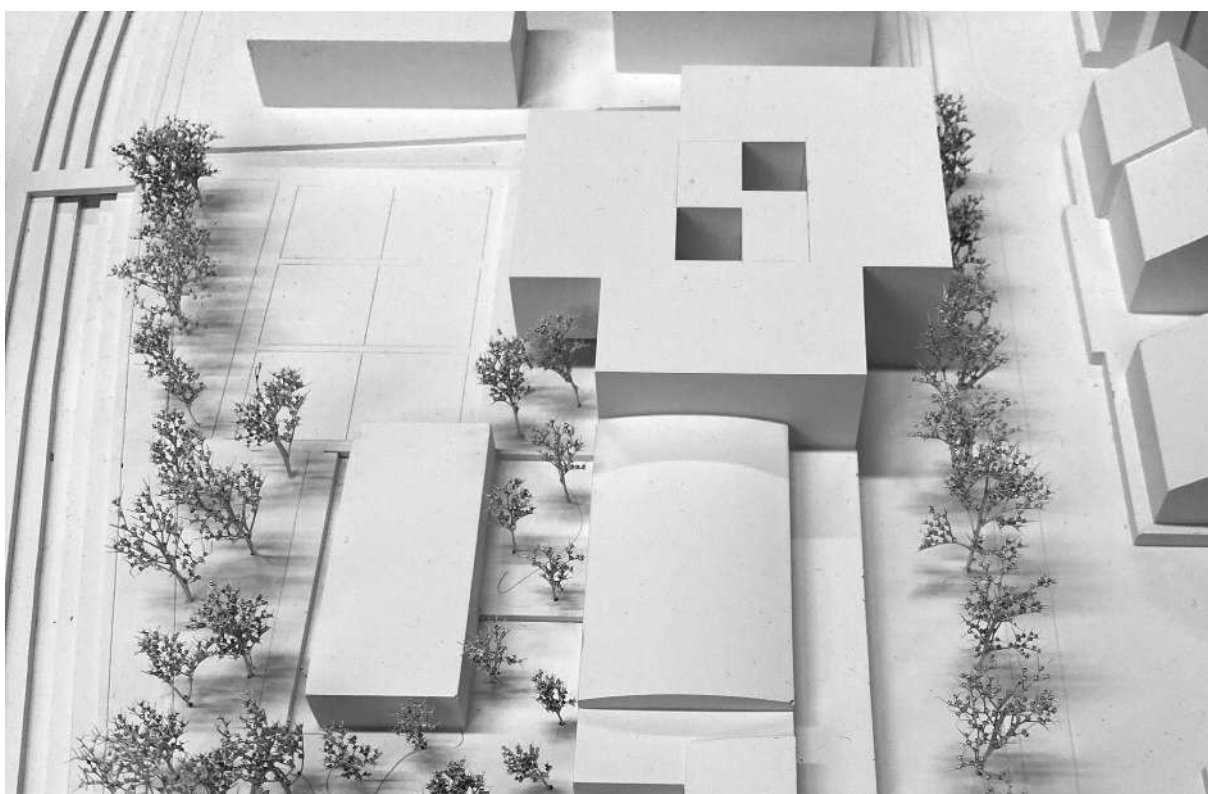
Les espaces extérieurs sont clairement identifiés en deux grandes entités : un préau principal, avec une vocation de parc arboré dévoué aux rencontres et aux jeux et un deuxième préau sportif en lien avec la nouvelle salle de sport. La forte arborisation dans l'ensemble du site est appréciée et particulièrement celle en contact avec le canal qui vient renforcer cette lisière. En revanche, certains points restent à préciser.

Le traitement des abords côté rue ainsi que le lien de mobilité douce au Nord-Ouest paraissent peu définis. La liaison PMR entre les deux préaux semble insuffisamment prise en compte, avec la seule présence de paliers sans indication claire de rampes ou d'aménagements adaptés, ceci en lien avec la forte dénivellation proposée. La faisabilité technique des patios arborés devra être approfondie.

Le concept mobilité est bon. L'auteur du projet propose une contre-allée pour éviter les manœuvres sur le domaine public. Cette altitude est louable mais devra être confirmée en lien avec la sécurité des piétons déambulant contre les façades existantes. La dimension des places est cependant insuffisante selon la VSS. Le jury regrette la présence de places de stationnement devant l'entrée principale existante du complexe scolaire. Aucune zone de dépose n'a été identifiée. La position de l'arrêt de bus est judicieuse mais la présence de l'arborisation rend les manœuvres impossibles. Concernant les chemins de mobilité douce ceux-ci sont clairs et logiques. La largeur devra respecter en tout point les 3.6 m demandés. Le nombre de places vélos est en ordre mais il manque des places de trottinettes.

Ce projet se trouve dans la moyenne des coûts analysés par l'économiste de la construction.

En conclusion, le jury trouve dans ce projet, une réponse efficace et séduisante à la problématique posée, tout en valorisant par son implantation un concept d'aménagements extérieurs fortement arboré.





CONCEPT

Le projet est un développement résidentiel et commercial de grande envergure, situé dans un quartier en pleine expansion. L'objectif est de créer un environnement de vie moderne et durable, intégrant des espaces publics et des services communautaires.

Le développement est conçu pour répondre aux besoins d'une population diversifiée, offrant des logements de qualité, des commerces de proximité et des espaces de loisir.

Le projet est caractérisé par son architecture contemporaine, ses matériaux de haute qualité et son intégration harmonieuse avec l'environnement naturel.

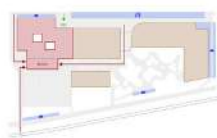
DESCRIPTION

Le projet comprend un ensemble de bâtiments résidentiels de 4 à 6 étages, des commerces au rez-de-chaussée et des espaces publics aménagés.

Les logements sont conçus pour être confortables, lumineux et sécurisés, avec des finitions de qualité et des équipements modernes.

Les commerces sont destinés à répondre aux besoins quotidiens des habitants, offrant une gamme variée de produits et de services.

Les espaces publics sont conçus pour favoriser les interactions sociales et offrir des lieux de détente et de loisir.



Plan de site

CONCEPT

Le projet est un développement résidentiel et commercial de grande envergure, situé dans un quartier en pleine expansion. L'objectif est de créer un environnement de vie moderne et durable, intégrant des espaces publics et des services communautaires.

Le développement est conçu pour répondre aux besoins d'une population diversifiée, offrant des logements de qualité, des commerces de proximité et des espaces de loisir.

Le projet est caractérisé par son architecture contemporaine, ses matériaux de haute qualité et son intégration harmonieuse avec l'environnement naturel.

DESCRIPTION

Le projet comprend un ensemble de bâtiments résidentiels de 4 à 6 étages, des commerces au rez-de-chaussée et des espaces publics aménagés.

Les logements sont conçus pour être confortables, lumineux et sécurisés, avec des finitions de qualité et des équipements modernes.

Les commerces sont destinés à répondre aux besoins quotidiens des habitants, offrant une gamme variée de produits et de services.

Les espaces publics sont conçus pour favoriser les interactions sociales et offrir des lieux de détente et de loisir.



Plan de site



Coupe



Coupe



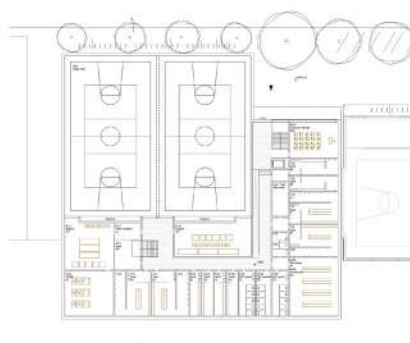
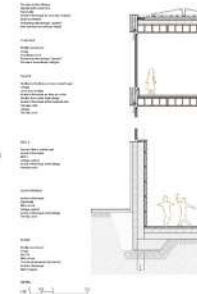
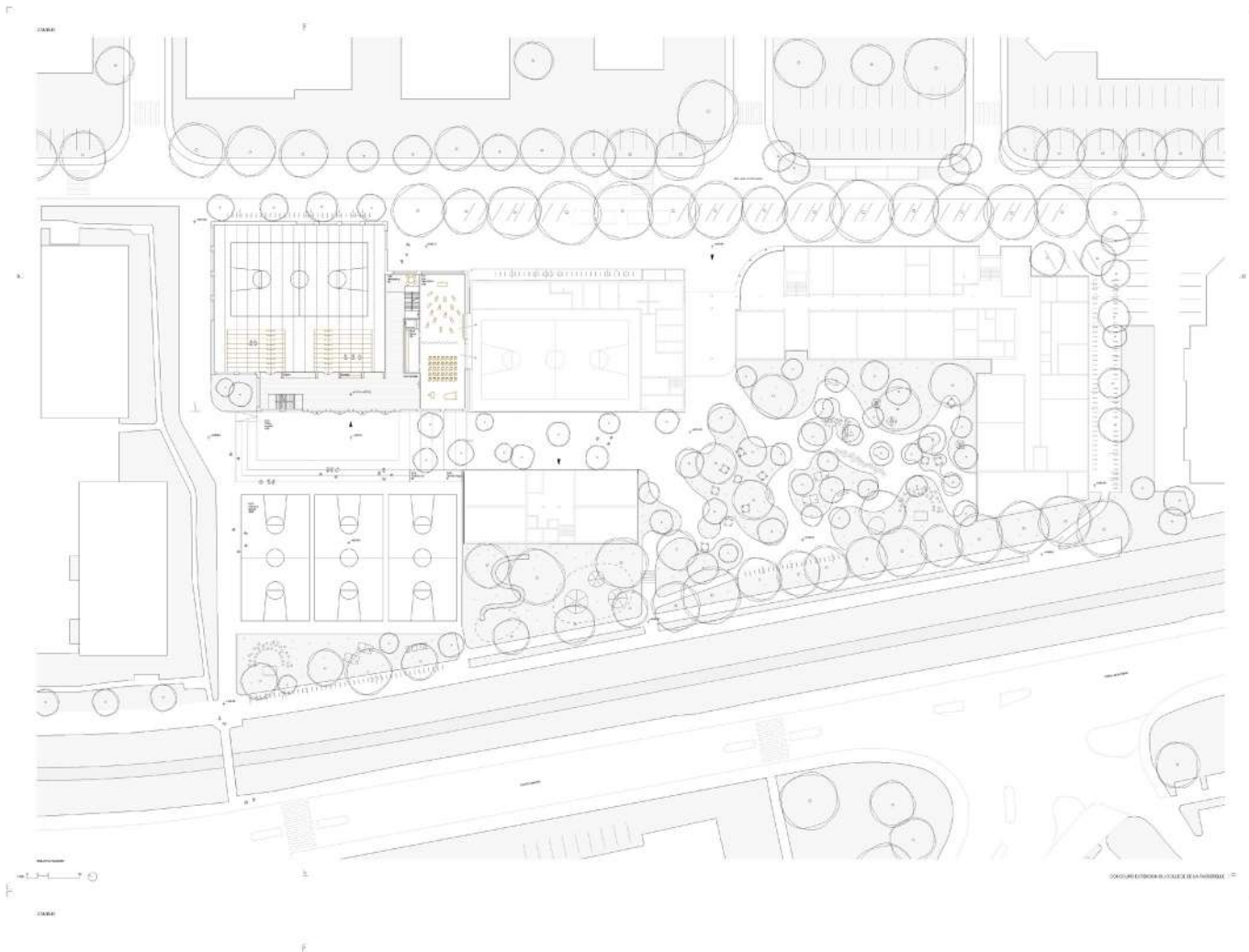
Coupe



Coupe

1:100

CONCEPTS D'ARCHITECTURE



Architecture

Ferrari Architectes Lausanne SA

Av. Benjamin-Constant 1, 1003 Lausanne

collaboration: Klea Ott / Arthur Stepczynski / Mélanie Schneider
Philippe Herkommer / Vincent Zollinger

Ingénierie civile

2M ingénierie civile SA

Rue de Neuchâtel 42, 1400 Yverdon-les-Bains

collaboration: David Martin

Architecture paysagère

approches. SA

Chemin renou 2, 1005 Lausanne

collaboration: Florian Dürig / Remy Michelon / Pauline Jochenbein / Tristan Bonani



Le projet « LA RUCHE » s'intègre dans un tissu urbain mixte, combinant résidentiel et urbain, avec une école de quatre étages placée au centre du site afin de maximiser les espaces extérieurs, notamment jardins et aires de jeu. Le bâtiment est conçu de manière compacte, avec un volume de hauteur réduite vers le Nord-Est qui se met à l'échelle des constructions voisines et offrant ainsi une terrasse-jardin qui complète le préau scolaire.

La salle de sport s'aligne avec le collège existant, assurant une continuité architecturale, tandis que le complexe scolaire s'ouvre largement vers le canal Le Buron. Cette implantation introduit ainsi un nouvel axe d'entrée sur le site renforcé par la création d'un préau couvert qui souligne la perspective s'ouvrant sur le canal. L'aménagement paysager accompagne cette progression entre une zone minérale formelle à l'entrée et un espace végétalisé proche de l'eau.

Architecturalement, le complexe est divisé en deux volumes : le programme sportif au Nord-Est et le programme scolaire au Sud-Ouest. Le rez-de-chaussée regroupe l'ensemble des fonctions communes de l'école ainsi qu'un hall permettant un accès indépendant à la salle de sport. Les classes sont réparties verticalement sur quatre étages autour d'un espace commun, ouvert sur le canal facilitant ainsi l'orientation et offrant des vues dégagées.

Les auteurs du projet font une analyse sensible et pragmatique du site qui permet de lire clairement les différentes fonctionnalités du complexe scolaire et d'offrir des espaces extérieurs bien définis dédiés aux différents usages.

L'organisation d'étages des classes par un escalier central permet de dégager de belles ouvertures et d'y installer les espaces communs et salles de dégagement. La proposition d'un espace à double hauteur est intéressante et séduisante. En connectant les niveaux deux à deux cet espace met en relation les élèves de même niveau d'enseignement et permet aussi de casser l'effet d'une école qui pourrait paraître trop grande. (rez + 4 étages).

Cette générosité spatiale est malheureusement mise à mal lorsque l'on considère la dimension réelle que devrait prendre le noyau central pour bien fonctionner. L'unique escalier doit non seulement desservir 4 étages (120 élèves par étages) mais aussi servir de voie de fuite. Il devra par conséquent être cloisonné. De plus le nombre de sanitaires par étages étant insuffisant le noyau devrait être augmenté au détriment de la circulation et des espaces de dégagement.

Le jury apprécie l'implantation de la salle de gym semi enterrée qui permet la création d'une terrasse accessible qui offre une réelle plus-value dans la possibilité d'aménagement et d'utilisation du préau. La position altimétrique de cette dernière permet qu'elle reste en relation avec tous les usagers du site scolaire et que la surveillance en soit facilitée. Ce choix malheureusement implique non seulement une excavation importante mais implique aussi des changements de niveaux des accès qui empêche la connexion directe du hall sportif avec le préau couvert et le hall de l'école avec la salle d'activité. L'accessibilité aux PMR est peu aisée.

L'étage dédié aux vestiaires est fonctionnel, néanmoins le positionnement de l'escalier très en retrait et cloisonné ne facilite pas l'orientation des usagers. La mutualisation des vestiaires de la salle de gym avec ceux de la salle d'activités n'est pas souhaitée.

Concernant l'expression architecturale, les auteurs choisissent de ne pas exprimer la matérialité structurelle de leur projet principalement en bois et dalle mixte et proposent une façade métallique complétée d'une structure détachée de pare-soleil. Cette dernière se décline de manière subtile en treillis pare-ballons de la toiture accessible. Le jury apprécie l'élégance de la façade. La question de cette nouvelle identité face à l'hétérogénéité du bâti qui compose déjà le complexe scolaire reste ouverte.

Le projet affirme une posture claire et engagée en faveur d'une architecture durable, où les choix structurels et constructifs tendent à être cohérents. Les matériaux proposés sont biosourcés, locaux et choisis avec soin pour leur faible impact écologique.

La partie dédiée aux classes adopte un système poteaux-poutres en bois lamellé-collé, avec des planchers mixtes bois-béton, portés par une trame régulière et rationalisée. La régularité des trames et la symétrie de la structure permettent une répétition des éléments porteurs, assurant optimisation et rapidité d'exécution, mais également une clarté constructive. Un noyau central en béton armé stabilise l'ensemble sous l'effet des actions horizontales. Il s'agit du système aujourd'hui largement reconnu comme performant dans la construction des bâtiments scolaires suisses. Toutefois, les portées de 9 m imposent des planchers peu élancés, ce qui peut remettre en question le choix optimal du matériau.

La salle de sport, quant à elle, s'inscrit dans une démarche similaire, avec une couverture en bois lamellé-collé franchissant 30 mètres, associée à une dalle en béton. Cette structure traduit une recherche d'équilibre entre légèreté et inertie, dans un volume maîtrisé. Le contreventement est complété par des croix de Saint-André en façade.

Le projet rencontre toutefois certains défis liés au sous-sol, notamment une excavation importante, dans un site où les conditions hydro-géotechniques sont défavorables. Dans ce contexte, on peut regretter que le système de couverture n'ait pas exploré des matériaux offrant une plus grande rigidité, permettant ainsi un meilleur élancement des poutres, ce qui aurait pu réduire l'impact de la construction enterrée et notamment éviter une entrave importante des poutres LC sur les prises de lumière latérales de la salle de gym.

La richesse des aménagements extérieurs est à souligner. La judicieuse proposition de déplacement d'une partie des surfaces sportives sur la toiture de la salle de Sport, permet d'offrir des espaces extérieurs généreux et diversifiés.

Les accès sont clairs et hiérarchisés et le projet paysager se développe autour de deux cours distinctes mais interconnectées qui structurent le préau le long de deux axes forts.

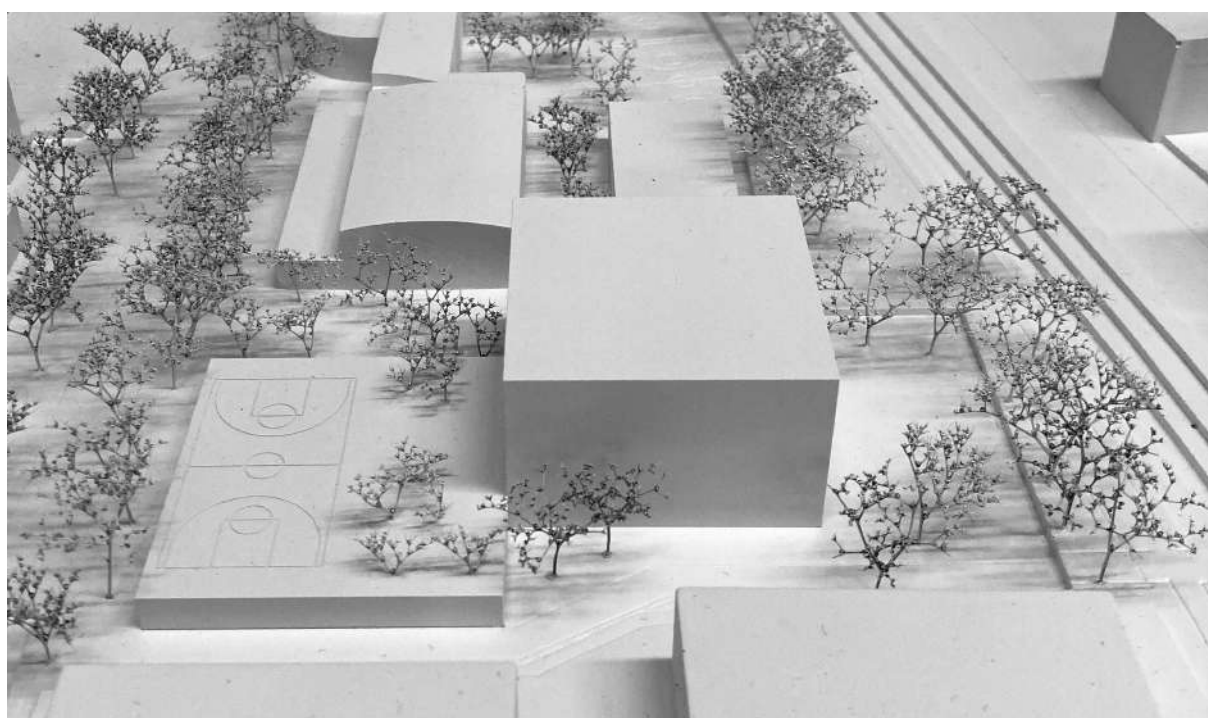
Des nombreux équipements de jeux se développent principalement le long de la petite cour tandis la grande cour présente davantage d'équipements liés à l'aire tout temps avec des tables et assises ombragées.

Le projet propose également d'activer les abords du canal en utilisant la différence de niveau de manière qualitative entre la cour et le chemin longeant la noue pour installer des gradins multisports, des assises et des équipements de jeux. Le jury s'interroge sur la sécurité des enfants à proximité du canal.

En termes de mobilité le projet fonctionne. La dépose minute évoquée n'est malheureusement pas identifiable sur les plans et la rue Jean-André Venel est trop étroite pour l'organisation du parking telle que proposée.

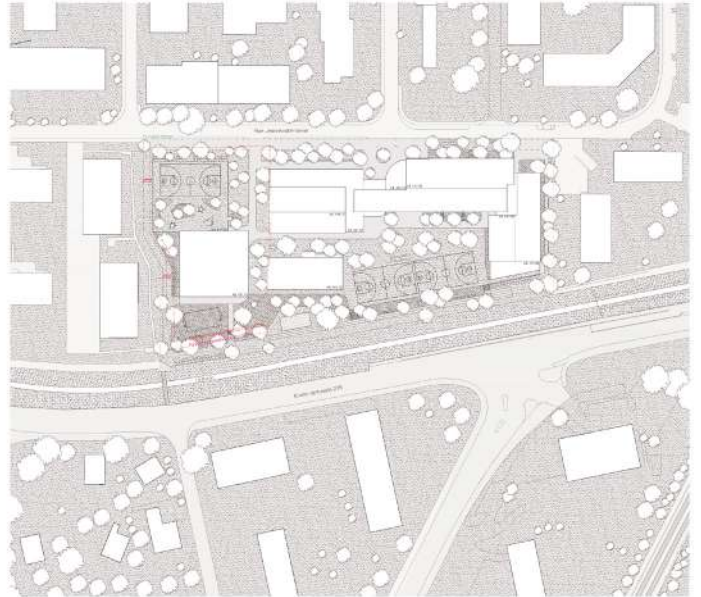
Du point de vue économique le projet se trouve dans la fourchette haute de l'estimation des coûts.

En conclusion le jury tient à relever le grand soin apporté à l'implantation, à la volumétrie, à l'architecture, aux principes d'organisation ainsi que le travail des aménagements extérieurs. Malheureusement au vu de certains dysfonctionnements importants en lien avec la recherche de compacité du projet, il semble difficile de le faire évoluer sans péjorer sa qualité d'ensemble.





Projet d'école depuis la rue Jean-André-Vincent



Plan de situation 1:200

Implantation urbaine

Ce projet s'inscrit dans un tissu bâti existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant.



L'implantation du projet, initial, sur un terrain en pente, a été complétée à l'ouest par un volume sous le plan, couvert existant. Du côté de la rue Jean-André-Vincent, la zone de projet s'inscrit à l'ouest du collège existant et permet une continuité architecturale. Ainsi, l'extension du complexe scolaire s'inscrit dans le tissu urbain existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant.



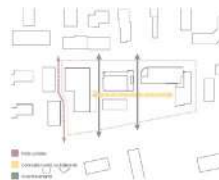
Accès aux bâtiments

À l'entrée du projet, un ponton couvert régit l'accès et s'ouvre sur le canal, complétant le volume existant. Le ponton s'ouvre et régit l'accès au bâtiment, à l'ouest du collège existant. Le ponton s'ouvre et régit l'accès au bâtiment, à l'ouest du collège existant. Le ponton s'ouvre et régit l'accès au bâtiment, à l'ouest du collège existant.



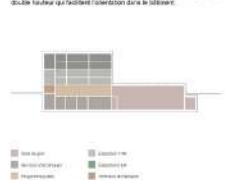
Flux

Le projet s'inscrit dans un tissu bâti existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant.



Architecture et programme

Le projet s'inscrit dans un tissu bâti existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant.



Arborisation

L'extension du complexe scolaire, initial, s'inscrit dans un tissu bâti existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant.



Revêtements de sol

L'extension du complexe scolaire, initial, s'inscrit dans un tissu bâti existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant.



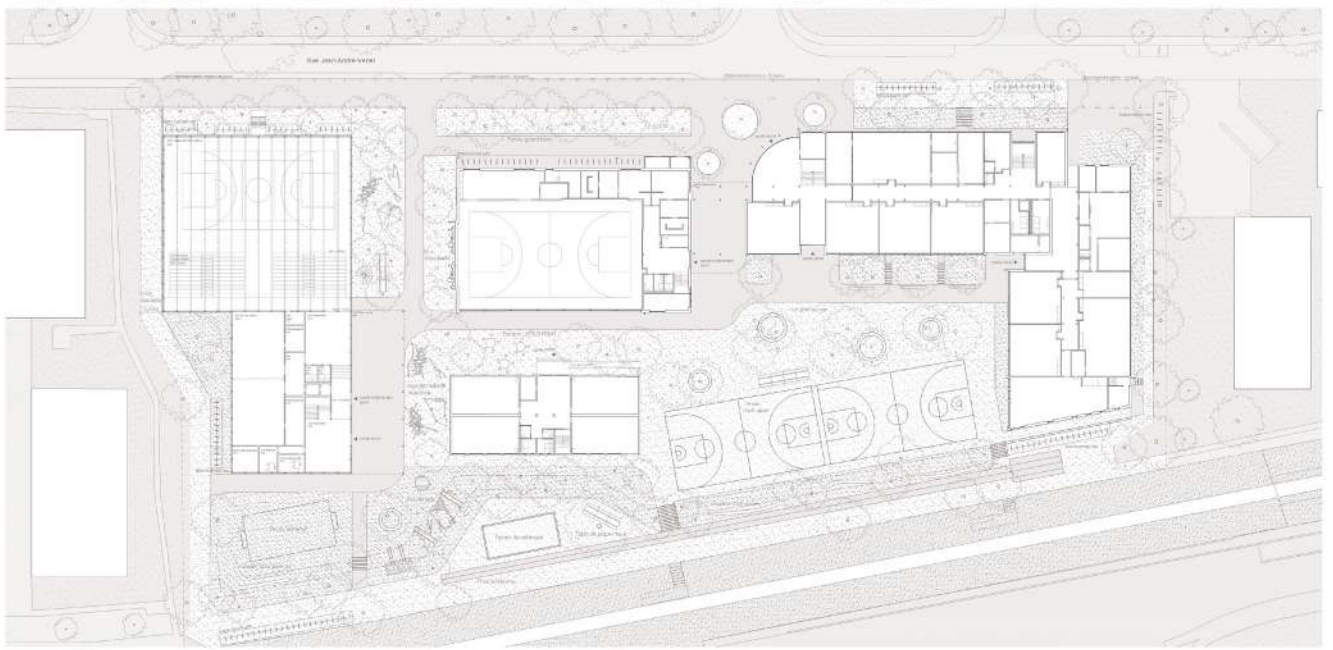
Entités paysagères

Le projet s'inscrit dans un tissu bâti existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant.

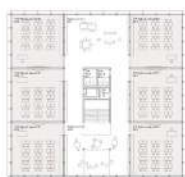


Gestion des eaux pluviales

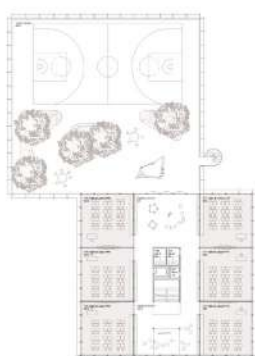
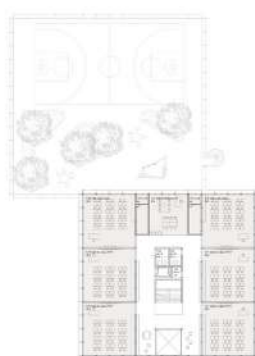
Le projet s'inscrit dans un tissu bâti existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, à la fois résidentiel et scolaire. L'extension de la courbe du canal de la Passerelle, dans le quartier de la Courbe, permet de réintégrer le projet dans le tissu urbain existant.



Plan de situation 1:200

Plan Stage 3 1/210
p. 104

Free Stage 4 1200
© 2011

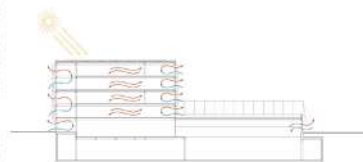
Plan Stage 1 T200
5.44Plan Stage 2 1/2000
3-8-00

Développement durable

Matérialisation de l'ouvrage

[illegible]

Demanda insustentable reducida

[illegible]

Page 14 of 14



Female Bulk Fat



© 2004 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 255: 103–110



Coupe longitudinale 1.200



Plan 2006-001 1/2006

Concept structure

Structures rez-de-chaussée et étage

La structure historique est constituée d'une nef collonnade recte à six baies d'une portée de 10 m. Les arcades sont en O.C. au-dessus d'une hauteur de 4,90 m et d'une largeur de 2,20 m. L'arcade est sur une assise en maçonnerie de 11,0 m de largeur. La nef est bâtie avec une nef latérale d'une hauteur 12 m à partir de la consigne d'ordre et d'origine de la nef latérale d'assise. La structure verticale est composée de colonnes de 2,00 m à 2,00 m au sein de la nef latérale de 2,00 m.

Contreventement

Le ruyau conduit en l'absence de pression à la fermeture de la vanne et conduit un effluve vers le vent à l'été lorsque les arbres perdent leurs feuilles.

3436-3437

La structure principale composée d'une dalle collabante recte bas-côtée a une portée 30,33 m et contient des poutres préfabriquées principales tous les 230 cm. Les poutres SCC en appui ont une hauteur de 160 cm et une largeur de 30 cm. La structure verticale est constituée de poteaux tous 30 cm x 30 cm ou une dalle continue de 233 cm.

Boysen-von

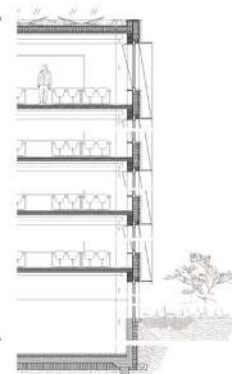
Le processus de décodage est basé sur l'usage de deux types de points, les points d'ancrage de 25 bits, qui sont généralement trouvés en certains points au sein des paquets, ainsi qu'un ensemble de points d'extrapolation (généralement des changements de la probabilité de décodification d'informations). Les étapes du décodage sont les suivantes : 1. Réalisation d'un contrôle. 2. Recherche des points d'ancrage et des points d'extrapolation. 3. Réalisation d'un décodage. 4. Recherche des points d'extrapolation. 5. Réalisation d'un décodage.



Scoring studies



Coupe Constructive 1.82



Architecture

brodbeck-roulet architectes associés sa

12 rue du Pont-Neuf , 1227 Carouge

collaboration: Mathias Buchi / Alessio Gianfranceschi / José Luis Nonteiro / Sven Korte

Ingénierie civile

Charpente Concept SA

Rue du Carroz 28, 1278 La Rippe

collaboration: Villar Rafael / Jolivet Alexandre

Architecture paysagère

brodbeck-roulet architectes associés sa

12 rue du Pont-Neuf , 1227 Carouge

collaboration: Raphaël Bayle / Hélène Chamayou



Le projet « Cachalot » organise le programme en deux volumes, respectivement sportif et scolaire. En rattachant le premier à la salle de gymnastique existante, le concurrent propose de créer un complexe sportif en front de rue qui répond aux bâtiments environnants et, de fait, oriente l'école et son préau paysagé vers le Buron. La position surélevée de l'entrée principale du complexe offre une esplanade publique protégée qui devient un lieu de référence pour le quartier et pourra être activée lors de manifestations. L'organisation des accès est globalement bien pensée et fluide. Au niveau de la rue, une entrée directe aux vestiaires dessert les deux salles de gymnastique ainsi reliées entre elles et avec les espaces extérieurs de l'école.

Ce dispositif urbain articule les différentes fonctions et échelles du site et répond bien aux usages différenciés du programme mais appelle aussi des réserves : son traitement apparaît très minéral au regard du contexte environnant, créant un contraste marqué avec l'esprit plus paysager du reste du projet. Le mur lié à l'escalier d'accès a un fort impact visuel et spatial. L'avancée sur la rue Venel contraint également le dispositif de stationnement avec un déficit de dix places pour les voitures, un manque de places pour vélos et trottinettes et une incompatibilité entre la largeur des places et celle de la rue pour effectuer les manœuvres nécessaires.

L'implantation du bâtiment scolaire à l'angle Ouest de la parcelle crée un espace extérieur généreux au centre du dispositif, en continuité avec le préau existant, où se trouve l'entrée vers les nouvelles classes. L'alignement de ce volume au Buron ouvre le site scolaire vers le futur parcours de mobilité douce et marque une deuxième entrée sur le site en le connectant au maillage environnant de manière fluide. Cette orientation permet également de préfigurer le développement de l'école le long de cet axe, comme suggéré dans une proposition d'extension qui remplacerait le pavillon provisoire.

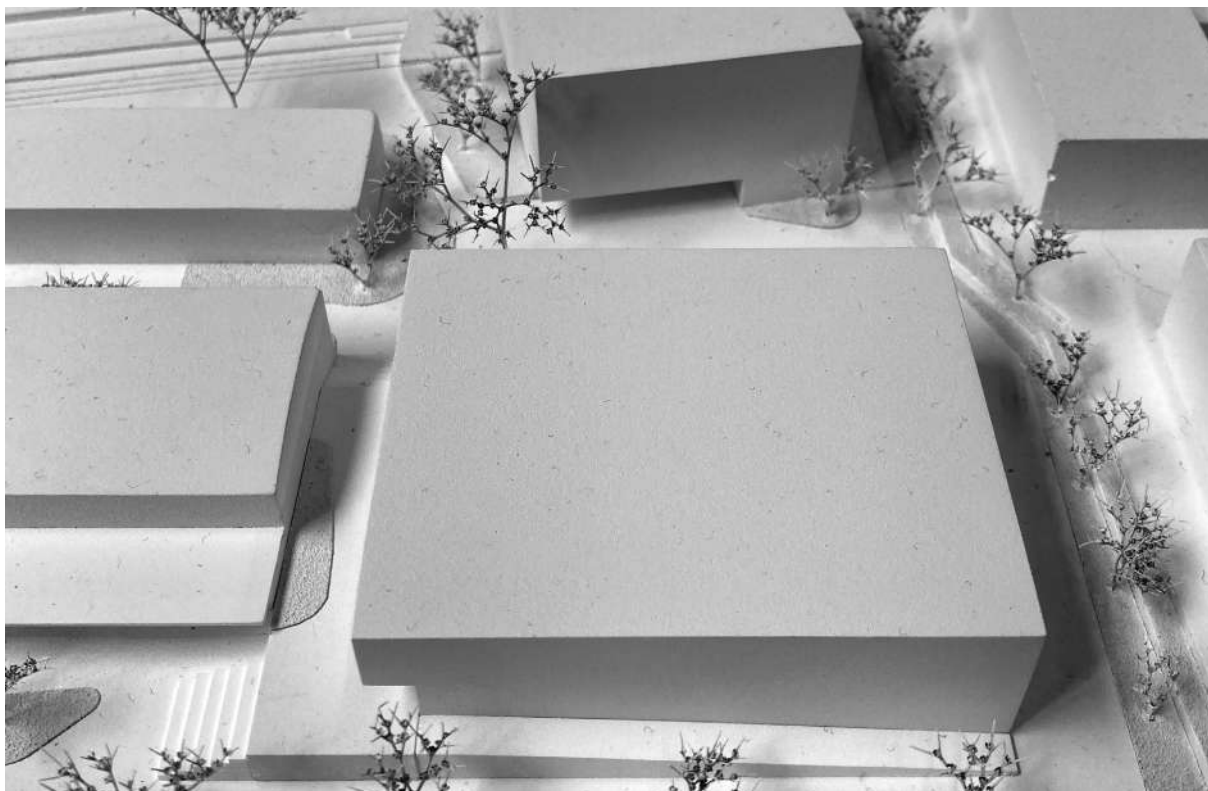
Cette ouverture au cœur du site crée des sous-espaces généreux. Le choix d'un revêtement unitaire participe à l'unification des différents lieux, renforçant la cohérence d'ensemble. Le projet paysager se distingue par la richesse de ses ambiances et la diversité des usages proposés. La variété des typologies végétales contribue à une lecture fine et sensible des espaces, alternant zones de fraîcheur, clairières ludiques, et cheminements arborés. La relation au canal constitue un point fort de l'intervention, notamment grâce à l'aménagement de gradins, à la présence d'arbres, et à une mise en scène soignée des vues et des seuils, certaines mesures de sécurisation des enfants à proximité du canal seraient nécessaires.

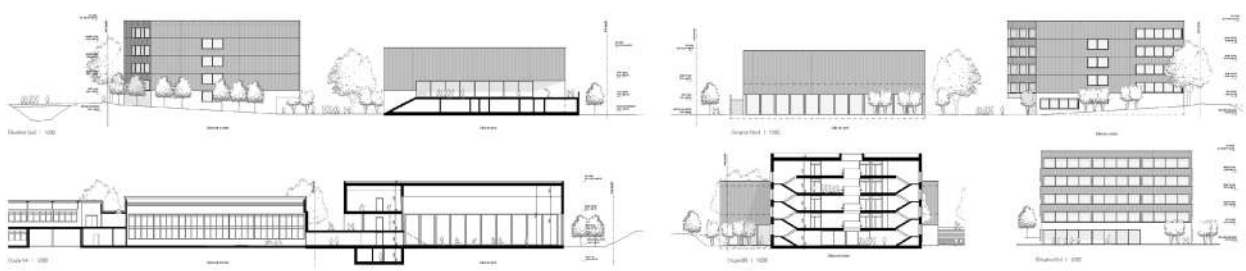
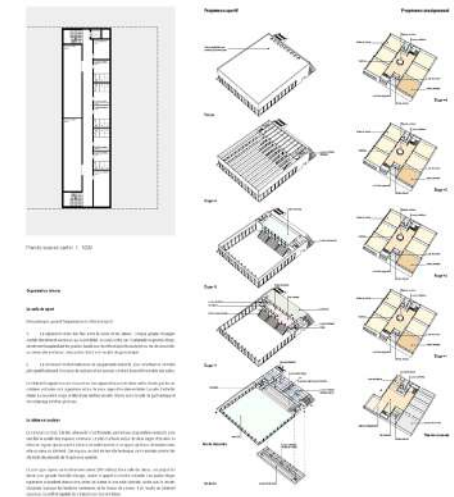
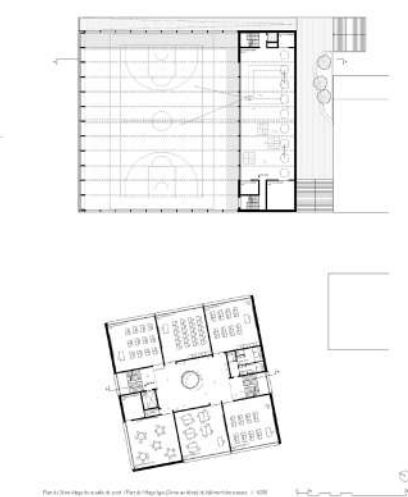
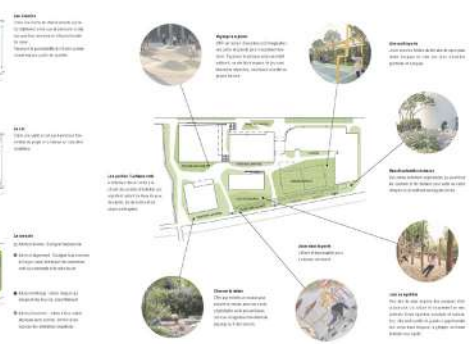
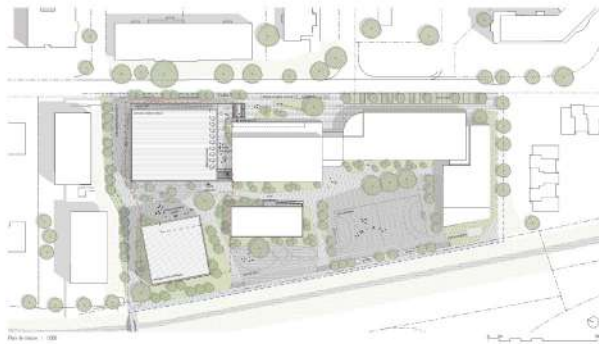
A l'intérieur du bâtiment scolaire, le plan est compact, rationnel et régulier. Les salles de classe sont organisées par six autour d'un hall central bien desservi et éclairé naturellement par deux cages d'escalier. L'occupation de ce hall questionne quant à son aménagement et son appropriation. La surface pour les vestiaires est limitée et la proximité entre les entrées des salles d'angle et les cages d'escaliers semble un peu trop directe. Les proportions carrées des salles et leur linéaire de façade généreux (quatre sur six sont dans des angles) préfigurent leur bonne utilisation ainsi qu'un fort potentiel de lumière et de ventilation naturelles, malheureusement peu exploité voire ignoré.

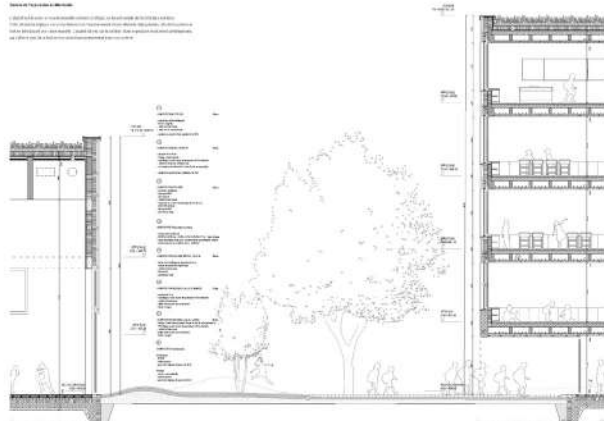
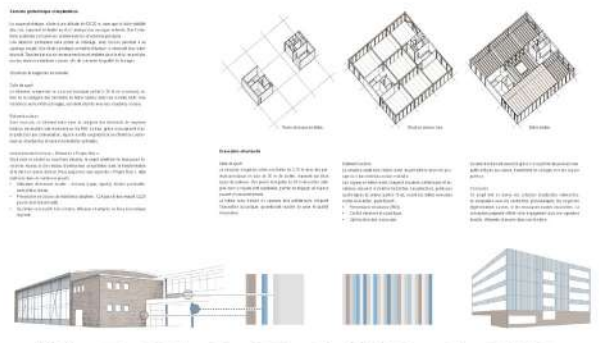
Le concept structurel du bâtiment scolaire est clair et bien pensé. Il repose sur un radier et deux noyaux en béton, autour desquels se développe une ossature en bois selon une trame régulière de 9 x 9 m, supportant des dalles mixtes. La stabilisation horizontale est assurée par le béton des dalles mixtes qui crée un diaphragme et par les noyaux. La salle de sport combine une structure en béton avec une toiture en bois. La toiture est composée de caissons reposant sur des sommiers continus et appuyés sur trois rangées de colonnes, franchissent la salle de sport et la salle d'activité avec un entraxe de 2.70 m. En revanche, la structure des autres locaux du bâtiment sportif est moins lisible et la ligne de porteur au 1er devant le hall d'entrée ne semble pas trouver d'appuis au rez. Par ailleurs, le concept de stabilisation n'est pas clairement défini. Les porte-à-faux d'entrée, tant pour le bâtiment sportif que pour le bâtiment scolaire, portés par des poutres triangulées, auraient mérité un schéma explicatif.

L'intention d'une démarche de « propre bois » avec des propositions cohérentes (choix des essences, classes de résistances, etc.) peut être saluée. De même, les contraintes du sol et de la nappe sont bien prises en compte : seuls les locaux techniques sont enterrés, avec un cuvelage nécessaire mais limité. Cette attention est appréciée mais se répercute directement sur l'expression architecturale. En effet, la compacité du plan du bâtiment scolaire induit la répartition des classes sur quatre niveaux. La verticalité qui en résulte fait de ce bâtiment le plus haut de l'école. Dès lors, il devient un signal et un repère pour les environs, marquant l'entrée du site évoquée précédemment. Par conséquent, la disposition de locaux techniques borgnes au rez-de-chaussée ne convient pas au caractère que mériterait cet angle important du site. La salle de sport est plus visible et rayonne sur le préau grâce à son vitrage de plain-pied. Le complexe sportif prend alors le dessus sur l'identité du site scolaire.

En façade, l'interprétation de l'architecture existante en une colorimétrie déclinée en motif est peu convaincante et mériterait une analyse plus fine de la matérialité et des principes constructifs mis en œuvre par les architectes Brunner et Carrard. L'emballage du tout dans un bardage métallique figé, gommant toute modénature et laissant peu de marge aux utilisateurs, peut difficilement être considéré comme une expression architecturale contemporaine ni comme une réponse aux enjeux environnementaux actuels.







Architecture

STUDIO4 SARL

Chemin des Mouettes 4, 1007 Lausanne

collaboration: Gian Marco Maddalena / Orlando Hartmann / Sebastiano Mignosa
Elena Blanchaert

Ingénierie civile

Vincent Becker ingénieurs Fribourg Sàrl

Route de Chésalles 48, 1723 Marly

collaboration: Selçukoglu Eyüp / Xavier Vingerhoets

Architecture paysagère

DUO Architectes payasagistes / Landschaftsarchitekten SARL

Rue du Midi 20, 1003 Lausanne

collaboration: Aurélie Barral



Le projet Pluto propose un seul volume et recherche le dialogue avec l'environnement existant du site, tant au niveau de la matérialité que de la volumétrie. Les façades reprennent les codes chromatiques de la salle de gym existante et le langage architectural de la nouvelle construction est traité d'une manière intemporelle. Le jury salue ce travail sensible et subtil.

Le gabarit du bâtiment est également bien proportionné, avec une hauteur à la corniche fixée à une référence médiane entre les constructions scolaires existantes et les immeubles de logements situés à proximité. Les façades Nord-Est et Sud-Ouest montrent le soin apporté à l'intégration de la nouvelle construction dans un environnement relativement dense.

Le rez-de-chaussée offre un maximum de transparence, avec un escalier central qui permet de rejoindre les niveaux supérieurs qui sont dévolus aux salles de classes et un escalier latéral qui assure un accès indépendant aux salles de gymnastique. Les circulations sont bien proportionnées et le système de double accès permet de séparer les flux tout en offrant une simplicité d'usage.

Les coupes relèvent également la qualité du réglage proposé et les différentes imbrications du programme qui permet à la salle d'activités d'apporter de la lumière naturelle au premier sous-sol. Un grand atrium à l'étage offre également un apport de lumière au hall d'entrée tout en créant un appel pour se rendre aux niveaux supérieurs. Le jury salue ce travail sur les vides et les pleins qui est maîtrisé et permet de s'affranchir des profondeurs conséquentes de cette architecture monolithique.

Le bâtiment est très réussi, mais le jury n'est pas totalement convaincu du choix du candidat d'avoir placé les entrées et le couvert d'entrée à proximité de la rue Jean-André-Venel. L'esplanade proposée est intéressante, mais le lien nécessaire entre l'école et le préau est rompu et, de facto, le site scolaire ne fonctionne plus comme un tout. Le candidat a pris le risque de ne pas respecter la demande du maître de l'ouvrage de maintenir le pavillon existant en le déplaçant vers le canal pour offrir une plus-value aux aménagements extérieurs, mais il est dommage que ce geste ne profite pas directement aux nouvelles classes.

Le concept structurel du bâtiment est clair, en accord avec les usages et, généralement cohérent avec les principes d'une construction durable. Le choix structurel principal qui démarque ce projet est le recours à deux grands treillis métalliques principaux, intégrés sur la hauteur de deux étages hors sol qui permettent de franchir les portées de la salle de sport double de manière élégante et efficace, tout en minimisant la hauteur du volume construit. Le système de planchers lui est industrialisé avec des poutres primaires en acier et secondaires en bois, pertinent dans une logique de durabilité, de réduction de poids et de rapidité d'exécution.

Le sous-sol est, naturellement, conçu en béton armé, permettant de garantir la robustesse de la structure enterrée. Cependant, la solution proposée implique des excavations importantes sur un site où le niveau de la nappe phréatique est relativement haut. Cela soulève des problématiques liées à la construction et à l'exploitation dans de telles conditions hydro-géologiques. Le principe de fondation, notamment la nécessité éventuelle de recourir à des fondations profondes, n'est pas précisé. Concernant les planchers hors sol, la structure secondaire en bois semble constructivement alignée à la hauteur des poutres primaires en acier est paraît surdimensionné. De plus, le plancher n'est pas conçu comme un plancher mixte bois-béton, voir acier-béton, ce qui aurait pu offrir plusieurs avantages, tels qu'une meilleure inertie et rigidité statique, une inertie thermique et un comportement amélioré en cas d'incendie. Le système de stabilisation face aux forces horizontales est proposé en façade, au moyen de croix de Saint-André.

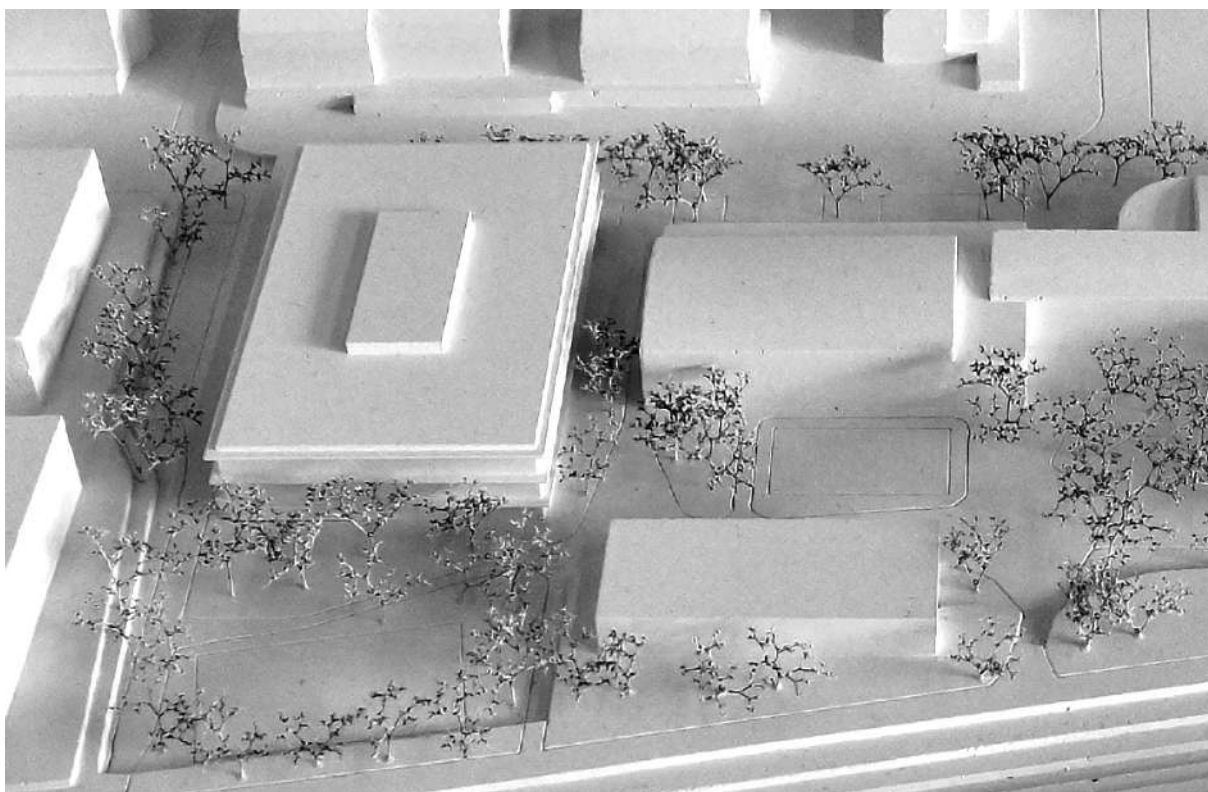
L'auteur du projet affirme que le système structurel proposé est très flexible, mais pour le jury, la présence de treillis à l'étage impose néanmoins des contraintes sur la profondeur des espaces et la position des circulations. Toutefois, ces treillis intégrés présentent l'avantage principal, comme mentionné précédemment, de permettre un volume de bâtiment plus compact.

Les aménagements extérieurs offrent une végétalisation et une arborisation importante qui participent à créer de multiples sous-espaces. Une piste d'athlétisme ludique et les équipements de jeu et de nombreuses assises permettent diversifier les usages au sein de la cour. Le projet a le mérite de questionner l'avenir de la rue Jean-André Venel en proposant de l'aménager en zone de rencontre. Cependant, l'orientation de l'entrée du bâtiment sur la rue pourrait être problématique lors des arrivées et sorties des enfants. De plus, le parvis dispose d'un couvert généreux mais, de par son emplacement, ce dernier ne participe pas à la cour et sera de ce fait difficilement utilisable lors des récréations. L'implantation du nouveau bâtiment crée des espaces de couloir résiduels avec le bâtiment existant, sans fonction clairement définie. Les deux terrains de sports sont insuffisants pour assurer l'enseignement et il n'y a pas de véritable hiérarchie entre les différents sous-espaces extérieurs.

Le projet propose d'installer une partie du stationnement le long du cheminement de mobilité douce, ce qui permet d'offrir une végétalisation des places de stationnement le long de la rue mais questionne sur d'éventuels conflits d'usages et de sécurité.

Ce projet est le plus compact et le plus économique selon l'économiste de la construction.

Finalement, le jury regrette qu'un grand nombre des choix certes qualitatifs soient effectués au détriment du programme et de la fonctionnalité.



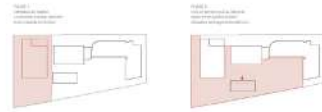


Préambule

Le Collège de la Proserpine est un établissement scolaire qui a vu sa superficie d'enseignement augmenter de manière constante. Cette extension a pour but de répondre à cette demande croissante tout en préservant l'identité et le caractère du site.

Objectifs de l'extension :
 - Augmenter la capacité d'accueil de l'établissement.
 - Créer des espaces de qualité pour les élèves et les enseignants.
 - Intégrer harmonieusement la nouvelle construction dans le paysage existant.

Principes de conception :
 - Favoriser la lumière naturelle et la ventilation.
 - Utiliser des matériaux durables et locaux.
 - Créer des espaces polyvalents et adaptables.



Programme de l'extension :
 - Salles de cours.
 - Salles de travail.
 - Salles de réunion.
 - Salles de sport.



Choix des matériaux :
 - Le béton pour la structure.
 - Le bois pour les revêtements intérieurs.
 - Le verre pour les façades.



Projet de paysage :
 - Création d'un jardin d'école.
 - Aménagement d'un espace de détente.
 - Mise en place d'un système d'arrosage automatique.

Conclusion :
 Cette extension permettra de répondre aux besoins croissants de l'établissement tout en créant des espaces de qualité pour les élèves et les enseignants. Le projet est donc une réponse positive à la demande croissante de l'établissement.

Annexes

Cette section contient des documents supplémentaires liés au projet, tels que des plans de détail ou des photos de l'existant.

Plan de détail :
 - Plan de la salle de cours.
 - Plan de la salle de travail.

Photos de l'existant :
 - Photo de la façade actuelle.
 - Photo de l'intérieur actuel.



Plan de détail :
 - Plan de la salle de cours.
 - Plan de la salle de travail.

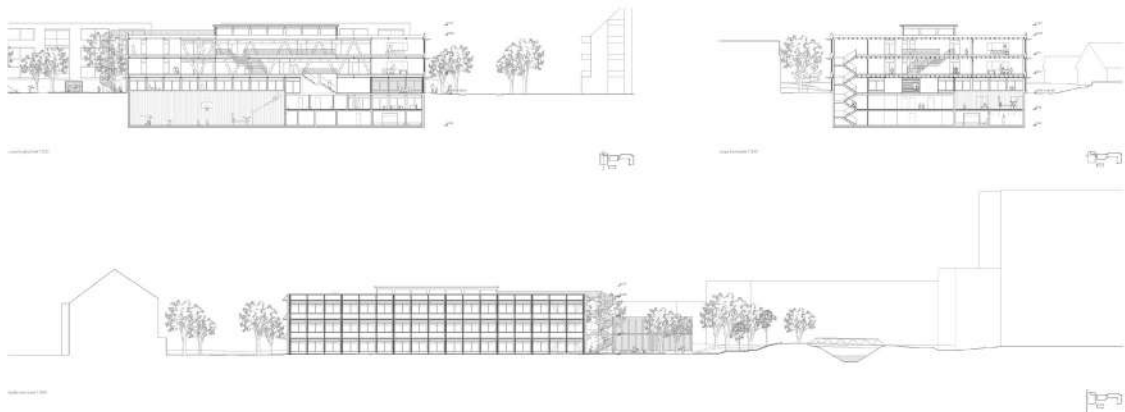
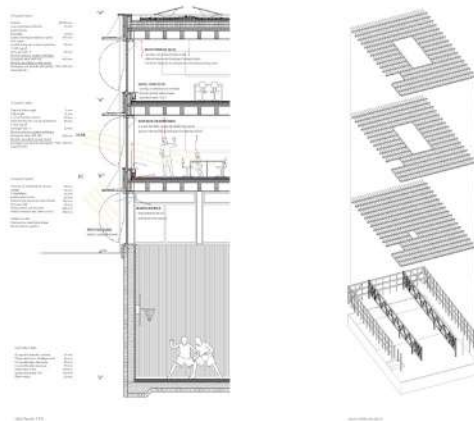


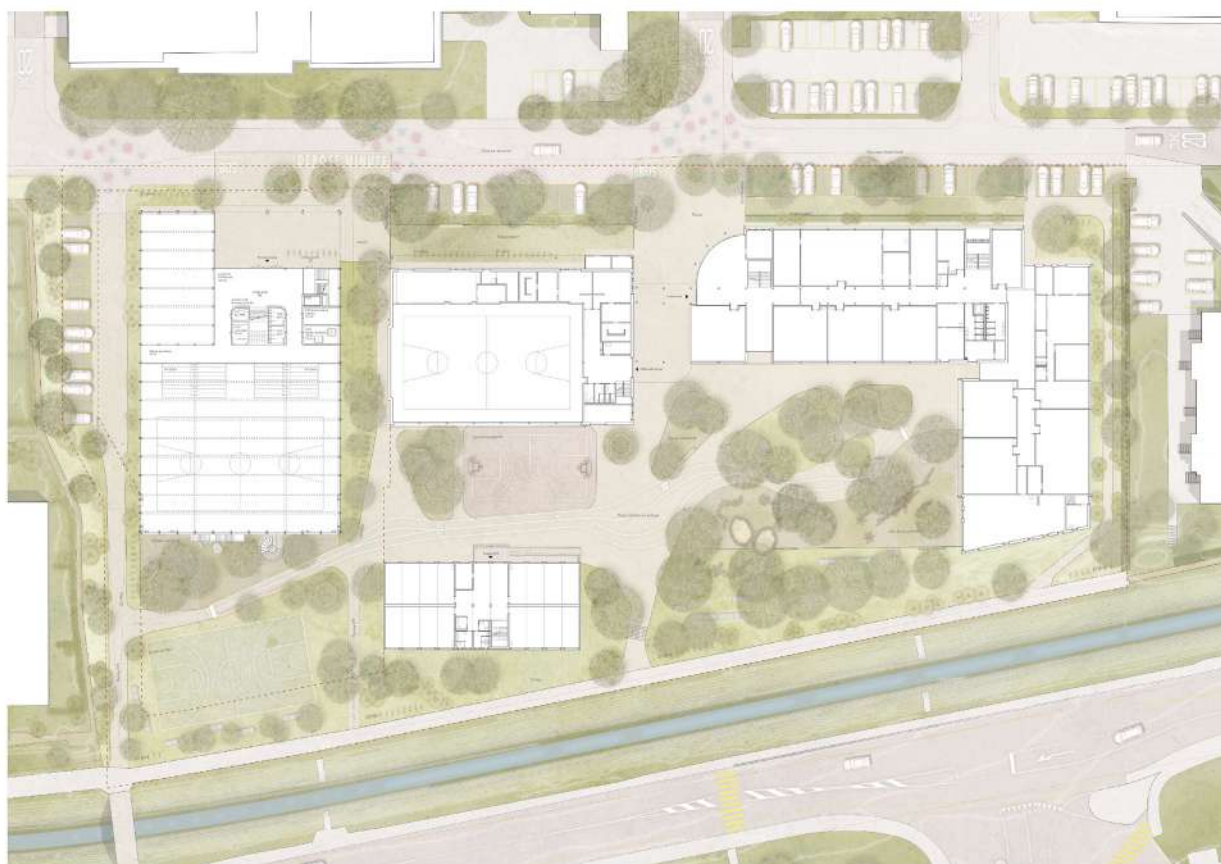
Choix des matériaux :
 - Le béton pour la structure.
 - Le bois pour les revêtements intérieurs.
 - Le verre pour les façades.



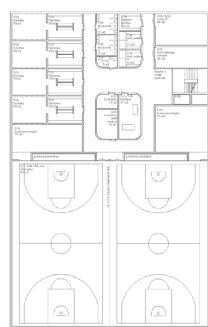
Projet de paysage :
 - Création d'un jardin d'école.
 - Aménagement d'un espace de détente.
 - Mise en place d'un système d'arrosage automatique.

Conclusion :
 Cette extension permettra de répondre aux besoins croissants de l'établissement tout en créant des espaces de qualité pour les élèves et les enseignants. Le projet est donc une réponse positive à la demande croissante de l'établissement.

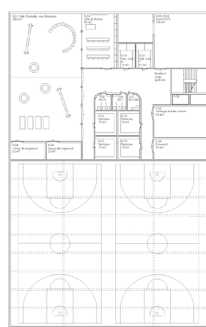




PLUTO • CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE



plan étage 1/100



plan étage 2/100



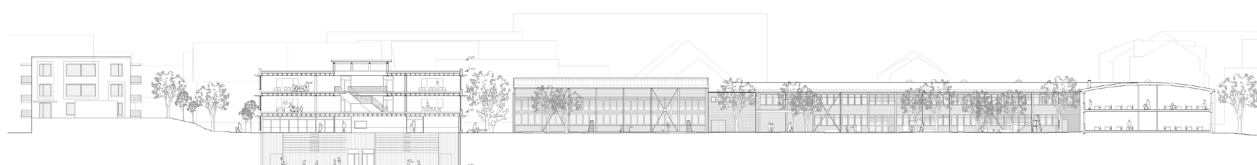
plan étage 3/100



plan étage 4/100



façade ouest 1/200



façade est 1/200



Architecture

Esposito + Javet architectes FAS SIA

Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne

collaboration: Alfonso Esposito / Anne-Catherine Javet / Marina Biga

Ingénierie civile

Alberti Ingénieurs SA

Avenue Eugène-Rambert 1, 1005 Lausanne

collaboration: Patrick Alberti / Léonard Gorjat

Architecture paysagère

L'esquisse du paysage sàrl

Rue Cité-Derrière 8, 1005 Lausanne

collaboration: Mary Hofmann / Florian Ameline



Le projet PAC-MAN se caractérise par une implantation de deux volumes compacts, un prisme contenant le programme scolaire à l'est et un bâtiment sportif à l'ouest, le long du canal. L'idée directrice de cette implantation est de dégager une nouvelle place scolaire au nord du site, connectée aux 2 autres préaux existants. C'est sur cette place que se trouvent les entrées des nouveaux bâtiments, sous deux couverts généreux de part et d'autre.

Le projet identifie les hauteurs des bâtiments comme un enjeu sensible dans un quartier de constructions de 2-3 niveaux, et cherche à rester compact (R+3 sur le bâtiment scolaire, R+1 sur le complexe sportif). Il limite les excavations à la salle de sport, sur un niveau, et à une partie du bâtiment scolaire (peu représenté sur les coupes et élévations) pour des locaux techniques. Il n'y a pas de connexion fonctionnelle chauffée entre les deux bâtiments, ni avec les autres bâtiments du site.

La séquence d'entrée du complexe sportif est pratique et efficace, avec un grand hall pouvant accueillir la salle de théorie, distribuant de part et d'autre une circulation verticale vers le programme de salle d'activité à l'étage et le programme de vestiaire et aire de jeu au sous-sol.

L'ensemble fonctionne bien et bénéficie d'une luminosité généreuse. Néanmoins le jury regrette le fonctionnement de la salle d'activité qui trouve ses vestiaires deux étages plus bas et dont l'accès PMR n'est possible que d'un côté en cas de division.

L'organisation de l'école est tout aussi frontale avec un hall directement au centre du dispositif, qui dessert 3 étages avec 7 classes disposées de part et d'autre une circulation habitable centrale. Cette disposition permet une compacité louable.

Sous cette apparence très efficace et rationnelle, l'analyse fonctionnelle fait ressortir plusieurs inélégances : Les salles de classes sont de proportions rectangulaires avec 4 sur 7 qui ne sont éclairées naturellement que par le petit côté. La structure de ces classes porte sur la trame la plus longue plutôt que l'inverse qui aurait été relativement aisé. De plus 3 salles de classes se retrouvent au rez sur la rue. Le grand hall longitudinal est coupé par un noyau béton qui réduit sa largeur de 6m à 3m avec en plus l'arrivée de l'escalier principal dans cette largeur de 3m. Ceci, couplé aux dimensions même de cet escalier le rends difficilement concevable pour un grand nombre d'élève (env. 400). On peut aussi avoir des doutes sur la quantité de lumière naturelle qui parvient au centre de cet espace distributif, et particulièrement au rez dans le hall. Le jury regrette le manque d'efficacité des espaces servants de l'école qui occupent l'espace d'une salle de classe au nord-est et auraient pu aider à intégrer une partie des éléments de ce noyau béton afin de libérer la circulation.

La façade exprime une prédominance de bois. Elle est très régulière, simplement animée sur les images par un jeu de stores élégant. Les 4 faces sont traitées de la même manière, sans différenciation du socle ou des circulations que le jury aurait apprécié. Le développement constructif de qualité fait ressortir la présence d'un ouvrant protégé, permettant la ventilation nocturne par exemple.

Le concept structurel proposé associe efficacité, durabilité et esthétisme, répondant ainsi aux exigences actuelles en matière de construction de bâtiments scolaires et sportifs en Suisse.

Pour le bâtiment des classes, la solution structurelle retenue est celle d'un plancher mixte bois-béton reposant sur des piliers en bois, aujourd'hui largement reconnue dans la construction d'écoles pour ses performances : la combinaison judicieuse du bois et du béton dans cette structure mixte permet d'obtenir un plancher à la fois léger, rigide et résistant. Cette approche améliore également l'isolation acoustique et la résistance au feu, tout en facilitant une mise en œuvre rapide grâce à la pré-fabrication. La régularité des trames et la symétrie de la structure permettent une répétition efficace des éléments porteurs, optimisant ainsi les coûts et les délais de construction. Le bémol principal est la direction de portée dans les classes. Le contre-ventement est assuré par des refends. L'utilisation de béton recyclé et de ciment à faible émission de CO₂ pour les éléments en contact avec le sol renforce la durabilité et les performances structurelles du bâtiment, tout en contribuant à réduire son empreinte carbone.

La toiture de la salle de sport est constituée de poutres en bois lamellé-collé d'une portée de 28 mètres. Cependant, elle ne semble pas bénéficier d'une rigidité supplémentaire qui aurait pu être apportée, par exemple, par l'ajout d'une dalle collaborante en béton. Même si l'augmentation de la rigidité structurelle n'est pas une priorité pour cette partie du bâtiment, car elle reste inaccessible au public, cette absence peut être considérée comme une opportunité non exploitée. Le contreventement de la salle de sport est assuré par des croix de Saint-André disposées en façade.

Le projet paysager distingue trois sous-espaces dans lesquels se développent des îlots végétalisés et arborés permettant une appropriation par les enfants et une diversité d'usage. Aussi, les couverts intégrés aux parvis des deux nouveaux bâtiments participent directement à la qualité du préau.

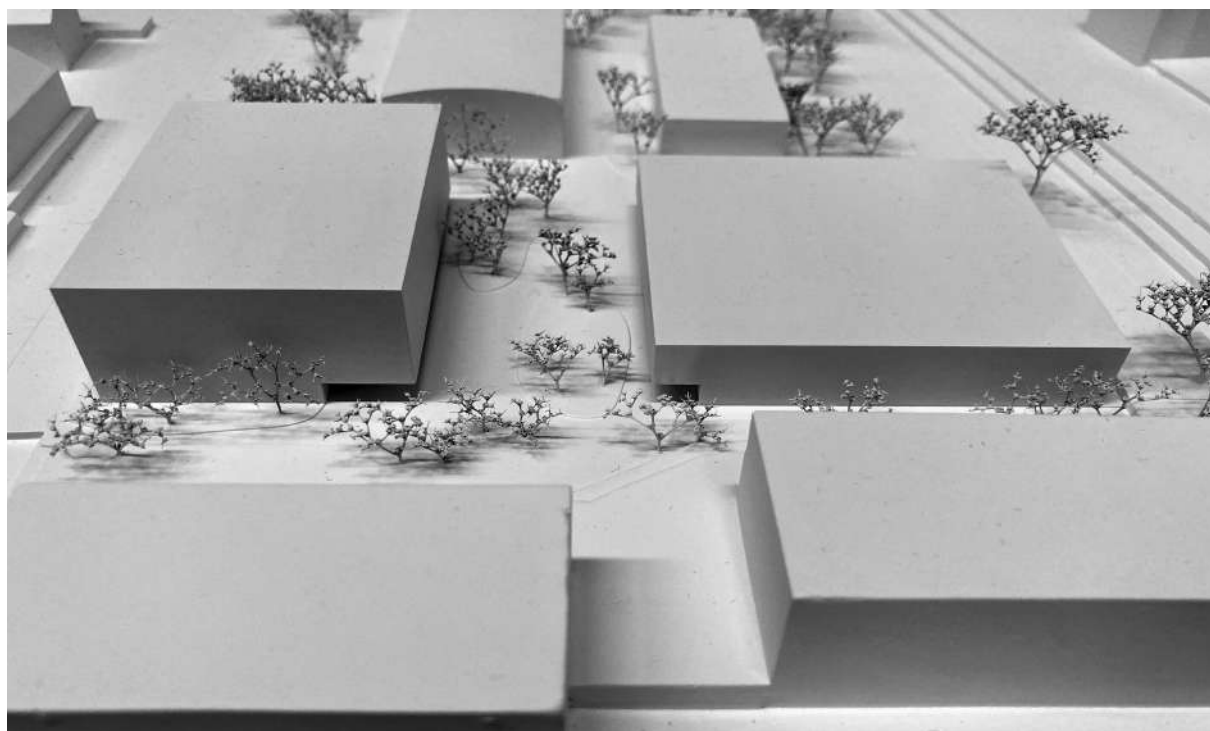
Les équipements de jeu et de nombreuses assises s'installent à l'ombre des arbres. La pièce d'eau proposée à proximité du canal pourrait servir d'accroche à la biodiversité lors des classes à l'extérieur. Cependant, son emplacement à l'arrière des containers pourrait poser des questions sécuritaires. Il manque une attention particulière sur le traitement de ses abords et de son accessibilité.

Le projet crée beaucoup d'espace interstitiel, de dimensions assez continue et peu habitable. Le nouveau préau de référence semble fonctionnel, mais il est assez restreint et ne permet pas une végétalisation importante. Il est à noter l'aménagement d'espaces végétalisés et densément arborés en bordure de l'aire de tout temps mais son orientation Nord offre peu d'ombrage à cet espace.

Le projet présente une faiblesse paysagère majeure : l'implantation de la salle de sport en limite de parcelle entraîne la suppression du chemin de mobilité douce. D'autant plus que le gain d'espace entre la salle de sport et les containers existants est réduit à un simple chemin d'accès.

Le projet prend très peu en compte les objectifs de mobilité. Il oublie la zone de dépose et l'arrêt du bus scolaire, environ 120 places vélo dont 40 couverte. Ce qui est dessiné fonctionne moyennement, notamment les places de stationnement sur la rue Venel qui ne permettent pas de manœuvrer.

L'analyse économique fait ressortir un projet efficace dans la maîtrise des coûts, parmi les projets les moins onéreux.







Projet d'extension 2000



Projet d'extension 2000



Projet d'extension 2000



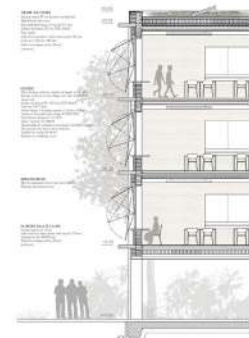
Projet d'extension 2000



Projet d'extension 2000



Projet d'extension 2000



CONCEPTS
L'extension est conçue comme un véritable laboratoire d'innovation architecturale, où les formes et les matériaux sont explorés de manière libre et créative. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable, en intégrant des solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental et améliorer le confort des occupants.

DESIGN
Le design de l'extension est inspiré par les formes organiques et les matériaux naturels. Elle se caractérise par une structure légère et aérienne, avec des volumes qui s'entrecroisent et se chevauchent. Les matériaux choisis sont des bois locaux et des métaux recyclés, afin de garantir une approche durable et responsable.



Projet d'extension 2000



Projet d'extension 2000



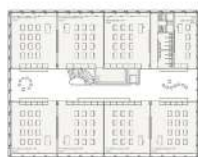
Projet d'extension 2000



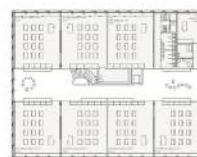
Projet d'extension 2000



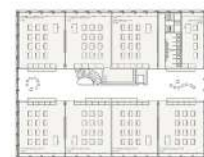
Projet d'extension 2000



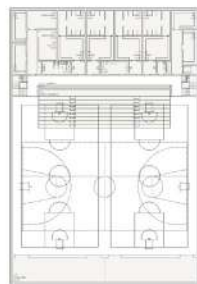
Projet d'extension 2000



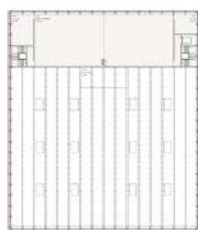
Projet d'extension 2000



Projet d'extension 2000



Projet d'extension 2000



Projet d'extension 2000



Projet d'extension 2000

Architecture

De Planta et Associés Architectes SA

Rue Blavignac 10, 1227 Carouge

collaboration: Micoud Anthony / Trifan Constantin / Napione Alessandro / Carter Joël

Ingénierie civile

structurame SA

42bis Rue du Môle, 1200 Genève

collaboration: Damier Dreier

Architecture paysagère

Cattin Thomas – VIVACITÉ, architecture du paysage

Rue Elisa Serment 1, 1018 Lausanne

collaboration: Cattin Thomas



Le projet La boucle est bouclée reprend le langage volumétrique du site et le complète avec différentes constructions reliées entre elles par des circulations pour former une architecture de type pavillonnaire. Ce parti architectural est fort et permet de voir le complexe scolaire comme un tout qui contraste avec le tissu morcelé du quartier.

Les gabarits des nouvelles constructions sont variés, avec un volume semi-terré côté rue Jean-André-Venel et un volume pour les salles de classe aligné sur les immeubles de logements situés à proximité. Les façades s'inspirent également du langage architectural existant avec une mise en valeur de la structure porteuse et une expression unitaire.

Le regroupement de toutes les surfaces dévolues aux sports et le fait d'avoir connecté la salle de gymnastique existante aux nouvelles infrastructures est une véritable plus-value et crée un pôle sportif avec accès indépendant depuis la rue. L'accès au programme scolaire par le canal, via le préau couvert, est moins évident et le jury se questionne sur la pertinence du couvert qui permet de relier les deux bâtiments scolaires. Une hiérarchie entre l'accès principal, par la rue, et des accès secondaires, le long du canal, est mis en place, et donne, à l'ensemble, une grande cohérence.

Le concept de la « rue intérieure » est vraiment très intéressant, mais montre, quelques fois, ses limites, en créant des déséquilibres entre les étages. L'accès aux deux salles d'activités physiques nécessite un couloir qui met en place une galerie au niveau du rez-de-chaussée. Cette configuration n'offre pas de réelle plus-value et crée une sorte de cul-de-sac dans le prolongement de la galerie d'accès aux gradins. Pour la partie école, les circulations du rez-de-chaussée sont généreuses, mais manquent de dégagement et de lumière naturelle. Il en va de même dans les étages supérieurs, avec des salles de dégagements qui sont proposées entièrement vitrées, pour amener de la lumière en deuxième jour.

L'ensemble de la structure repose sur un socle en béton commun, dont l'altimétrie a été étudiée afin de limiter les terrassements et l'emprise dans la nappe phréatique. La structure de l'école s'organise autour d'un système de poteau-poutre en béton préfabriqué précontraint, disposé sur une trame régulière, supportant les planchers mixtes bois massif-béton. Cette solution répond efficacement aux exigences acoustiques et de résistance feu tout en optimisant les hauteurs statiques.

La structure de la salle de sport est composée d'une toiture en bois massif reposant sur des cadres en béton, dont les sommiers sont précontraints. Ce concept assure une certaine cohérence avec la structure du bâtiment scolaire. Toutefois l'usage du béton pour ces cadres peut être questionné. Une toiture entièrement en bois aurait été adaptée au vu de l'usage de la toiture et plus pertinente au regard des objectifs de durabilité.

Le système de contreventement, tant pour l'école que pour la salle de sport, n'est pas clairement défini. La discontinuité du noyau central et les changements de trame au rez et au sous-sol ne sont pas résolus.

L'implantation du nouveau bâtiment et son emprise au sol se fait au détriment des espaces extérieurs, désormais fortement réduits. Si l'on peut apprécier la présence d'une enveloppe végétale qui adoucit les abords du bâti et contribue à son intégration paysagère, les zones ouvertes accessibles restent cependant limitées, principalement concentrées en bordure du canal. Si l'abattage de certains sujets existants est à déplorer, la démarche de renouvellement de l'arborisation est saluée.

Sur le plan de la mobilité, le projet traite de manière convaincante les contraintes programmatiques avec une bonne hiérarchie entre les différentes zones de stationnement. Le parti d'avoir positionné le stationnement des bus scolaires indépendamment des autres véhicules est relevé et apprécié.

Le jury regrette de voir les espaces extérieurs subir l'étalement des constructions au point d'offrir des surfaces plutôt résiduelles. Le plan de situation et la maquette montrent bien l'emprise du bâti, sur le site, avec, comme point d'orgue, le pavillon existant qui contredit le concept du candidat. Finalement, il n'y a pas beaucoup de marge de manoeuvre pour le programme extérieur et une fois le terrain, en tout temps, dessiné, il ne reste plus que des petits sous-espaces qui seront difficiles à gérer lors des récréations et qui n'offrent pas les surfaces demandées dans les normes scolaires.

Le jury salue la démarche et relève la qualité conceptuelle de la proposition, sans être convaincu du bon fonctionnement de l'ensemble.



Concours Extension du Collège de la Passerelle « La boucle est bouclée »



INTÉGRATION URBAINE ET PARTI ARCHITECTURAL

Le site du collège de la Passerelle forme actuellement un îlot au sein du quartier. L'extension du collège de la Passerelle s'inscrit dans le cadre d'un projet d'urbanisme global qui vise à créer un quartier d'habitat et de services, en lien avec le quartier existant. Le projet architectural vise à créer un bâtiment qui s'intègre dans le quartier existant, tout en créant un nouveau point de repère architectural.

Le projet architectural vise à créer un bâtiment qui s'intègre dans le quartier existant, tout en créant un nouveau point de repère architectural. Le projet architectural vise à créer un bâtiment qui s'intègre dans le quartier existant, tout en créant un nouveau point de repère architectural.



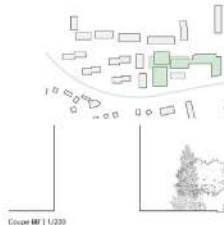
Exterior view of the school extension

PROGRAMME

Le programme scolaire est le programme principal. Le programme scolaire est le programme principal. Le programme scolaire est le programme principal.

SECTION URBAINE

Section urbaine à l'échelle 1/5000



Section urbaine à l'échelle 1/5000

PLAN, MOUVEMENT ET ACCÈS

Plan, mouvement et accès à l'échelle 1/5000



Plan, mouvement et accès à l'échelle 1/5000

PLAN

Plan à l'échelle 1/5000



Plan à l'échelle 1/5000

FONCTIONNEMENT

Fonctionnement à l'échelle 1/5000



Fonctionnement à l'échelle 1/5000

Concours Extension du Collège de la Passerelle « La boucle est bouclée »



Exterior view of the school extension



Interior view of the school extension

ECONOMIE DE PROJET

Economie de projet à l'échelle 1/5000



Economie de projet à l'échelle 1/5000

PROGRAMME

Programme à l'échelle 1/5000



Programme à l'échelle 1/5000

STRUCTURE

Structure à l'échelle 1/5000



Structure à l'échelle 1/5000

DEVELOPPEMENT DURABLE

Développement durable à l'échelle 1/5000



Développement durable à l'échelle 1/5000

POUR LE PROJET

Pour le projet à l'échelle 1/5000



Pour le projet à l'échelle 1/5000

COMPOSITION

Composition à l'échelle 1/5000



Composition à l'échelle 1/5000

POUR LE PROJET

Pour le projet à l'échelle 1/5000



Pour le projet à l'échelle 1/5000

COMPOSITION

Composition à l'échelle 1/5000



Composition à l'échelle 1/5000

POUR LE PROJET

Pour le projet à l'échelle 1/5000



Pour le projet à l'échelle 1/5000

COMPOSITION

Composition à l'échelle 1/5000



Composition à l'échelle 1/5000

POUR LE PROJET

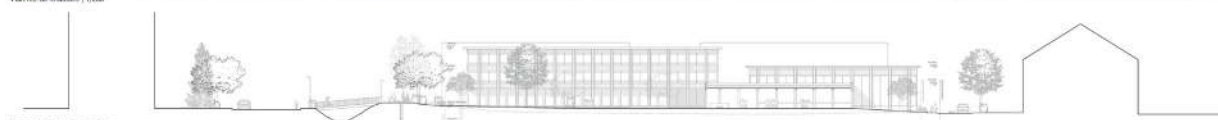
Pour le projet à l'échelle 1/5000



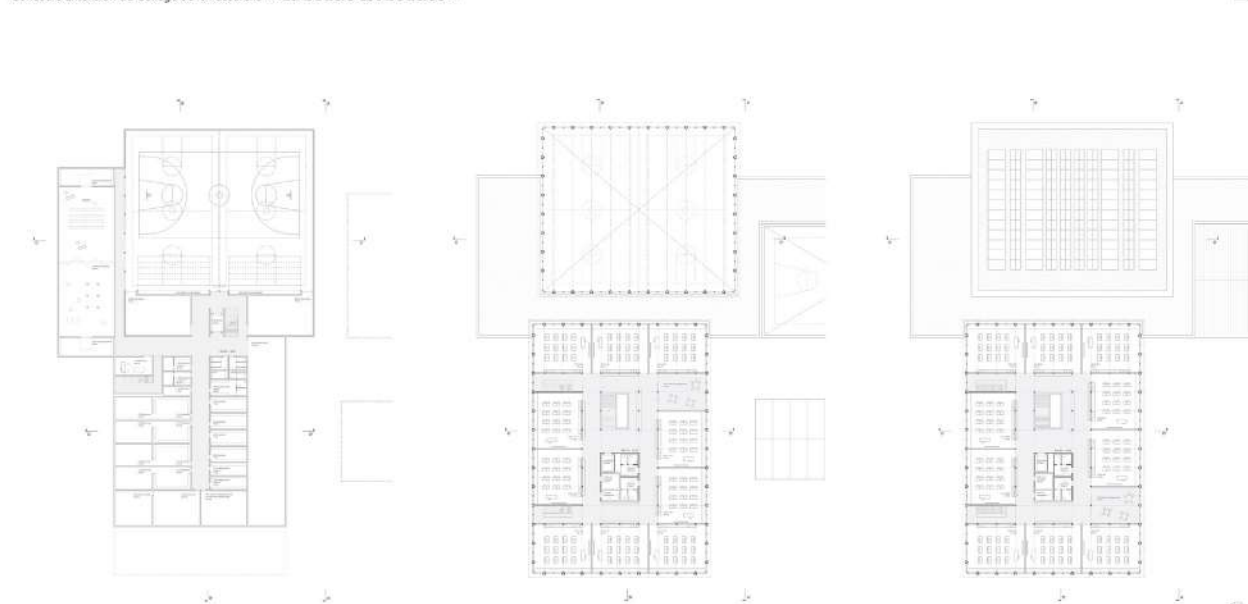
Pour le projet à l'échelle 1/5000



Plan voirie et chaussée | 1/2000



Coupe AA | Façade Sud | 1/2000



Plan sous-sol | 1/2000

Plan étage 1 | 1/2000

Plan étage 2 | 1/2000



Façade Est | 1/2000

PRESENTATION DES PROJETS ECARTES AU 2^{ème} TOUR

Architecture

continentale klg

Herzogstrasse 2, 8044 Zürich

collaboration: Giulio Galasso / Natalia Voroshilova / Zelda Frank

Ingénierie civile

WaltGalmarini AG

Drahtzugstrasse 18, 8008 Zürich

collaboration: Andreas Galmarini

Architecture paysagère

apaar Sàrl

Passage Daniel Baud-Bovy 10, 1205 Genève

collaboration: Séraphin Hirtz / Manon Delajoud





Les deux faces de la Passerelle
Le collège de La Passerelle est situé au cœur d'un quartier résidentiel dense. L'extension doit s'intégrer à l'existant tout en créant un nouveau lien avec le quartier. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.



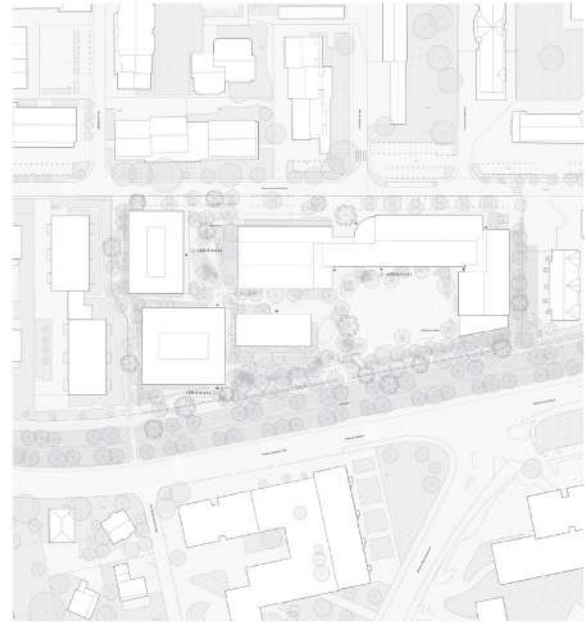
Cœur vertueux des élèves
L'extension doit créer un véritable cœur de quartier pour les élèves. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.



Écoles progressistes
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation pédagogique. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.



Matérialité des matériaux
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation matérielle. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.



Plan de situation 1:500



Section Est 1:200



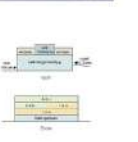
Structure
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation structurelle. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.



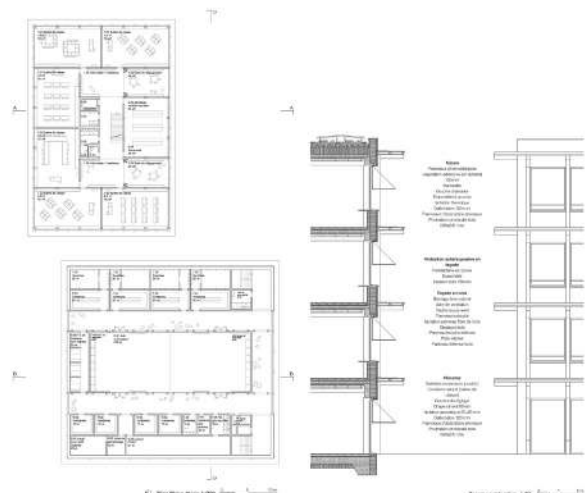
Construit et réutilisé
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation constructive. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.



Design énergétique et autonomie
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation énergétique. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.



Réponses aux enjeux futurs
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation pour répondre aux enjeux futurs. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.



Plan Niveau 1:200

Détail constructif 1:50

Faire l'école
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation pour faire l'école. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.

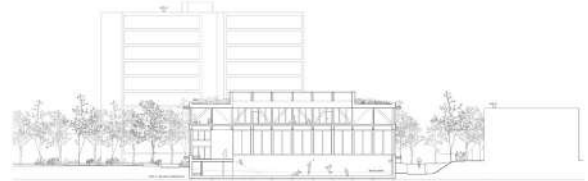
Les classes en action
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation pour les classes en action. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.

Le gym en mouvement
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation pour le gym en mouvement. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.

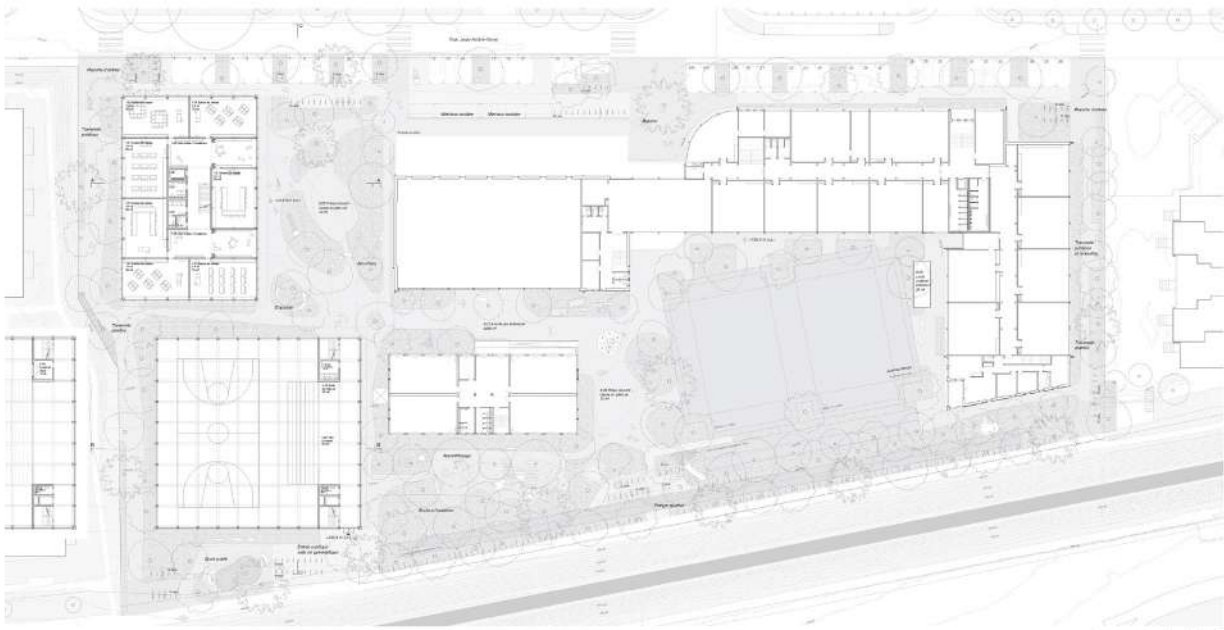
Facile à dialoguer
L'extension doit être conçue comme un véritable laboratoire d'innovation pour être facile à dialoguer. Elle doit être conçue comme un véritable « pont » entre le collège et le quartier, favorisant les échanges et la mixité sociale.



Section 1:500



Section 1:500



Plan masse d'après 1:200

Plan 1er étage 1:200



La façade du sport vers le canal

Le plan de l'étage du sport vers le canal est une section transversale qui illustre la structure du bâtiment et la disposition des espaces intérieurs. La section montre la relation entre l'extérieur et l'intérieur, avec des espaces ouverts et des zones couvertes.



Une cour intérieure

Une cour intérieure est un espace ouvert au sein d'un bâtiment ou d'un complexe. Elle permet de créer un micro-climat favorable, d'améliorer la ventilation naturelle et de fournir un espace de détente pour les occupants.



Des axes verticaux et horizontaux

Des axes verticaux et horizontaux sont des éléments clés de la conception architecturale. Ils définissent la structure du bâtiment et influencent la circulation des personnes et des matériaux.



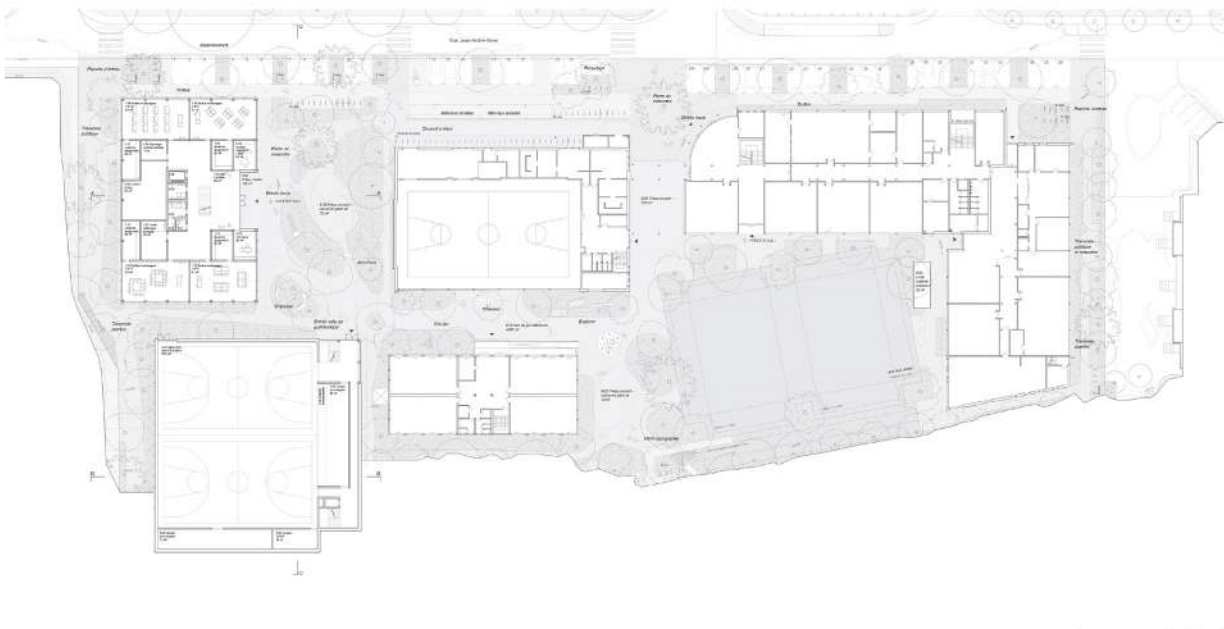
Des zones extérieures multiples

Des zones extérieures multiples sont des espaces ouverts qui offrent différentes fonctionnalités. Elles peuvent être utilisées pour des activités sportives, des événements sociaux ou simplement pour se détendre.



Les porches couvertes

Les porches couvertes sont des espaces semi-externes qui offrent une protection contre les intempéries. Elles sont souvent utilisées pour des activités de détente ou pour abriter des véhicules.



Plan 1er étage 1:200



coupe 1:100

Architecture

Translocal Architecture GmbH

Beatusstrasse 19, 3006 Bern

collaboration: Helko Walzer / Oliver Fiebig / Marko Gröhre
Annika Grupe / Liliane Storl / Lianghe Zhou

Ingénierie civile

Lüchinger Meyer Partner

Limmatstrasse 275, 8005 Zürich

collaboration: Andreas Gianoli

Architecture paysagère

r+b Landschaftsarchitektur

Königstrasse 12, D 01097 Dresden

collaboration: Jens Rossa





PLAN TAVOLE 2



PLAN TAVOLE 3



PLAN 1



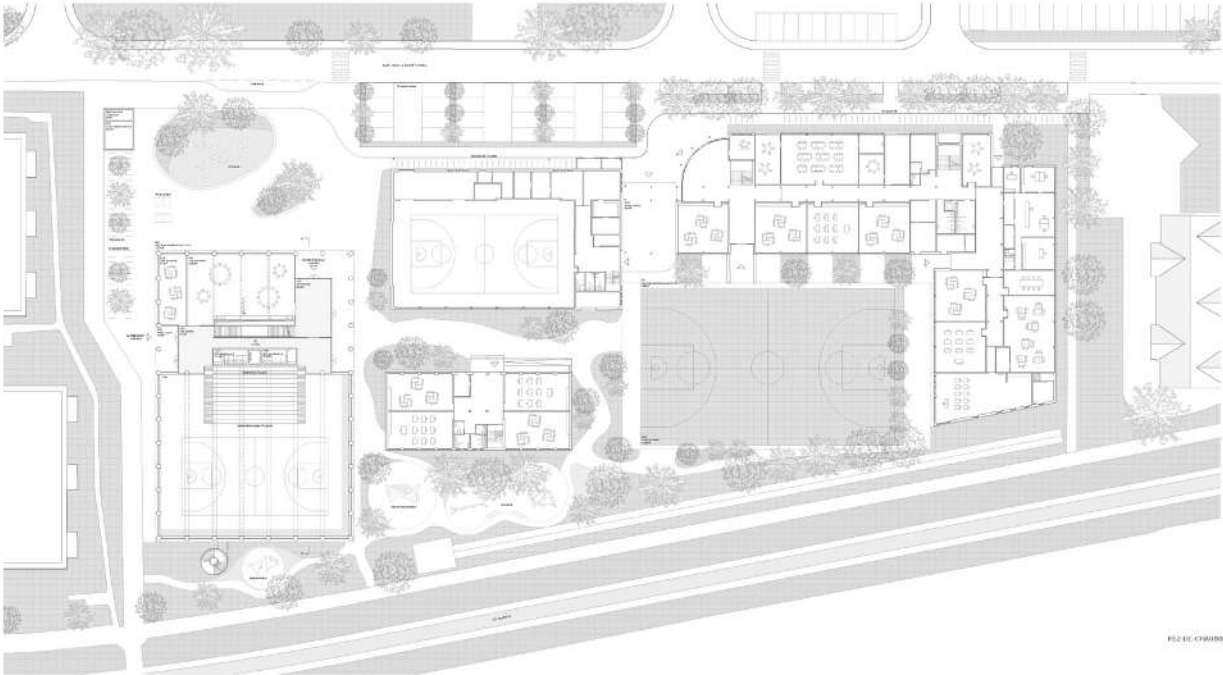
PLAN 2

PLANS 1:500



COUPE LONGITUDINALE

FAÇADE NORD 1:500



PLAN DE SITUATION 1:500



FAÇADE EST 1:500

Architecture

Jonas Altorfer Architecture

Rüschlistrasse 17, 2502 Bienne

collaboration: Jonas Altorfer / Marcel Hegg

Ingénierie civile

INGENI SA Genève-Lancy

Route de Saint-Julien 63, 1212 Grand Lancy

collaboration: Lorenzo Lelli / Lionel Ecay

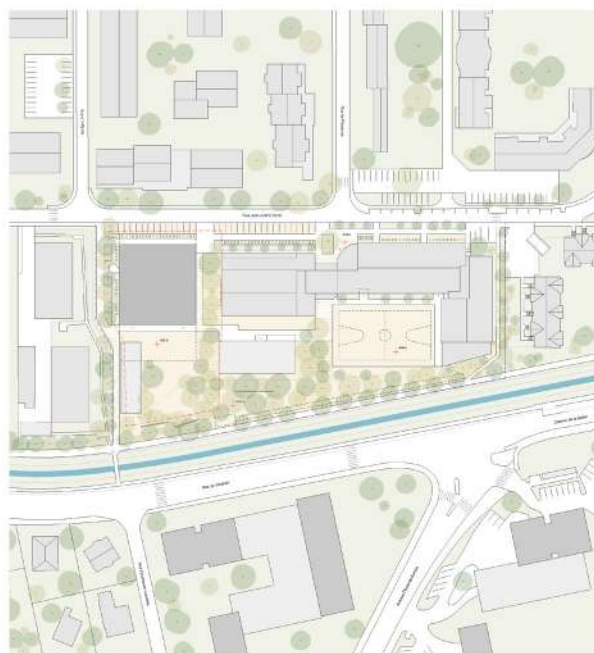
Architecture paysagère

Pascal Heyraud sàrl

Rue de l'Evoles 8a, 2000 Neuchâtel

collaboration: Adélie Aeberhard / Martina Hinghilleri

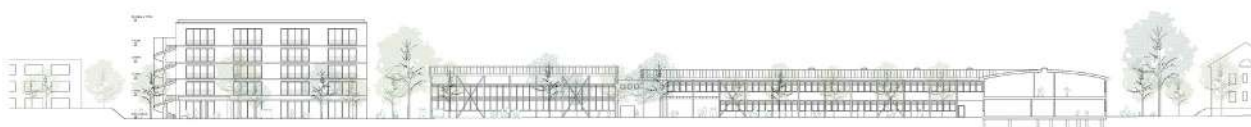




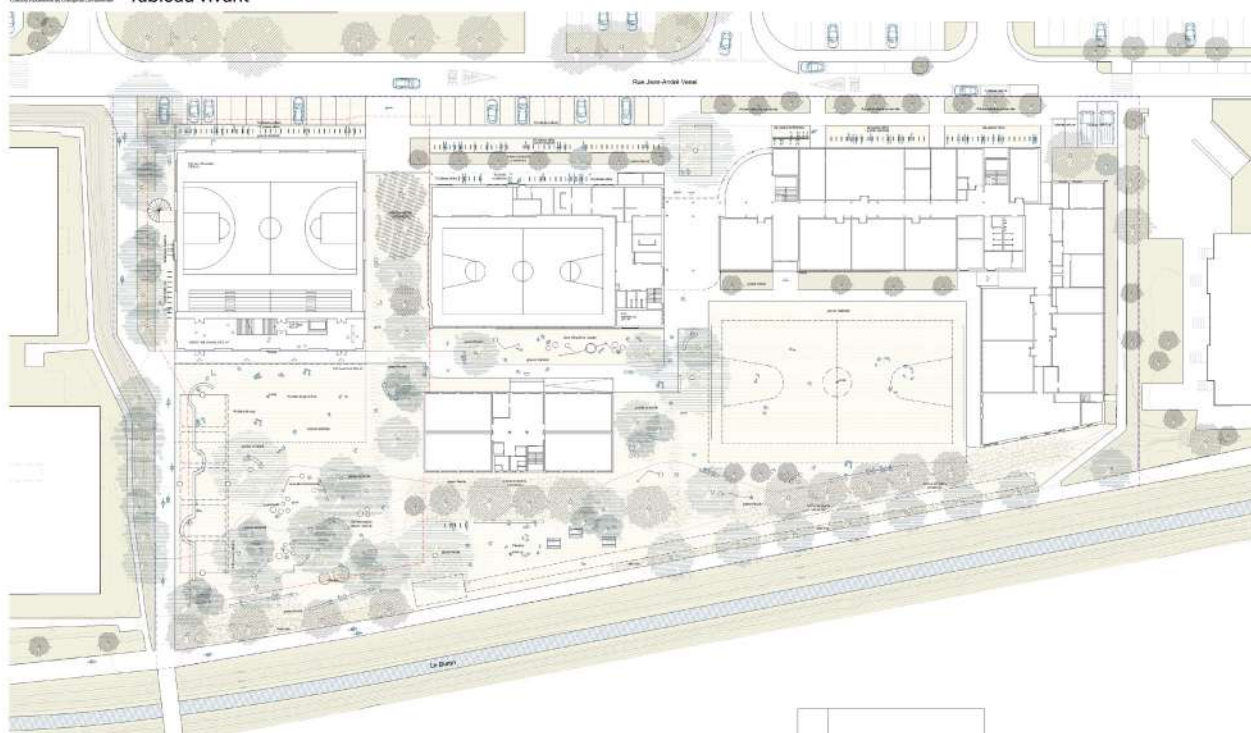
Plan de situation 1/500



Architectural rendering



Elevation Ouest 1/200



Plan de site de l'école 1/200



Elevation sud (Rue Jean-Jacques Lussan) 1/200



Architecture

Chablais Fischer Architectes Sàrl

Ruelle du Bordet 2, 1470 Estavayer-le-Lac

collaboration: Olivier Chablais / Estelle Jaquemet / Daniel Bismor / Carole Froidevaux

Ingénierie civile

Küng et associés sa, ingénieurs civils sia

Rue des Granges 14, 1530 Payerne

collaboration: Nathan Coucet / Yves Dizerens

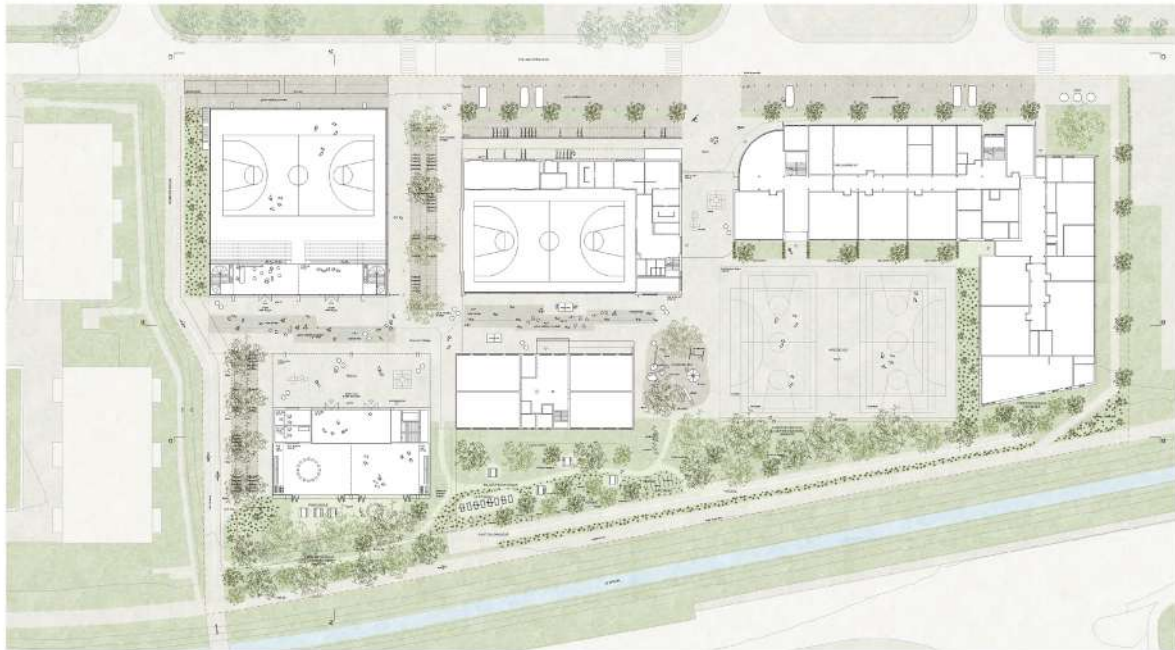
Architecture paysagère

Müller Architecte Paysagiste

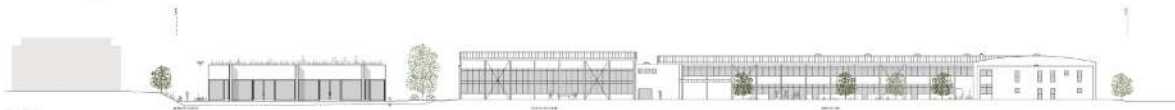
H-C Handersen 27, 2400 Le Locle

collaboration: Lionel Müller

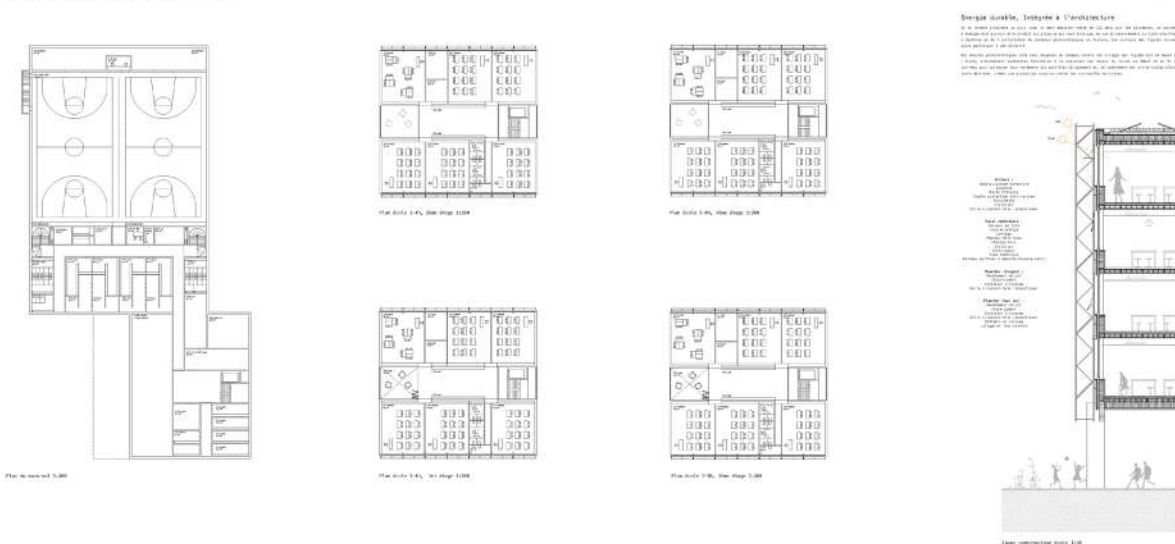




Plan de site (échelle 1:200)



Élévation N°1 (échelle 1:200)



Plan de niveau N+0

Plan de niveau N+1

Plan de niveau N+2

Section transversale N°1



Élévation N°2 (échelle 1:200)

Architecture

Mann & Capua Mann Architectes Sàrl

Av. Auguste-Tissot 15, 1006 Lausanne

collaboration: Adrian Mann, Gaétan Knüsli

Ingénierie civile

AIC Ingénieurs conseils SA

Avenue des Baumettes 15, 1020 Renens

collaboration: André Alves / Andrea Lavelli / Nicolas Ré / Antonietta Sofia

Architecture paysagère

Pass-age Alban Carron & Florent Lièvre SNC

Rue Sainte-Marguerite 16, 1950 Sion

collaboration: Lièvre Florent / Nanchen Romane



Le projet de l'École de l'Est est un projet d'architecture qui vise à créer un espace éducatif moderne et innovant. L'objectif principal est de fournir un environnement d'apprentissage qui favorise le développement des compétences et la créativité des élèves. Le projet est basé sur des principes de durabilité et de respect pour l'environnement.

Le projet est divisé en plusieurs phases de construction. La première phase consiste à construire la structure principale de l'école, y compris les salles de classe, les bureaux et les espaces communs. La deuxième phase consiste à ajouter des équipements supplémentaires, tels que des bibliothèques, des laboratoires et des espaces de détente. La troisième phase consiste à terminer les travaux de finition et à ouvrir l'école aux élèves.

Le projet est financé par le gouvernement local et les entreprises locales. Le budget total est de 10 millions de dollars. Le projet est prévu pour être achevé en 2025.

Le projet de l'École de l'Est est un projet d'architecture qui vise à créer un espace éducatif moderne et innovant. L'objectif principal est de fournir un environnement d'apprentissage qui favorise le développement des compétences et la créativité des élèves. Le projet est basé sur des principes de durabilité et de respect pour l'environnement.

Le projet est divisé en plusieurs phases de construction. La première phase consiste à construire la structure principale de l'école, y compris les salles de classe, les bureaux et les espaces communs. La deuxième phase consiste à ajouter des équipements supplémentaires, tels que des bibliothèques, des laboratoires et des espaces de détente. La troisième phase consiste à terminer les travaux de finition et à ouvrir l'école aux élèves.

Le projet est financé par le gouvernement local et les entreprises locales. Le budget total est de 10 millions de dollars. Le projet est prévu pour être achevé en 2025.



Le projet de l'École de l'Est est un projet d'architecture qui vise à créer un espace éducatif moderne et innovant. L'objectif principal est de fournir un environnement d'apprentissage qui favorise le développement des compétences et la créativité des élèves. Le projet est basé sur des principes de durabilité et de respect pour l'environnement.

Le projet est divisé en plusieurs phases de construction. La première phase consiste à construire la structure principale de l'école, y compris les salles de classe, les bureaux et les espaces communs. La deuxième phase consiste à ajouter des équipements supplémentaires, tels que des bibliothèques, des laboratoires et des espaces de détente. La troisième phase consiste à terminer les travaux de finition et à ouvrir l'école aux élèves.

Le projet est financé par le gouvernement local et les entreprises locales. Le budget total est de 10 millions de dollars. Le projet est prévu pour être achevé en 2025.

Le projet de l'École de l'Est est un projet d'architecture qui vise à créer un espace éducatif moderne et innovant. L'objectif principal est de fournir un environnement d'apprentissage qui favorise le développement des compétences et la créativité des élèves. Le projet est basé sur des principes de durabilité et de respect pour l'environnement.



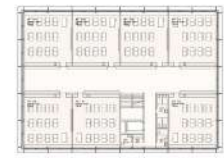
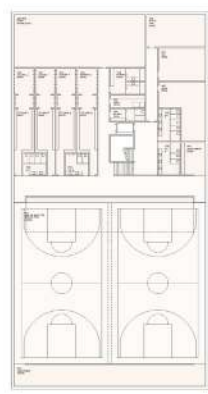
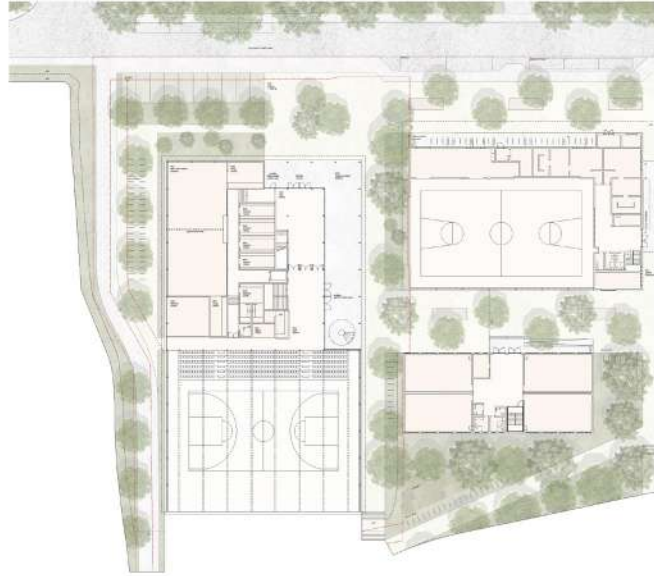
Le projet de l'École de l'Est est un projet d'architecture qui vise à créer un espace éducatif moderne et innovant. L'objectif principal est de fournir un environnement d'apprentissage qui favorise le développement des compétences et la créativité des élèves. Le projet est basé sur des principes de durabilité et de respect pour l'environnement.

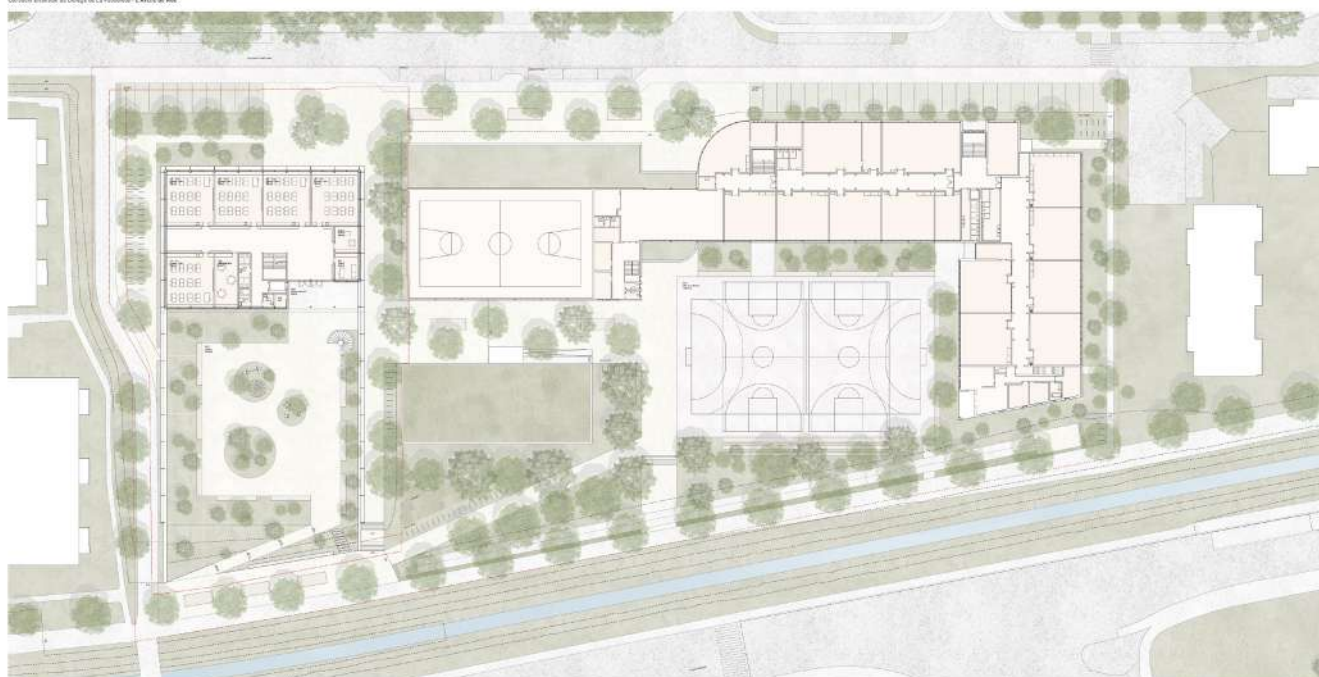


Le projet de l'École de l'Est est un projet d'architecture qui vise à créer un espace éducatif moderne et innovant. L'objectif principal est de fournir un environnement d'apprentissage qui favorise le développement des compétences et la créativité des élèves. Le projet est basé sur des principes de durabilité et de respect pour l'environnement.

Le projet est divisé en plusieurs phases de construction. La première phase consiste à construire la structure principale de l'école, y compris les salles de classe, les bureaux et les espaces communs. La deuxième phase consiste à ajouter des équipements supplémentaires, tels que des bibliothèques, des laboratoires et des espaces de détente. La troisième phase consiste à terminer les travaux de finition et à ouvrir l'école aux élèves.

Le projet est financé par le gouvernement local et les entreprises locales. Le budget total est de 10 millions de dollars. Le projet est prévu pour être achevé en 2025.



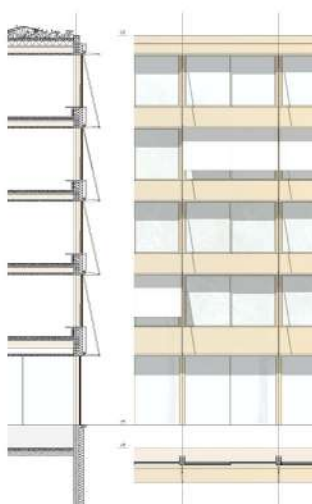
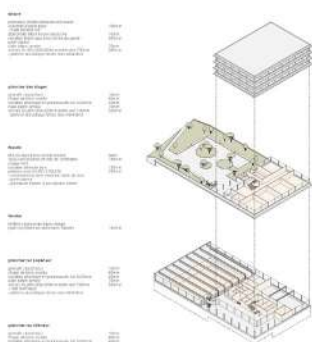


1:200



1:200

1:200



Architecture

Bauart Architekten und Planer AG

Laupenstrasse 20, 3008 Bern

collaboration: Rafael Graf

Ingénierie civile

wh-p Ingenieure AG

Malzgasse 20, 4052 Basel

collaboration: Martin Stumpf

Architecture paysagère

Chaves Biedermann GmbH

Jurastrasse 50, 4053 Basel

collaboration: Miguel Chaves
Ramon Villarreal

Ingénieur CVSE

eicher+Pauli Biel AG

Nidaugasse 35, 2502 Biel-Bienne

collaboration: Andreas Wirtz
Andreas Glauser

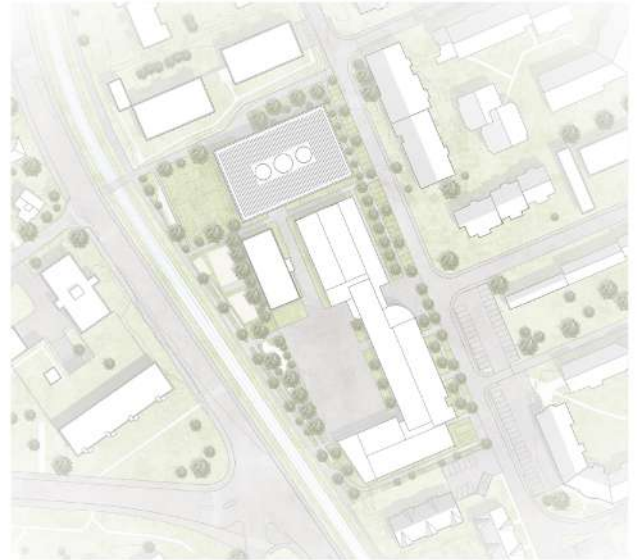


Complice - nous complétons l'école par une construction compacte pensée comme la dernière pièce du complexe scolaire. Ce bâtiment aux parcours courts s'insère avec justesse dans le tissu du quartier et parachève l'ensemble existant du « Collège de la Passerelle ».

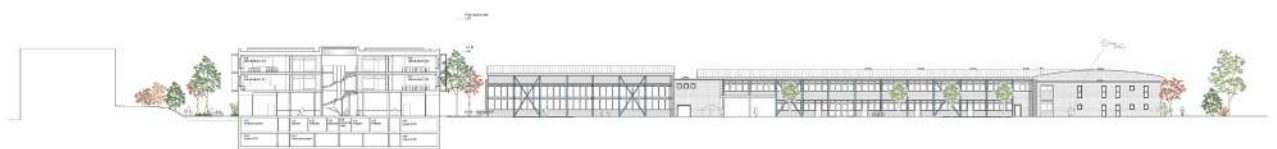
Plan de situation du site (à l'échelle 1:500) et du quartier (à l'échelle 1:1000).



Plan de situation (à l'échelle 1:500)



Plan de situation (à l'échelle 1:1000)

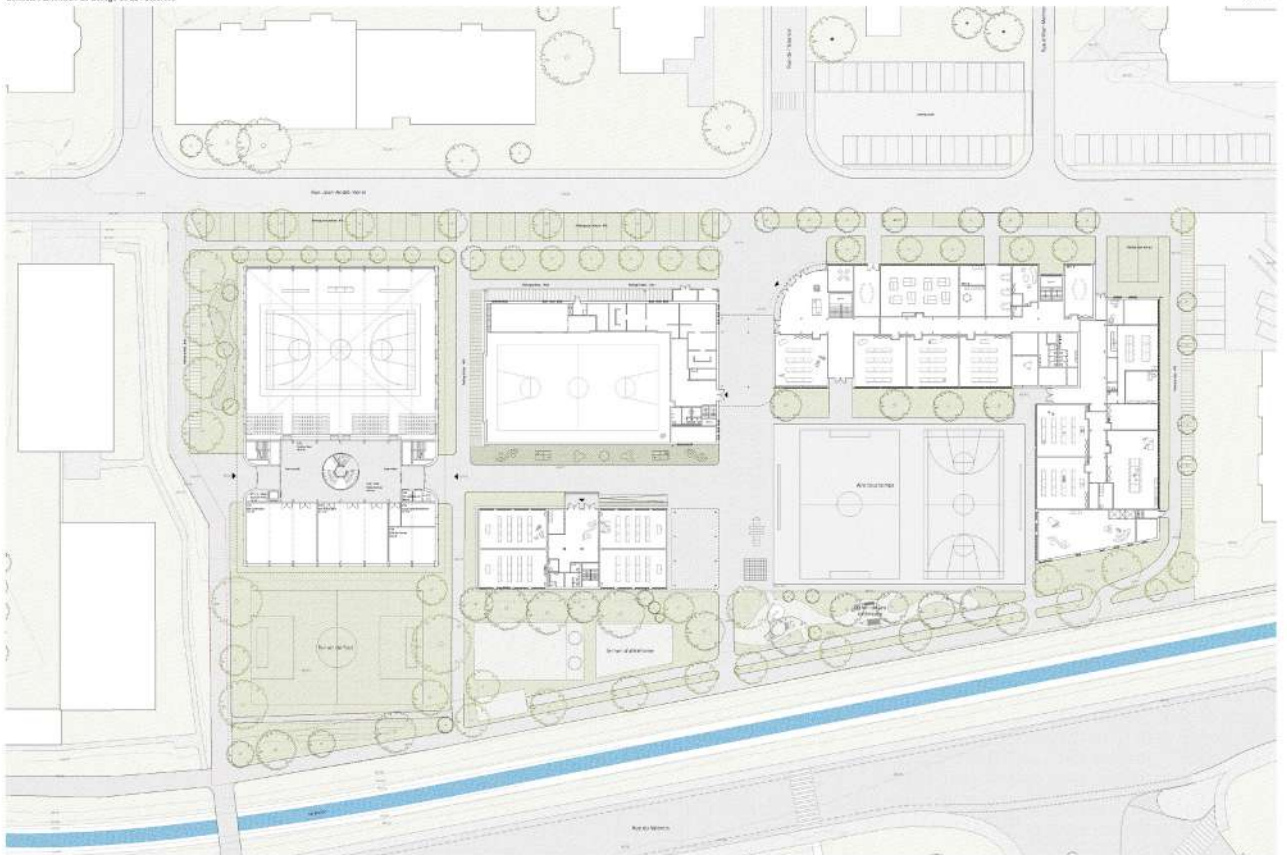


Section transversale (à l'échelle 1:500)



Concours Extension du Collège de La Passerelle

complice



Plan de situation (à l'échelle 1:500)



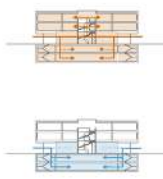
Représentation urbaine

Le site du Collège de La Passerelle est caractérisé par une situation urbaine particulière. Il est situé à l'extrémité d'une rue qui se termine par une impasse. Le terrain est plat et est entouré par des bâtiments existants. Le projet consiste à étendre le collège tout en respectant le contexte urbain.



Superposition fonctionnelle

La superposition fonctionnelle est un principe architectural qui permet d'optimiser l'utilisation de l'espace. Dans ce projet, les fonctions de l'école sont superposées pour créer un environnement éducatif plus riche et plus interactif.



Qualité spatiale de l'école

La qualité spatiale de l'école est un élément essentiel pour garantir le bien-être des élèves et des enseignants. Le projet vise à créer des espaces agréables, lumineux et sécuritaires.



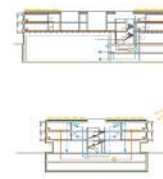
Structure portante

La structure portante est l'élément fondamental qui soutient le bâtiment. Le projet utilise une structure en béton armé pour assurer la stabilité et la durabilité de l'extension.



Technique de l'éclairage

La technique de l'éclairage est un aspect crucial pour créer un environnement d'apprentissage optimal. Le projet utilise des systèmes d'éclairage modernes et économes en énergie.



Qualité

La qualité est un concept global qui englobe tous les aspects du projet, de la conception à la réalisation. Le projet vise à atteindre une haute qualité architecturale et technique.

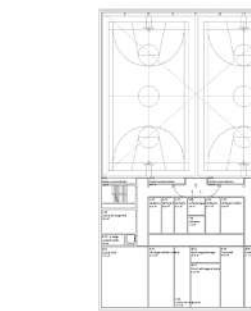
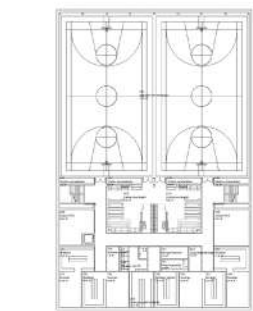
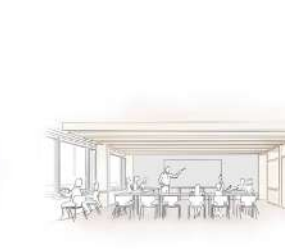


Architecture / Peinture / Matériau

L'architecture, la peinture et les matériaux sont des éléments clés pour définir l'identité du bâtiment. Le projet utilise des matériaux de qualité et des couleurs sobres pour créer un environnement éducatif moderne.



Intérieur



Plan de l'étage 1/200

Plan de l'étage 1/200

Plan de l'étage 1/200

Plan de l'étage 1/200



Élévation Nord-Ouest 1/200

Élévation Nord-Est 1/200

Architecture

meï studio sàrl

Rte du Centre 21, 1782 Belfaux

collaboration: Fabrice Schwaller / Alexis Luc

Ingénierie civile

ab ingénieurs sa

Rue Hans Fries 2, 1700 Fribourg

collaboration: Olivier Francey

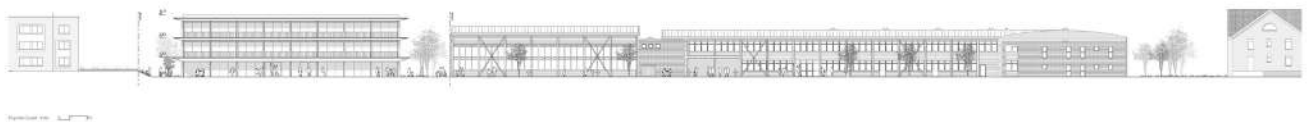
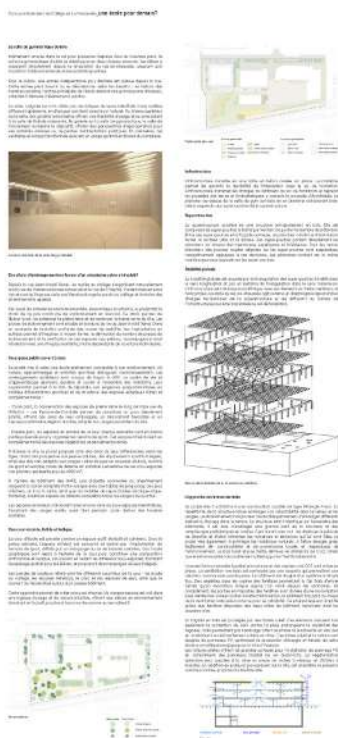
Architecture paysagère

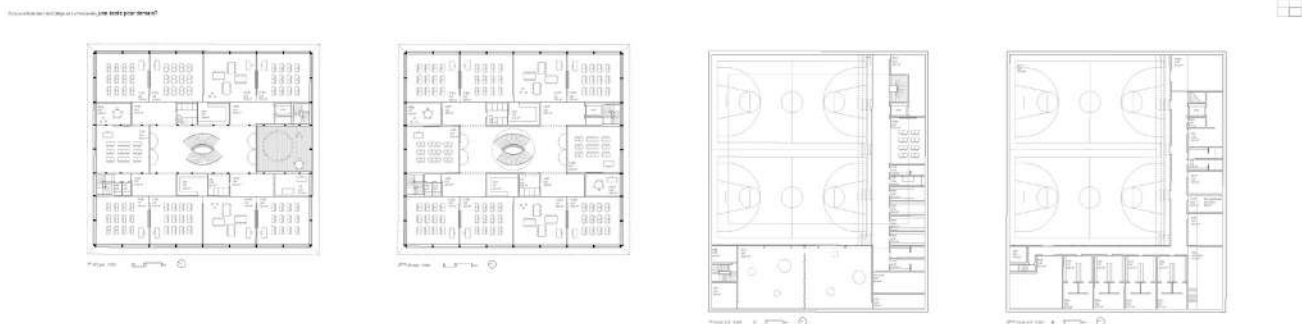
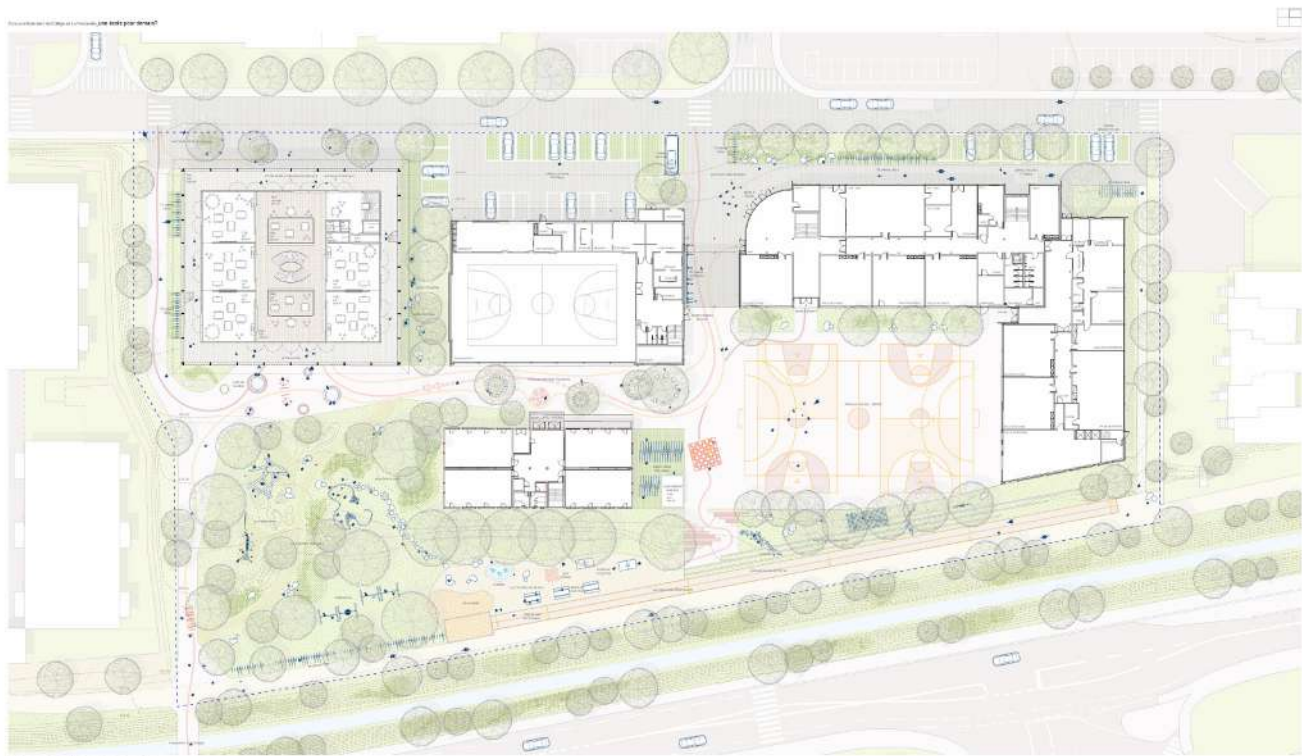
Urbanité(s) SA

Boulevard de Saint-Georges 36, 1205 Genève

collaboration: Marine Girault / Isabel Girault / Elina Reymond / Mattieu Faudrin







Architecture

transversal architectes

Rue du petit chêne 11, 1003 Lausanne

collaboration: Xavier Marlaire / Joachim Dejardin

Ingénierie civile

MFIC ingénieurs civils

Rue de Lausanne 45, 1110 Morges

collaboration: Duarte Viula Faria / Miguel Fernandez Ruiz

Architecture paysagère

MG Associés Sàrl

Grand-rue 32, 1486 Vuissens

collaboration: Pablo Gabbay / Théo Lambert / Floriane Jungo





PLAN GÉNÉRAL

REPARTITION FONCTIONNELLE

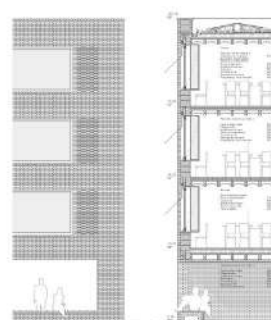


PROJET D'AMÉNAGEMENT
Le projet d'extension du collège de la Passerelle vise à répondre aux besoins croissants de l'établissement en matière d'enseignement, de sport et de vie scolaire. L'architecture proposée intègre des volumes modernes et des espaces verts pour créer un environnement éducatif de qualité.

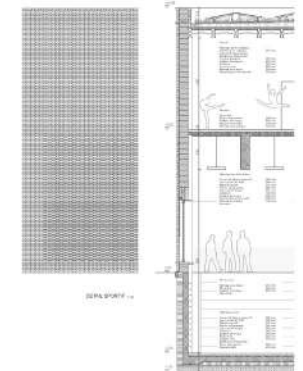
PROJET D'AMÉNAGEMENT
Le projet d'extension du collège de la Passerelle vise à répondre aux besoins croissants de l'établissement en matière d'enseignement, de sport et de vie scolaire. L'architecture proposée intègre des volumes modernes et des espaces verts pour créer un environnement éducatif de qualité.

PROJET D'AMÉNAGEMENT
Le projet d'extension du collège de la Passerelle vise à répondre aux besoins croissants de l'établissement en matière d'enseignement, de sport et de vie scolaire. L'architecture proposée intègre des volumes modernes et des espaces verts pour créer un environnement éducatif de qualité.

PROJET D'AMÉNAGEMENT
Le projet d'extension du collège de la Passerelle vise à répondre aux besoins croissants de l'établissement en matière d'enseignement, de sport et de vie scolaire. L'architecture proposée intègre des volumes modernes et des espaces verts pour créer un environnement éducatif de qualité.



SECTION SCOLAIRE



SECTION SPORTS





Architecture

roberto ferrara architecte Sàrl

Sandrainstrasse 107, 3084 Wabern

collaboration: Ferrara Roberto

Ingénierie civile

Weber + Brönnimann Bauingenieure AG

Morillonstrasse 87, 3007 Bern

collaboration: Weber Dominique

Architecture paysagère

Weber + Brönnimann Landschaftsarchitekten AG

Morillonstrasse 87, 3007 Bern

collaboration: Weber Pascal





Plan de situation 1/250

Contexte et enjeux

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain et architectural complexe. Le site est situé à l'interface entre le tissu existant et le nouveau développement. Les enjeux sont multiples : intégrer le projet dans le tissu urbain existant, préserver les espaces verts, créer des espaces publics de qualité, et assurer la continuité des déplacements. Le projet doit également répondre aux besoins de l'éducation et de la culture, tout en étant durable et respectueux de l'environnement.

Enjeux du projet

Le projet doit répondre à plusieurs enjeux : intégrer le projet dans le tissu urbain existant, préserver les espaces verts, créer des espaces publics de qualité, et assurer la continuité des déplacements. Le projet doit également répondre aux besoins de l'éducation et de la culture, tout en étant durable et respectueux de l'environnement.

Programme

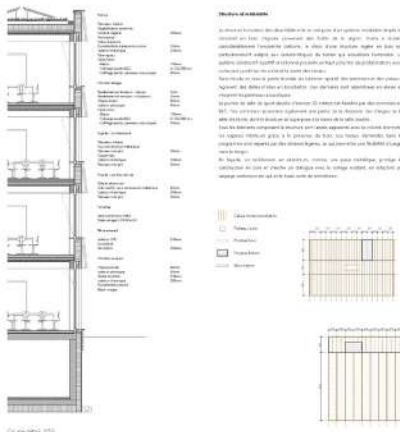
Le programme est défini par le maître d'ouvrage. Il comprend des espaces de enseignement, des espaces de travail, des espaces de détente, et des espaces de service. Le projet doit également répondre aux besoins de l'éducation et de la culture, tout en étant durable et respectueux de l'environnement.

Mise en forme

Le projet doit être mis en forme de manière à intégrer le projet dans le tissu urbain existant, préserver les espaces verts, créer des espaces publics de qualité, et assurer la continuité des déplacements. Le projet doit également répondre aux besoins de l'éducation et de la culture, tout en étant durable et respectueux de l'environnement.

Méthodes et processus

Le projet doit être mis en forme de manière à intégrer le projet dans le tissu urbain existant, préserver les espaces verts, créer des espaces publics de qualité, et assurer la continuité des déplacements. Le projet doit également répondre aux besoins de l'éducation et de la culture, tout en étant durable et respectueux de l'environnement.



Plan de situation 1/250

Plan de situation 1/250



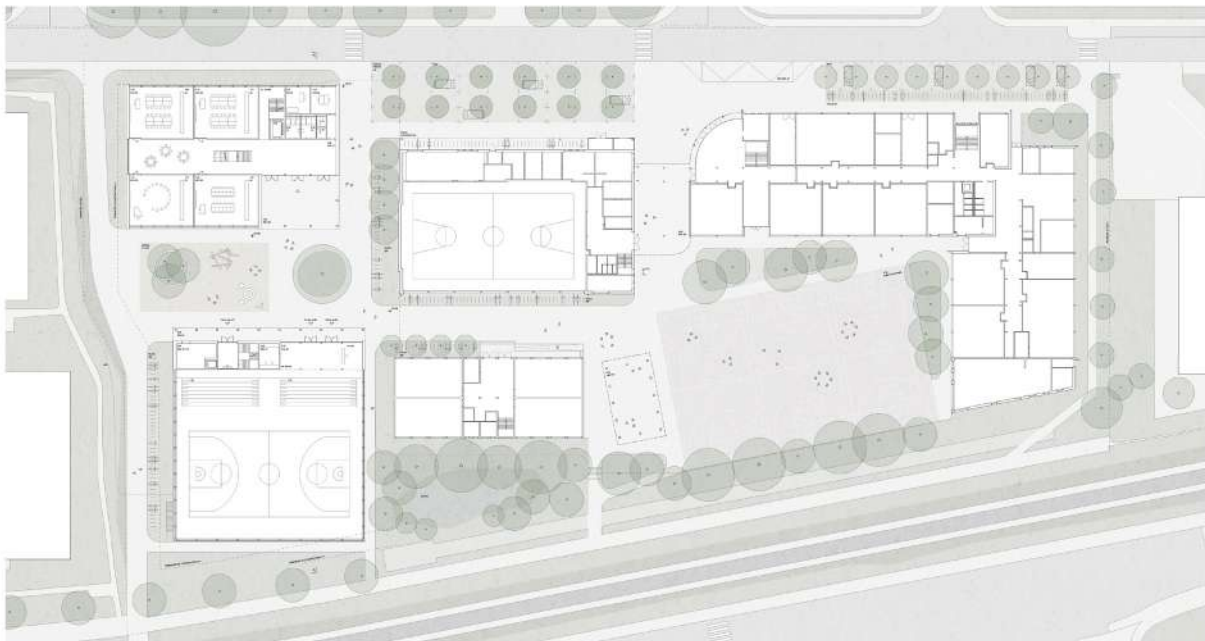
Plan de situation 1/250



Plan de situation 1/250



Plan de situation 1/250



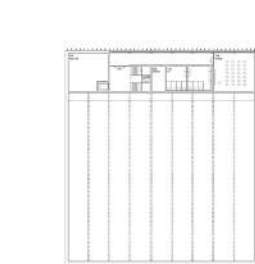
Site plan - 1:200



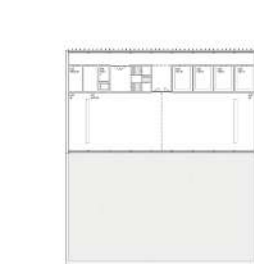
Elevation facade - 1:200



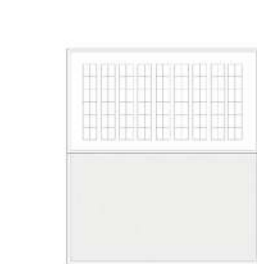
Plan de court - 1:200



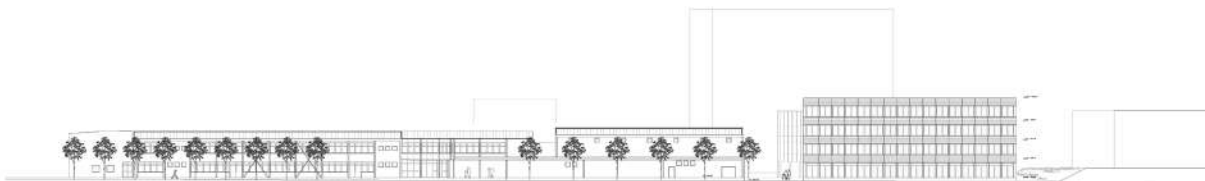
Plan de classe - 1:200



Plan de couloir - 1:200



Plan de bibliothèque - 1:200



Elevation facade - 1:200



Architecture

Pont12 Architectes SA

Rue Centrale 15, 1022 Chavannes-près-Renens

collaboration: Antoine Hahne / Léane Guilieri / Pierre-Marie Regnier
Jessica Martinet / Rémy Cottin

Ingénierie civile

Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA

Place du Casino 4, 1110 Morges

collaboration: Ben Haouala Sarra

Architecture paysagère

Interval Paysage Sàrl

Avenue de la Gare 34, 1022 Chavannes-près-Renens

collaboration: Agathe Caviale / Judith Riethmann



Architecture

GDAP architectes Sàrl

Ch. de la Gravière 6, 1227 Les Acacias GE

collaboration: David Gaston-Robles / Thomas Chatelain / José-Luis Tejedor-Calvo

Ingénierie civile

EDMS SA

Chemin des Poteaux 10, 1213 Petit-Lancy 1

collaboration: Nicolas Senggen / Bruno Costa

Architecture paysagère

Arrabal Sàrl

Route de Chêne 5, 1207 Genève

collaboration: Valeria Pagani / Lucie Masset



HORIZON

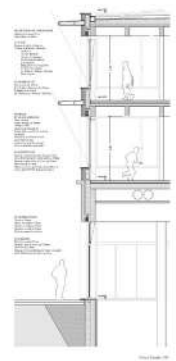


CONCEPT

The project is a multi-story building with a modern design, featuring a mix of materials and colors. The building is located in a residential area and is designed to provide a high-quality living environment for its residents. The design includes a mix of housing types, including single-family homes, townhouses, and multi-unit apartments. The building is designed to be energy-efficient and sustainable, with features such as solar panels, rainwater harvesting, and a green roof. The building is also designed to be accessible and inclusive, with features such as ramps, elevators, and accessible parking spaces. The building is designed to be a part of the community, with features such as a community center, a playground, and a garden. The building is designed to be a model of modern living, with features such as a mix of materials and colors, a mix of housing types, and a mix of sustainable and accessible features.

DESIGN

The design of the Horizon project is a multi-story building with a modern design, featuring a mix of materials and colors. The building is located in a residential area and is designed to provide a high-quality living environment for its residents. The design includes a mix of housing types, including single-family homes, townhouses, and multi-unit apartments. The building is designed to be energy-efficient and sustainable, with features such as solar panels, rainwater harvesting, and a green roof. The building is also designed to be accessible and inclusive, with features such as ramps, elevators, and accessible parking spaces. The building is designed to be a part of the community, with features such as a community center, a playground, and a garden. The building is designed to be a model of modern living, with features such as a mix of materials and colors, a mix of housing types, and a mix of sustainable and accessible features.

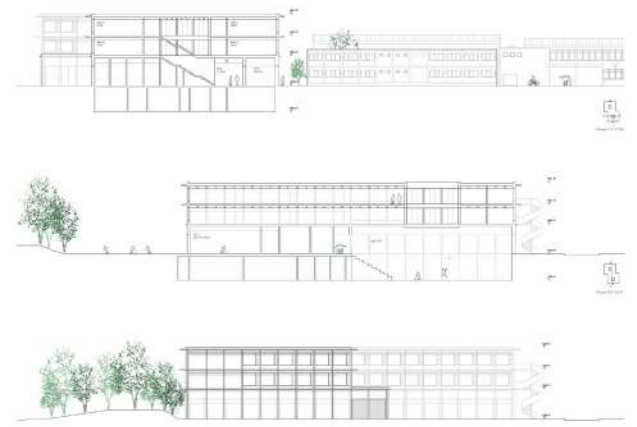
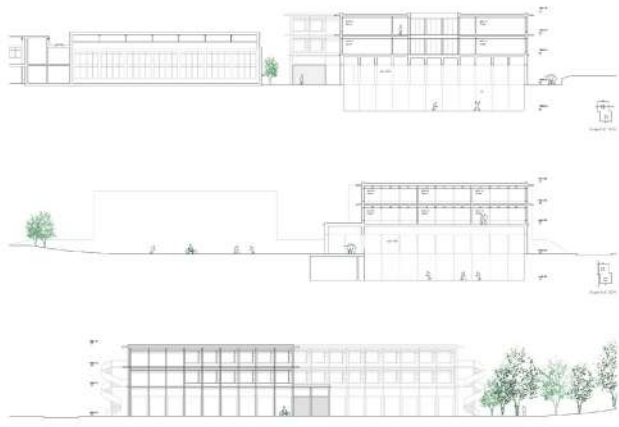


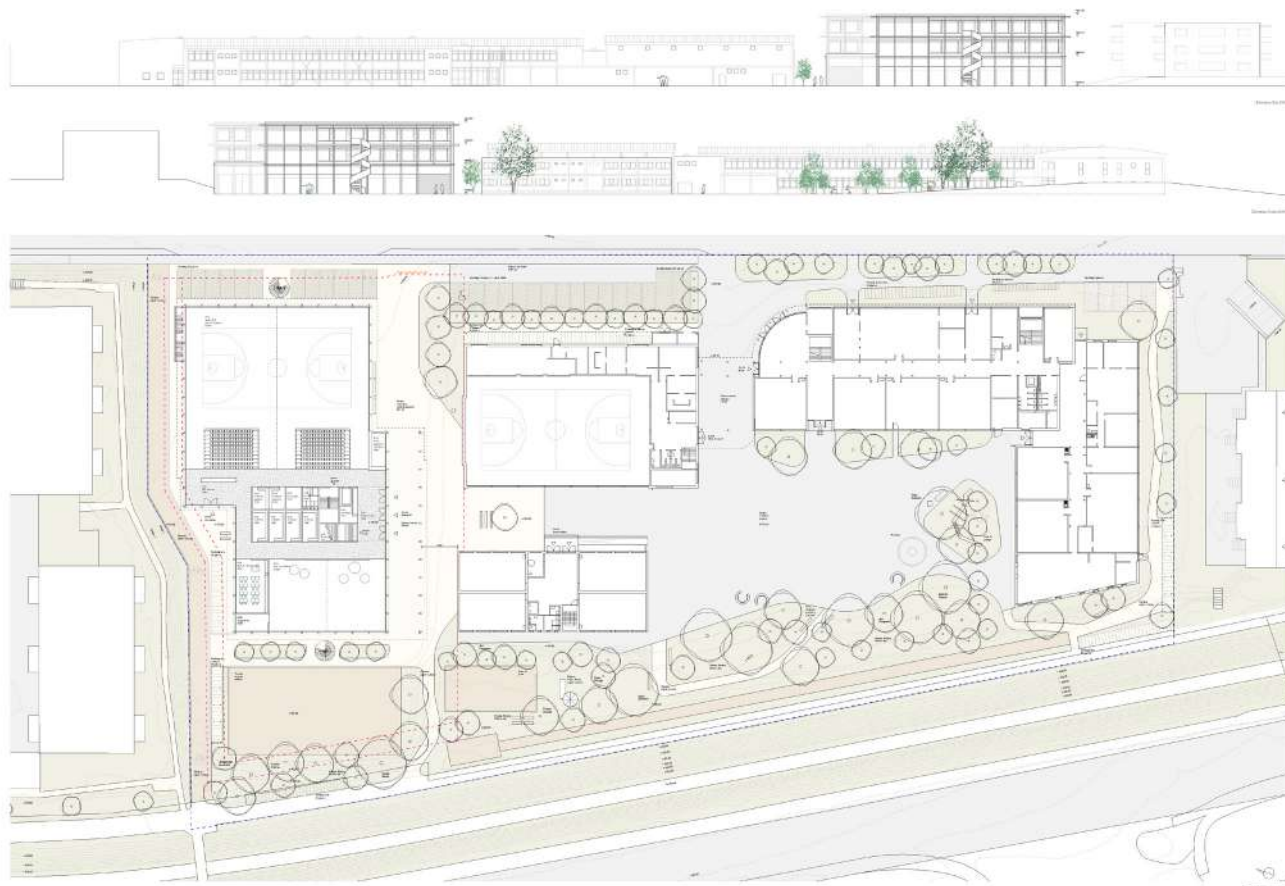
CONCEPT

The project is a multi-story building with a modern design, featuring a mix of materials and colors. The building is located in a residential area and is designed to provide a high-quality living environment for its residents. The design includes a mix of housing types, including single-family homes, townhouses, and multi-unit apartments. The building is designed to be energy-efficient and sustainable, with features such as solar panels, rainwater harvesting, and a green roof. The building is also designed to be accessible and inclusive, with features such as ramps, elevators, and accessible parking spaces. The building is designed to be a part of the community, with features such as a community center, a playground, and a garden. The building is designed to be a model of modern living, with features such as a mix of materials and colors, a mix of housing types, and a mix of sustainable and accessible features.



HORIZON





Architecture

Matteo Rossetti

Via Gambologna 29, Milan - Italie

collaboration: Matteo Rossetti

Ingénierie civile

CSD Ingénieurs SA

Avenue des Sports 14, 1400 Yverdon-les-Bains

collaboration: Chassot Alain / Dousse Daniel / Boninsegni Matteo

Architecture paysagère

Profil Paysage Sàrl

Rue des Pêcheurs 8a, 1400 Yverdon-les-Bains

collaboration: Gaëlle Hermabessière / Sandrine Bourré





CONCEPT ARCHITECTURAL ET QUALITATIF

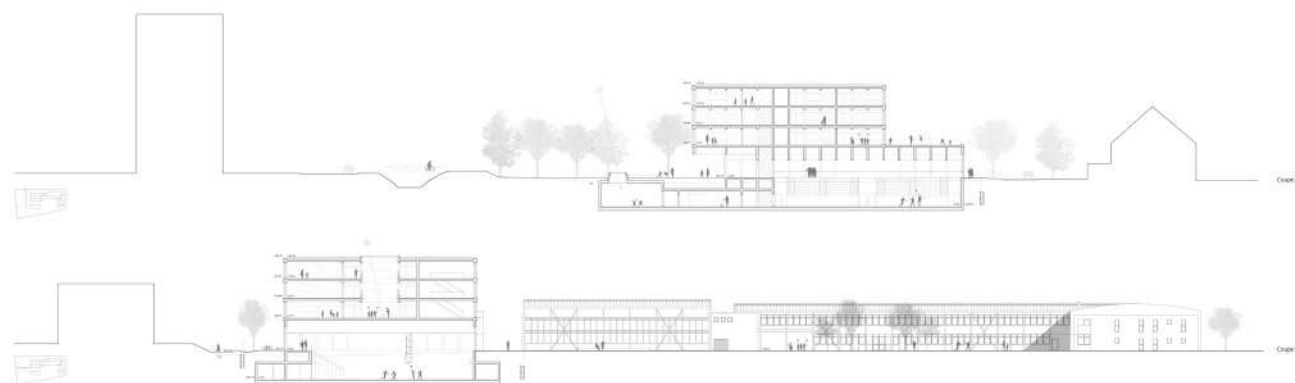
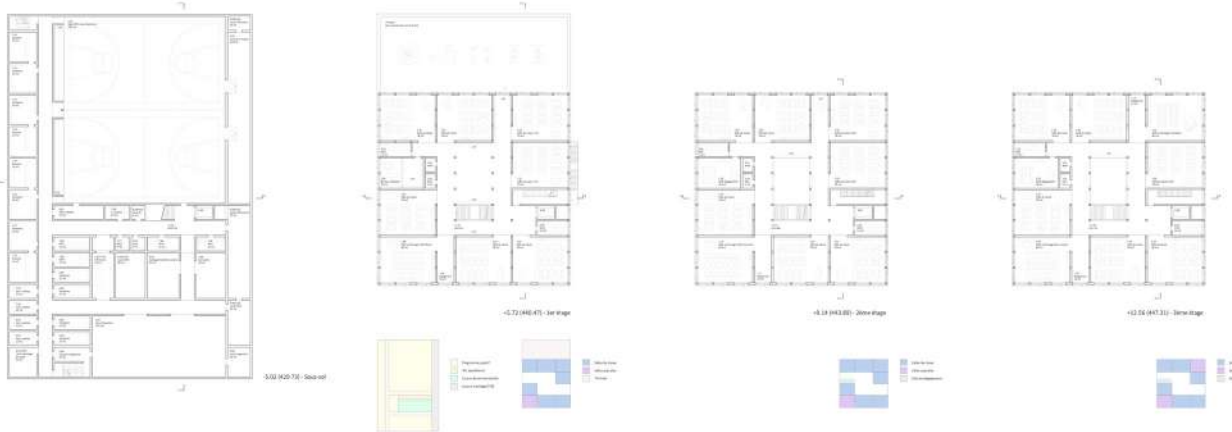
Le projet s'inscrit dans la continuité de la politique d'extension du Collège de la Passerelle, visant à améliorer les conditions de vie des élèves et à renforcer le lien avec le territoire. Le projet propose une extension qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant, tout en créant de nouvelles espaces de vie et de travail.

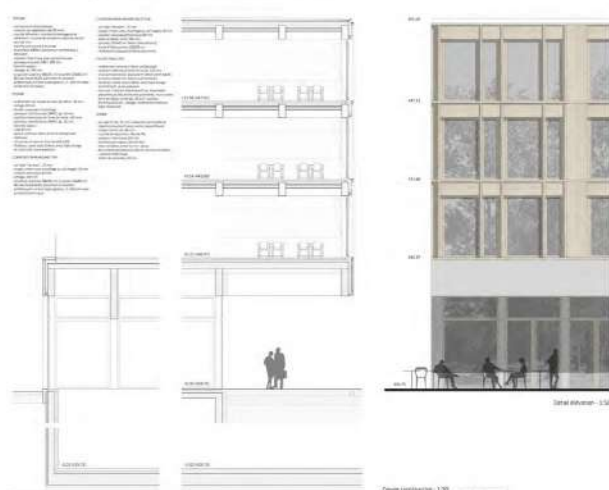
ORGANISATION ET PROGRAMME

Le programme de l'extension comprend des salles de cours, des espaces de travail, des espaces de détente et des espaces de stockage. Le projet est organisé de manière à permettre une circulation fluide et efficace à l'intérieur du bâtiment.

LA RECEPTION

Le projet propose une réception qui s'inscrit dans la continuité de la politique d'extension du Collège de la Passerelle, visant à améliorer les conditions de vie des élèves et à renforcer le lien avec le territoire.





DESCRIPTION COMPLEXE

Le projet consiste à étendre le collège de la Passerelle, en créant un espace d'enseignement et de vie scolaire, en respectant le cadre existant et en créant un lien avec le quartier.

Le projet est composé de plusieurs volumes, qui sont reliés entre eux par des passerelles et des escaliers. Les volumes sont conçus pour accueillir des salles de cours, des espaces de travail, des espaces de détente et des espaces de vie scolaire.

Le projet est conçu pour être flexible et adaptable, afin de répondre aux besoins du collège et du quartier. Les espaces sont conçus pour être utilisés de différentes manières, selon les besoins et les disponibilités.

Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Les espaces sont conçus pour être utilisés de manière responsable et respectueuse de l'environnement.

DESCRIPTION COMPLEXE

Le projet consiste à étendre le collège de la Passerelle, en créant un espace d'enseignement et de vie scolaire, en respectant le cadre existant et en créant un lien avec le quartier.

Le projet est composé de plusieurs volumes, qui sont reliés entre eux par des passerelles et des escaliers. Les volumes sont conçus pour accueillir des salles de cours, des espaces de travail, des espaces de détente et des espaces de vie scolaire.

Le projet est conçu pour être flexible et adaptable, afin de répondre aux besoins du collège et du quartier. Les espaces sont conçus pour être utilisés de différentes manières, selon les besoins et les disponibilités.

Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Les espaces sont conçus pour être utilisés de manière responsable et respectueuse de l'environnement.

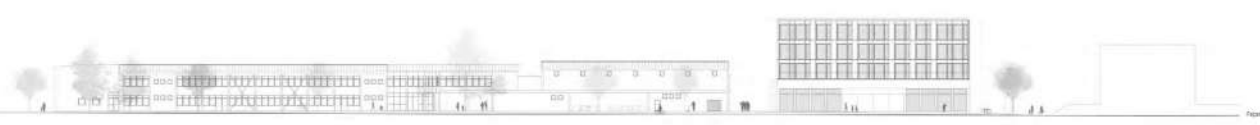
DESCRIPTION COMPLEXE

Le projet consiste à étendre le collège de la Passerelle, en créant un espace d'enseignement et de vie scolaire, en respectant le cadre existant et en créant un lien avec le quartier.

Le projet est composé de plusieurs volumes, qui sont reliés entre eux par des passerelles et des escaliers. Les volumes sont conçus pour accueillir des salles de cours, des espaces de travail, des espaces de détente et des espaces de vie scolaire.

Le projet est conçu pour être flexible et adaptable, afin de répondre aux besoins du collège et du quartier. Les espaces sont conçus pour être utilisés de différentes manières, selon les besoins et les disponibilités.

Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Les espaces sont conçus pour être utilisés de manière responsable et respectueuse de l'environnement.



PRESENTATION DES PROJETS ECARTES AU 1^{er} TOUR

Architecture

Kunik de Morsier architectes sàrl

Rue de l'Ale 31, 1003 Lausanne

collaboration: Valentin Kunik / Alexandre Barrère / Thomas Theintz / Flavien Ducor
Guillaume de Morsier / Baptiste Burget / Pedro Baltazar / Lorane Cuche

Ingénierie civile

MP Ingénieurs Conseils SA

Rue du Centre 16, 1023 Crissier

collaboration: Corentin Clot

Architecture paysagère

rbl architecture paysagère

Rue du Stand 3bis, 1204 Genève

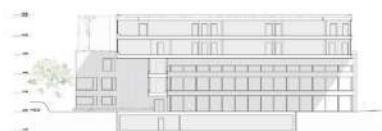
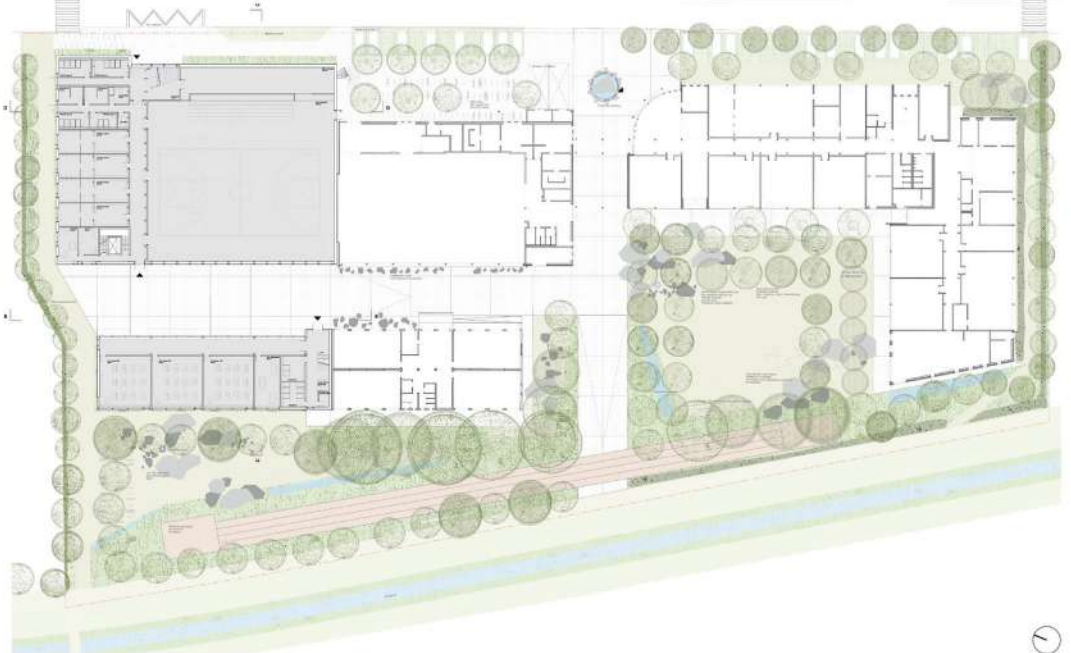
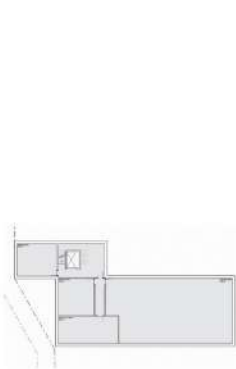
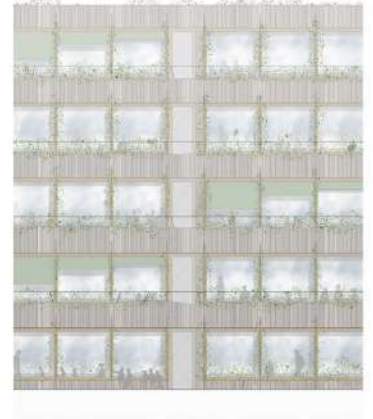
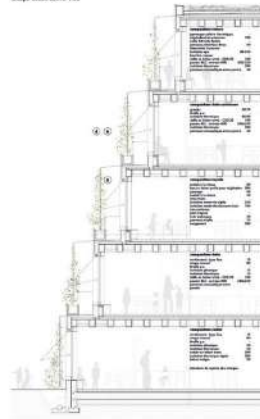
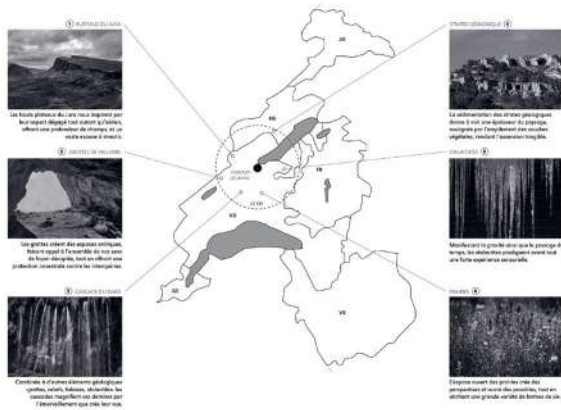
collaboration: Raymond Bulliard





Plan 1:500

Coupe constructive 1:50



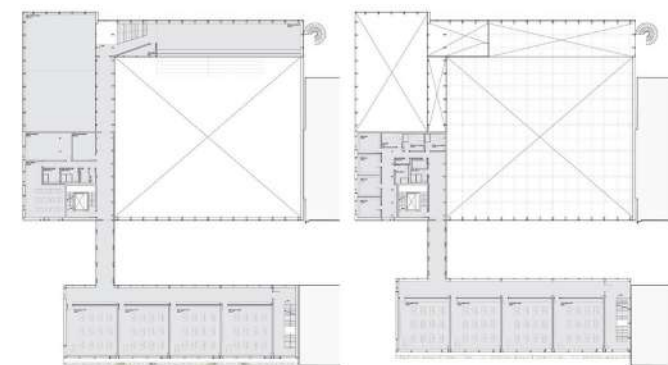
Concours Extension du Collège de La Passerelle



Pour une esthétique géographique
Les inspirations des atmosphères viennent des espaces de la nature d'entre les collines, des grottes, des grandes étendues sous le soleil, un saut ou encore les salines colorées du jour. Si nous l'inspirons des effets pour le climat ou les effets pour remplir des formes basées sur les formes de CO2, nous venons peut-être de rendre sa beauté. Ces atmosphères que nous inspirons donnent forme à l'esthétique pour que les formes puissent s'exprimer la beauté poétique et géographique du monde ou cours de leur existence. C'est une nouvelle forme d'esthétique, peut-être même un style architectural géographique. Cette forme leur donne une possibilité forte avec l'architecture et donne instinctivement envie aux écoles de la proposer.



Coursiers Extensifs du Collège de La Passerelle



Architecture

artgtech sa architectes

Boulevard de Grancy 49, 1006 Lausanne

collaboration: Fabrizio Giacometti / Ciftci Dilara Lisa / Gomez Daniel / Piard Léa / Garifo Antonio

Ingénierie civile

Petignat & Cordoba, Ingénieurs Conseils SA

Rue de la Paix 11, 1820 Montreux

collaboration: Manuel Cordoba / Léonard Voirol

Architecture paysagère

BeGreen Architecte paysagiste SA

Route de Bettens 3, 1042 Bioley-Orjulaz

collaboration: Isaline Cherbuin / Maury Magali / Chevalier Jonas





programme scolaire



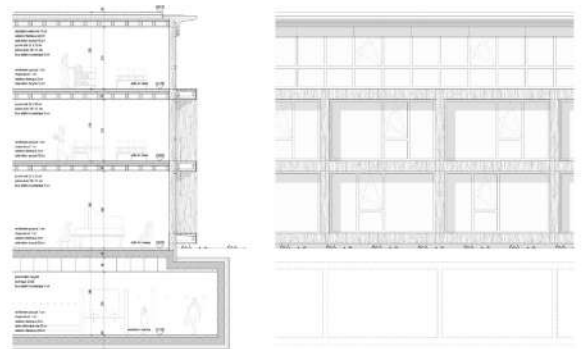
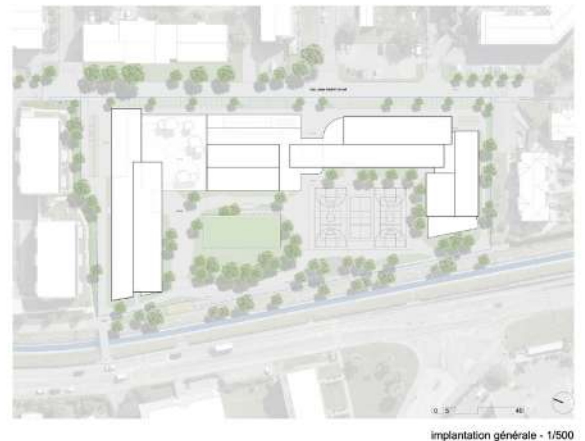
concept architectural



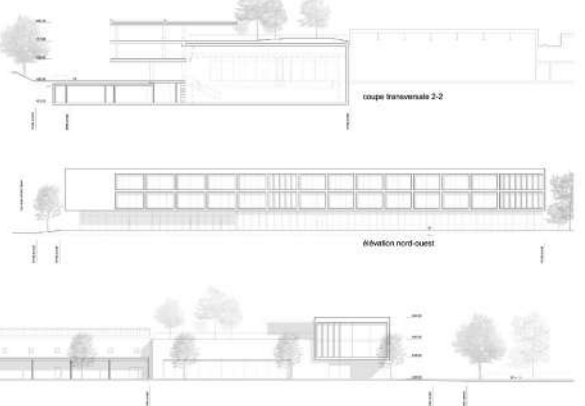
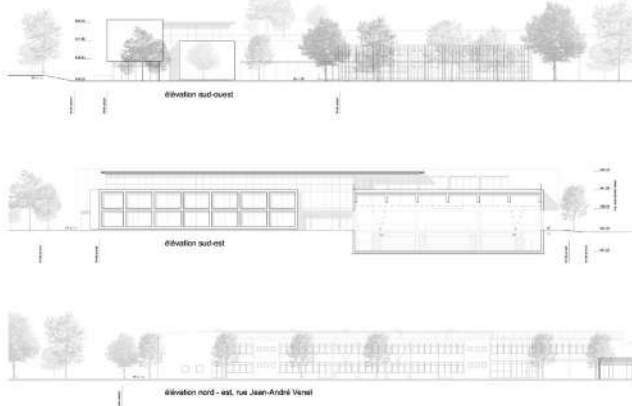
concept paysager



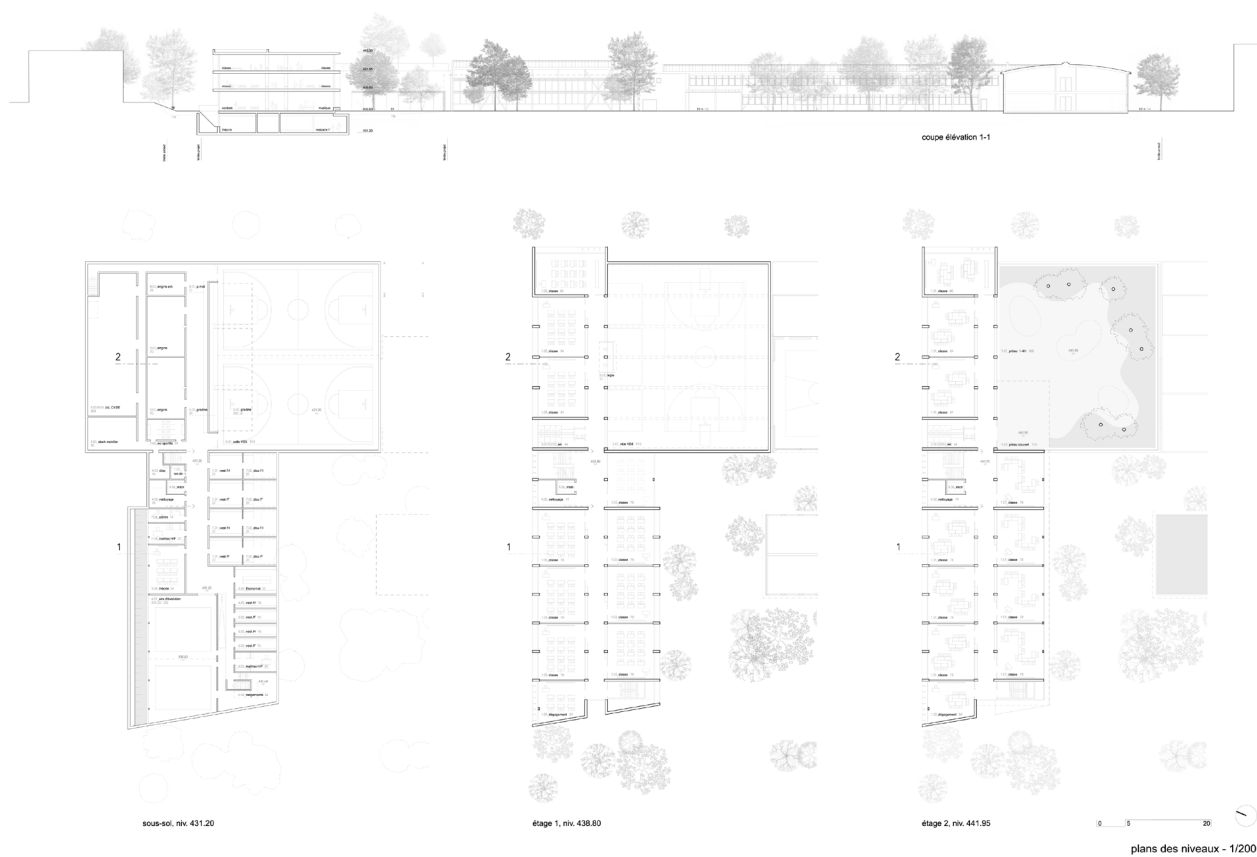
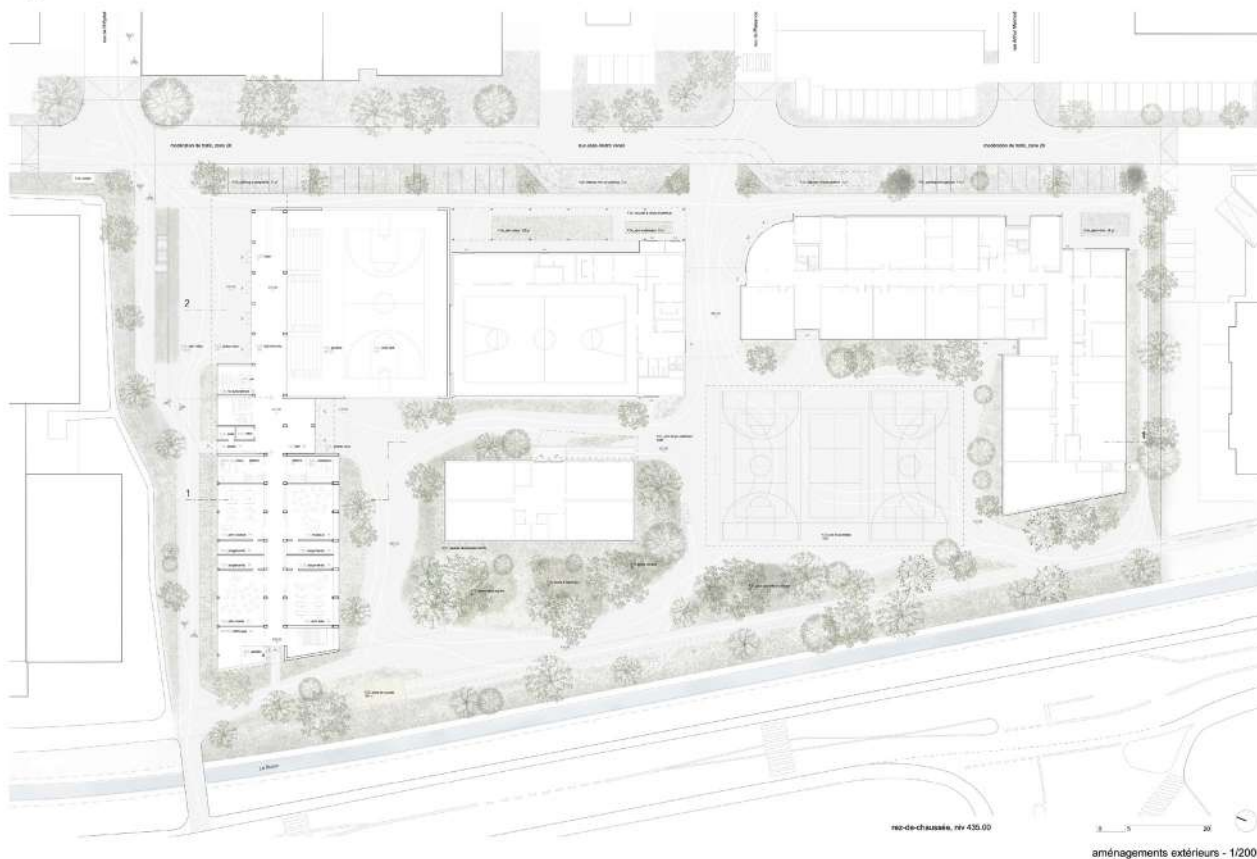
concept statique



coupe et travée - 1/50



coupes et élévations - 1/200



Architecture

Aalarii Studio GmbH

Sihlfeldstrasse 10, 8003 Zürich

collaboration: Aalarii Mojdeh

Ingénierie civile

Caprez Ingenieure AG

Weststrasse 182, 8003 Zürich

collaboration: Fabris Alessandro

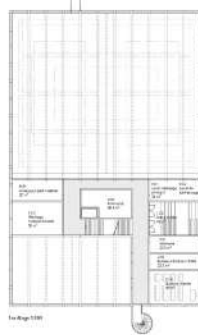
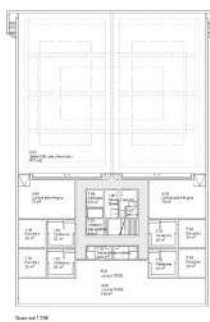
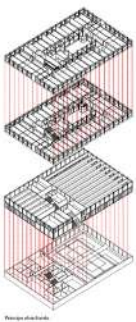
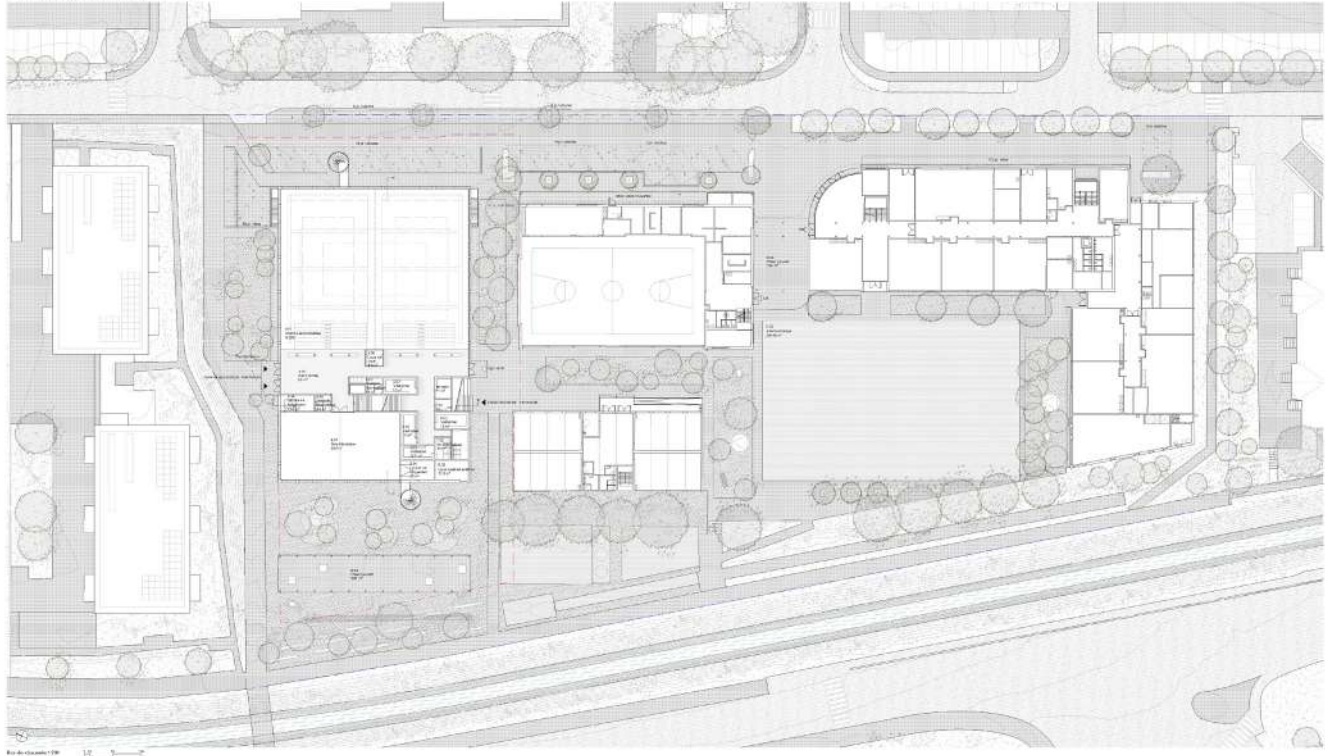
Architecture paysagère

Habitat Landschaftsarchitektur

Weststrasse 180, 8003 Zürich

collaboration: Andreas Hoffmann





Architecture

Gebara-Spycher architectes Sàrl

Chemin des Dailles 15, 1053 Cugy VD

collaboration: David Gebara

Ingénierie civile

AFRY Suisse SA

Place de l'Europe 9, 1003 Lausanne

collaboration: Oropeza Marcelo / Corminboeuf Ivan

Architecture paysagère

Isabelle Chevalley Architecture Paysagère

Route de Longirod 1, 1188 St-George V

collaboration: Chevalley Isabelle



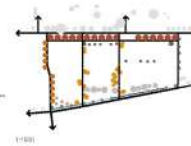
Concours Extension du Collège de La Passerelle Feuillage



Stratégie de site



Activations - Mouvements



Pont des idées



Vue d'après le site



Intégration culturelle et contextuelle

Le projet s'inscrit dans le contexte culturel et contextuel du collège de La Passerelle. Il vise à créer une extension qui s'intègre harmonieusement à l'existant, en respectant les valeurs et les traditions de l'établissement. Le projet est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la communauté, tout en offrant un environnement d'apprentissage innovant et stimulant.

Durabilité

Le projet est conçu pour être durable, en intégrant des principes de conception durable. Il vise à réduire l'impact environnemental du bâtiment, tout en améliorant la qualité de vie des occupants. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable, afin de répondre aux besoins changeants de la communauté.

Accessibilité et mobilité urbaine

Le projet est conçu pour être accessible et pour favoriser la mobilité urbaine. Il vise à créer un environnement qui encourage la marche, le vélo et l'utilisation des transports publics. Le projet est conçu pour être connecté à la communauté, tout en offrant un environnement d'apprentissage innovant et stimulant.

Programme

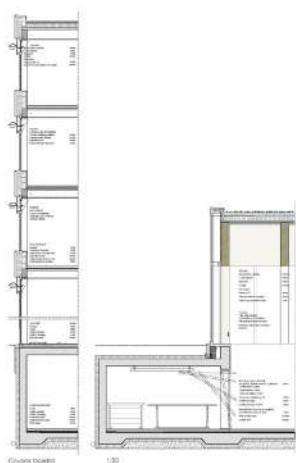
Le projet est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la communauté. Il vise à créer un environnement d'apprentissage innovant et stimulant, tout en offrant un environnement de vie communautaire chaleureux et accueillant. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable, afin de répondre aux besoins changeants de la communauté.



Concours Extension du Collège de La Passerelle Feuillage



Concours Extension du Collège de La Passerelle Feuillage

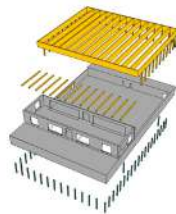


Coupe longitudinale

1:200



Structure béton armée



Structure béton armée

Matériau de construction

Le matériau de construction choisi pour cette extension est le béton armé. Ce choix a été motivé par la solidité, la durabilité et la possibilité de réaliser des formes complexes. Le béton armé est également un matériau écologique et économique.

Éléments porteurs

Les éléments porteurs de la structure sont les poutres et les colonnes. Les poutres sont en béton armé et les colonnes sont en acier. La structure est conçue pour résister aux charges de vent et de neige.

Travaux spéciaux et encadrement de la façade

Les travaux spéciaux comprennent la pose de la toiture et la réalisation des fondations. L'encadrement de la façade est réalisé en aluminium anodisé.



Vue de la rue Jean-Arthur (Nord)



Vue de la circulation intérieure du bâtiment scolaire



Élévation sud

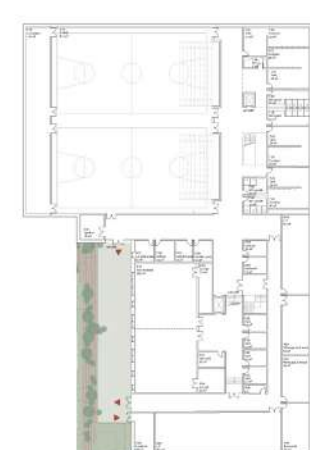
1:200



Coupe B

1:200

Concours Extension du Collège de La Passerelle Feuillage



Plan de site

1:200



Plan de site

1:200



Plan de site

1:200



Plan de site

1:200



Élévation nord

1:200



Élévation sud sur la rue Jean-Arthur (Nord)

1:200

Architecture

Loïs Bouché architecte

Chemin de Mornex 15, 1003 Lausanne

collaboration: Bouché Loïs / Mathieu Solène

Ingénierie civile

Co-struct SA

Chemin des Clos 17, 1170 Aubonne

collaboration: Meylan Fabrice

Architecture paysagère

Atelier plum, samuel Enjolras

Chemin Colladon 28, 1209 Genève

collaboration: Enjolras Samuel / Libiszowski Maya



KOMOREBI

Projet de réhabilitation du collège de Komorebi

Le projet de réhabilitation du collège de Komorebi vise à améliorer les conditions de vie des élèves et des enseignants, à moderniser les infrastructures et à créer un environnement éducatif plus accueillant et sûr.

Le projet de réhabilitation du collège de Komorebi vise à améliorer les conditions de vie des élèves et des enseignants, à moderniser les infrastructures et à créer un environnement éducatif plus accueillant et sûr.

Le projet de réhabilitation du collège de Komorebi vise à améliorer les conditions de vie des élèves et des enseignants, à moderniser les infrastructures et à créer un environnement éducatif plus accueillant et sûr.



Plan de situation



Plan de situation

INTRODUCTION

Le projet de réhabilitation du collège de Komorebi vise à améliorer les conditions de vie des élèves et des enseignants, à moderniser les infrastructures et à créer un environnement éducatif plus accueillant et sûr.

CONTEXTE

Le projet de réhabilitation du collège de Komorebi vise à améliorer les conditions de vie des élèves et des enseignants, à moderniser les infrastructures et à créer un environnement éducatif plus accueillant et sûr.

OBJECTIFS

Le projet de réhabilitation du collège de Komorebi vise à améliorer les conditions de vie des élèves et des enseignants, à moderniser les infrastructures et à créer un environnement éducatif plus accueillant et sûr.



Section

Section

Section

Section

Section

Section

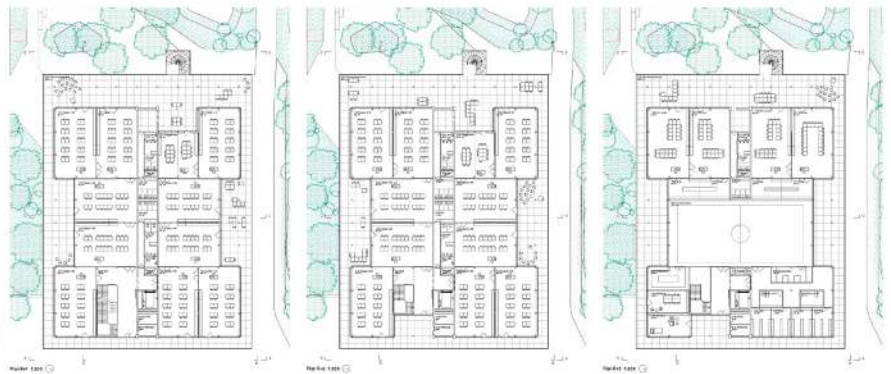
Section

Section

Section

KOMOREBI

Projet de réhabilitation du collège de Komorebi



Plan de situation

Plan de situation

Plan de situation

Plan de situation

Plan de situation

Plan de situation

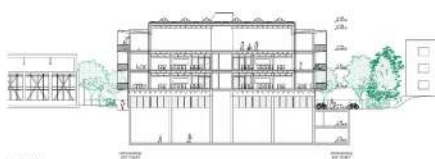
Plan de situation

Plan de situation

Plan de situation

Plan de situation

Plan de situation



Section



Section



Section



Section



Section



Section

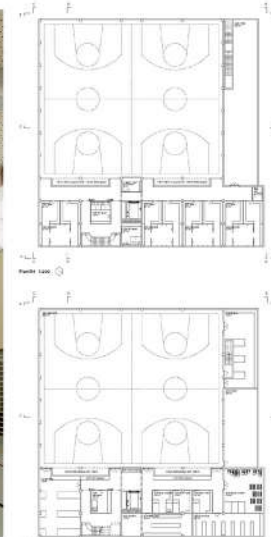
KOMOREBI

Extension du Collège de la Passerelle

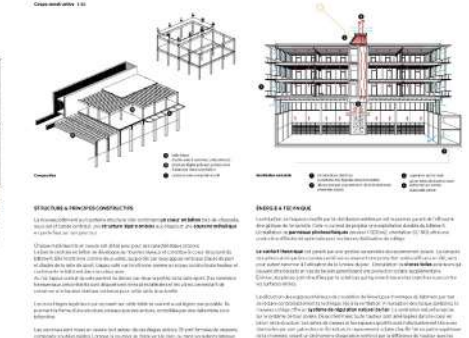
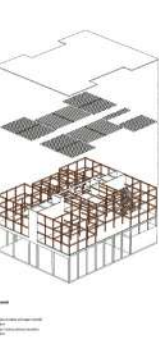
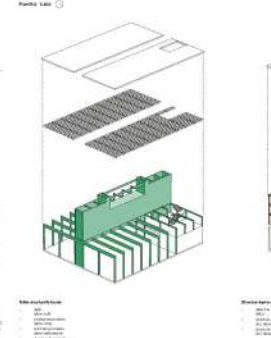
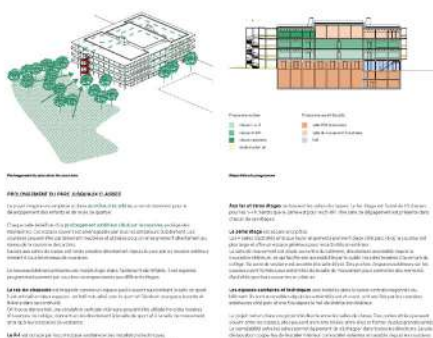
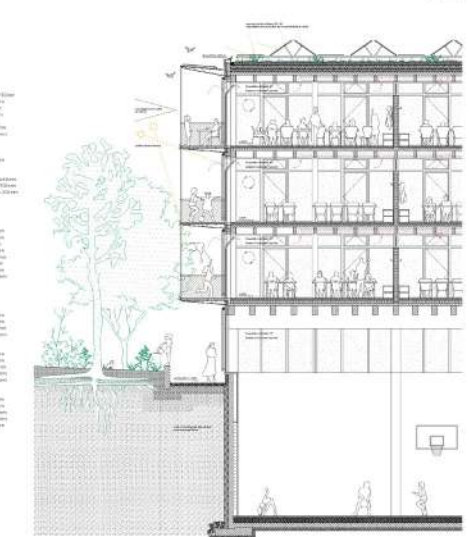


KOMOREBI

Extension du Collège de la Passerelle



Caractéristiques	
Volume	
Volume total (m³)	10 000
Volume utile (m³)	8 000
Volume de stockage (m³)	2 000
Surface	
Surface totale (m²)	1 000
Surface utile (m²)	800
Surface de stockage (m²)	200
Hauteur	
Hauteur totale (m)	10
Hauteur utile (m)	8
Hauteur de stockage (m)	2
Matériaux	
Matériau principal	Béton
Matériau secondaire	Acier
Matériau tertiaire	Verre
Coût	
Coût total (€)	1 000 000
Coût utile (€)	800 000
Coût de stockage (€)	200 000



Architecture

Atelier Simplon Architectes Sàrl

Rue du Simplon 25, 1006 Lausanne

collaboration: Samuel Odic / Morgane Hamel

Ingénierie civile

T ingénierie (Vaud) SA

Pl. Saint-François 2, 1003 Lausanne

collaboration: Verena Pierret

Spécialiste réemploi

Re-Akt Sàrl

Av. de la gare 33, 1003 Lausanne

collaboration: Nicolas Pierret
Mathieu Farine

Architecture paysagère

Desbois Duvert SNC

Rue Madeleine 5, 1003 Lausanne

collaboration: Alice Duvert

Spécialiste en management

Tekhne SA

Av. de la gare 33, 1003 Lausanne

collaboration: Cédric Albert





Articulation et articulation du projet

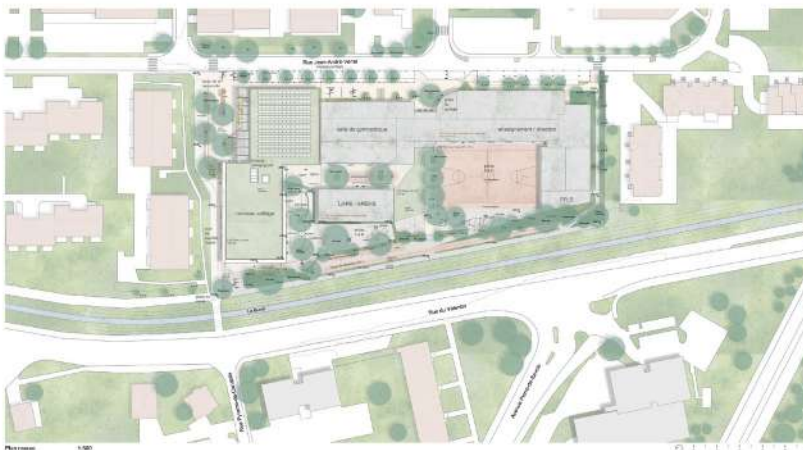
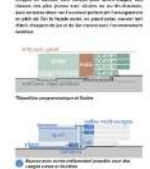
Le projet d'extension du collège de La Passerelle s'inscrit dans une logique de continuité et de cohérence avec le bâtiment existant. L'extension est conçue pour s'intégrer harmonieusement à l'existant, tout en apportant une réponse contemporaine aux besoins éducatifs. Le projet est articulé autour de deux axes principaux : l'axe longitudinal et l'axe transversal. L'axe longitudinal est défini par la rue de la Passerelle, qui sert de cadre à l'ensemble du projet. L'axe transversal est défini par la rue de la Vallée, qui permet de relier le projet à l'extérieur du site.

Contexte éducatif

Le collège de La Passerelle est un établissement scolaire public, situé dans le quartier de La Vallée. Le collège dispose d'un effectif d'élèves de 1500 personnes. Le projet d'extension vise à augmenter la capacité d'accueil du collège, tout en améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Le projet est conçu pour répondre aux besoins éducatifs des élèves, tout en offrant un environnement scolaire moderne et accueillant.

Contexte urbain

Le collège de La Passerelle est situé dans un quartier résidentiel, entouré de maisons individuelles. Le projet d'extension est conçu pour s'intégrer harmonieusement à l'existant, tout en apportant une réponse contemporaine aux besoins éducatifs. Le projet est articulé autour de deux axes principaux : l'axe longitudinal et l'axe transversal. L'axe longitudinal est défini par la rue de la Passerelle, qui sert de cadre à l'ensemble du projet. L'axe transversal est défini par la rue de la Vallée, qui permet de relier le projet à l'extérieur du site.

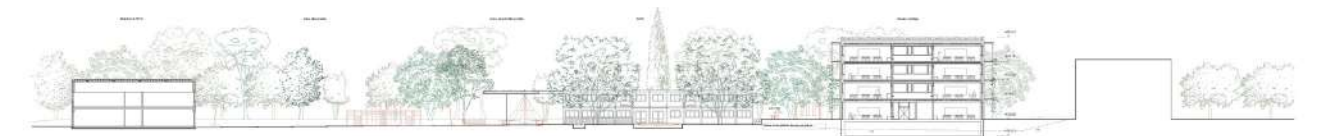


Contexte éducatif

Le collège de La Passerelle est un établissement scolaire public, situé dans le quartier de La Vallée. Le collège dispose d'un effectif d'élèves de 1500 personnes. Le projet d'extension vise à augmenter la capacité d'accueil du collège, tout en améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Le projet est conçu pour répondre aux besoins éducatifs des élèves, tout en offrant un environnement scolaire moderne et accueillant.

Contexte urbain

Le collège de La Passerelle est situé dans un quartier résidentiel, entouré de maisons individuelles. Le projet d'extension est conçu pour s'intégrer harmonieusement à l'existant, tout en apportant une réponse contemporaine aux besoins éducatifs. Le projet est articulé autour de deux axes principaux : l'axe longitudinal et l'axe transversal. L'axe longitudinal est défini par la rue de la Passerelle, qui sert de cadre à l'ensemble du projet. L'axe transversal est défini par la rue de la Vallée, qui permet de relier le projet à l'extérieur du site.



Croquis transversal de l'extension de la passerelle 1/200

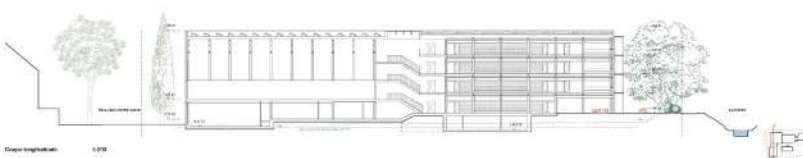


Plan de base 1/200

Plan de base 1/200

Plan de base 1/200

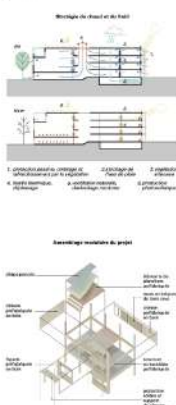
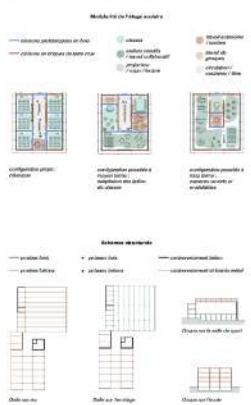
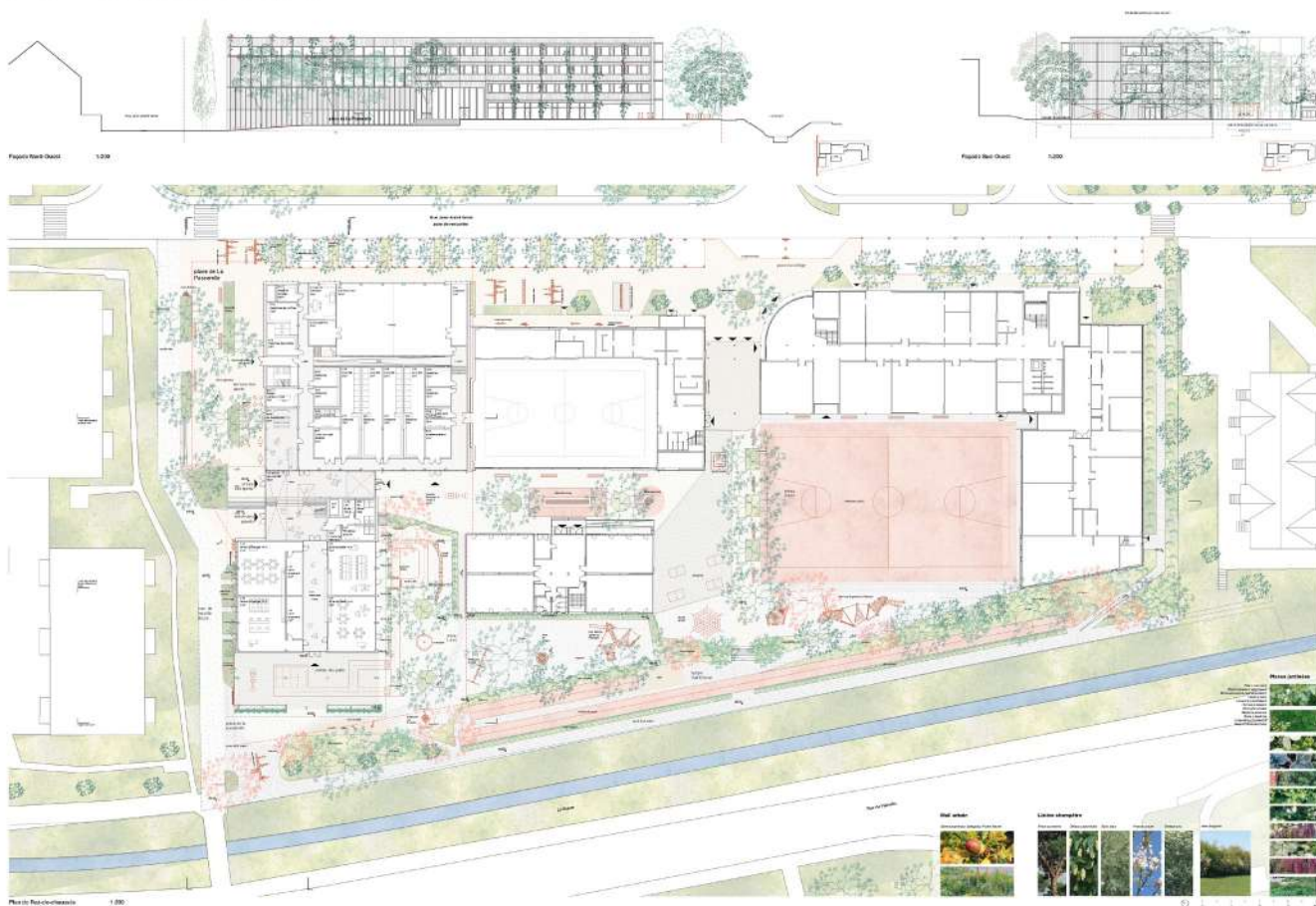
Plan de base 1/200



Croquis longitudinal 1/200



Croquis transversal de la salle de sport 1/200



Missions du projet

Objectif	Indicateur	Valeur cible	Valeur actuelle
Énergie	Consommation d'énergie	≤ 150 kWh/m²/an	180 kWh/m²/an
Social	Diversité des usages	≥ 30%	25%
Environnement	Participation citoyenne	≥ 50%	40%

Contexte réglementaire

Norme	Contenu
RT 2012	Règles de construction pour l'énergie
PLU	Plan Local d'Urbanisme
Charte de la Passerelle	Charte de la Passerelle

Notions de durabilité

La durabilité est un concept global qui englobe trois dimensions : l'environnementale, la sociale et l'économique. Elle vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Environnementale

Elle concerne la gestion des ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la préservation de la biodiversité.

Sociale

Elle vise à améliorer la qualité de vie, à favoriser l'équité sociale, et à renforcer la cohésion communautaire.

Économique

Elle concerne la viabilité financière du projet, la création d'emplois, et la stimulation de l'économie locale.



Contexte réglementaire

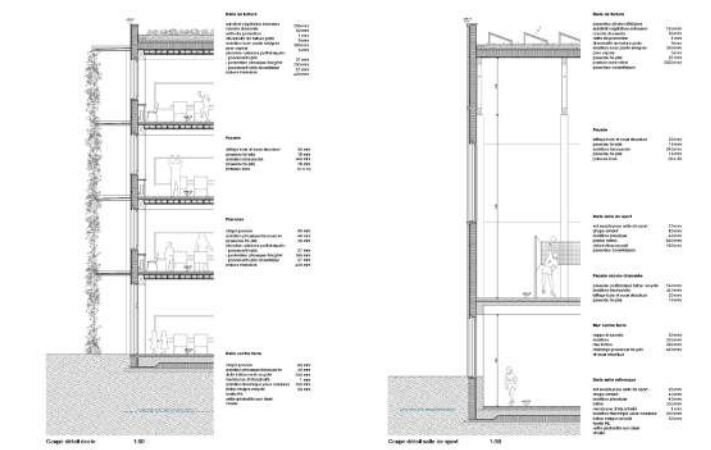
Le projet est soumis à plusieurs réglementations, notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la Charte de la Passerelle. Ces documents définissent les règles de construction et d'urbanisme applicables au projet.

Charte de la Passerelle

Cette charte définit les principes de construction et d'urbanisme pour le Collège de La Passerelle. Elle vise à garantir la qualité de l'architecture, la durabilité, et la cohésion communautaire.

Conclusion

Le projet de extension du Collège de La Passerelle est un projet ambitieux qui vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il est soumis à plusieurs réglementations et doit respecter les principes de la Charte de la Passerelle.



Architecture

Arteco Associati Sgl

Via San Gottardo 92, 6900 Massagno

collaboration: Constanza Defanti

Ingénierie civile

Borlini & Zanini SA

Via al Molino 31, 6926 Montagnola

collaboration: V. Borlini / A. Bernasconi

Architecture paysagère

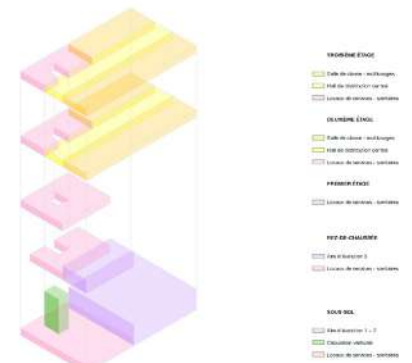
Arianna Benvenga Arch. Paesaggista

Via Tre Case 21, 6598 Tenero

collaboration: Arianna Benvenga



1.500



Les valeurs comparées à Sige toutes les valeurs de divergence sont d'espaces vides. Les données sont les résultats de l'analyse de ces données. Les données sont les résultats de l'analyse de ces données.

Les valeurs comparables de la position relative dans les séries de données sont les seules présentées; les données de déviation, les données de déviation et les données de déviation sont considérées comme non comparables.

Four 100.00 mg capsules, 300 capsules, 120 tablets, or 30 tablets
not divided or split.

Les tables du sport et l'ensemble des jeux sont le résultat de la décomposition de ces combinaisons. Une seule table combine dans les diagrammes influents les 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034

STRUCTURE PORTAÏE

Les délégués sont constitués dans les systèmes conjugués et collaborent de façon à se compléter.

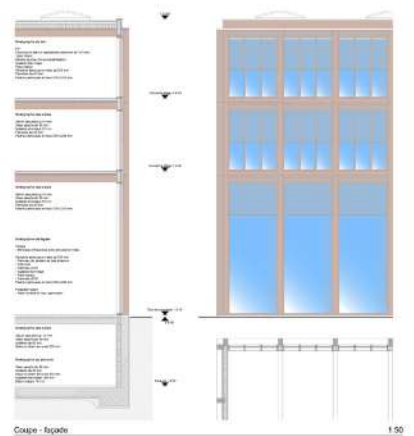
responsabilité, surtout, dans la mesure où, en ce domaine, le développement de grandes heures consacrées à un accompagnement spécifique, au point de vue de la prise en compte des besoins de formation des personnes concernées et de la mise en œuvre d'un processus d'accueil et de soutien, a fait ressortir l'importance de l'accompagnement. La réalisation de ces missions permet de développer les différents services dans la prise en compte des besoins propres des structures existantes avec des projets d'accompagnement spécifiques et adaptés.

La prima prototipo non ha mai fatto il suo debutto sul mercato. La seconda prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 1998. La terza prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2000. La quarta prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2002. La quinta prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2004. La sesta prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2006. La settima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2008. L'ottava prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2010. La nona prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2012. La decima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2014. La undicesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2016. La dodicesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2018. La tredicesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2020. La quattordicesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2022. La quindicesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2024. La sedicesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2026. La diciassettesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2028. La diciottesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2030. La diciannovesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2032. La ventesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2034. La ventunesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2036. La ventiduesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2038. La ventitreesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2040. La ventiquattresima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2042. La venticinquesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2044. La ventiseiesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2046. La ventisettesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2048. La ventottesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2050. La ventinovesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2052. La trentesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2054. La trentunesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2056. La trentaduesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2058. La trentatreesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2060. La trentaquattresima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2062. La trentacinquesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2064. La trentaseiesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2066. La trentasettesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2068. La trentottesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2070. La trentenovesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2072. La quarantesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2074. La quarantunesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2076. La quarantaduesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2078. La quarantatreesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2080. La quarantacinquesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2082. La quarantaseiesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2084. La quarantasettesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2086. La quarantottesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2088. La quarantenovesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2090. La quarantesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2092. La quarantunesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2094. La quarantaduesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2096. La quarantatreesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2098. La quarantacinquesima prototipo ha fatto il suo debutto sul mercato nel 2100.



The site plan illustrates the proposed development at 1000 West 10th Avenue. The plan shows a large building footprint with a central courtyard area containing a circular feature. Surrounding the building are various landscaping elements, including trees and green spaces. A creek runs along the left side of the site, and existing structures are visible on the right. The plan also indicates parking areas and access points to the site.

1260



L'industria di una economia prende interesse: tutti dei buoni piazzanti di
dei cartoni, con disegni e tabelle e li mandano dei e piazzanti e

Lesse continue la formation de l'axe de circulation qui mène du Parc central vers l'axe de la gare, mais qui est déviée, en sa partie inférieure, pour la réintégration de la zone de la gare au réseau urbain.

Travaillez vos bras. Menez le bras droit vers l'avant, dans le prolongement du bras, puis que les muscles pectoraux, et entraînez le bras du bras droit vers l'arrière, jusqu'à l'épaule, dans le prolongement du bras. Faites plusieurs fois de suite, sans arrêt.

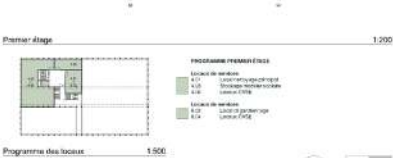
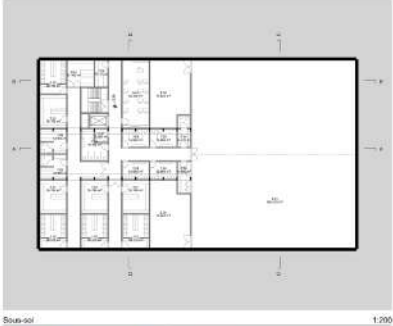
Trouver les idées d'après la long des renseignements fournis par une lecture du livre, ainsi que des possibilités d'application en classe.



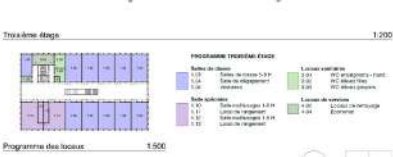
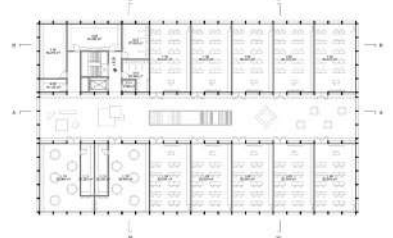
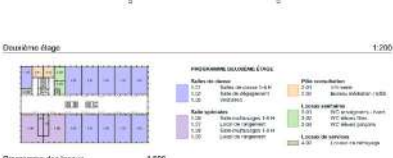
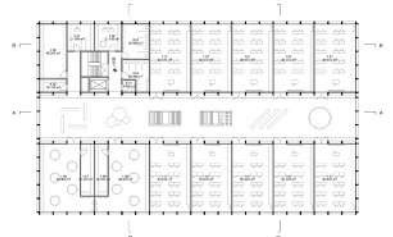
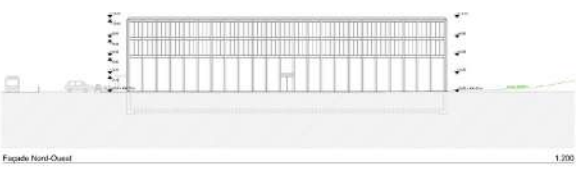
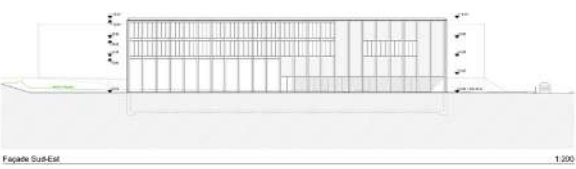
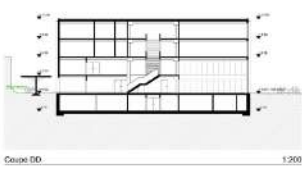
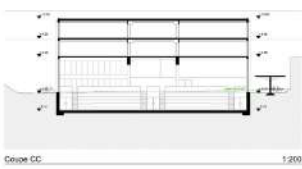
Il sistema è stato studiato per essere installato in un'area di 100 metri quadrati, con un'altezza massima di 10 metri. Il sistema è stato studiato per essere installato in un'area di 100 metri quadrati, con un'altezza massima di 10 metri.



Concours Extension du Collège de La Passerelle _ Fil rose



Concours Extension du Collège de La Passerelle _ Fil rose



Architecture

Brauen Wälchli Architectes SA

Rue de Bourg 25, 1003 Lausanne

collaboration: Ueli Brauen / Doris Wälchli / Michel Vonlanthen
Paul Crisinel / Lisa Cigarro Rodriguez

Ingénierie civile

Perret-Gentil SA

Avenue des Découvertes 12, 1400 Yverdon-les-Bains

collaboration: Daniel Roth / Adrien Jeckelmann

Architecture paysagère

Erik Dhont Architectes Paysagistes Sàrl

Rue des Maraîchers 8, 1205 Genève

collaboration: Erik Dhont / Daan Cuyvers



LE CHANT DES CASCADES



LE CHANT

Le chant des cascades est un projet de construction d'un bâtiment scolaire moderne, conçu par l'architecte d'origine et le maître d'ouvrage. Le projet est situé dans un quartier résidentiel, à proximité d'un parc et d'un lac. Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.

CONCEPTS
Le concept du projet est basé sur l'idée d'un bâtiment scolaire moderne, conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.

CONCEPTS
Le concept du projet est basé sur l'idée d'un bâtiment scolaire moderne, conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.

LE CHANT

Le chant des cascades est un projet de construction d'un bâtiment scolaire moderne, conçu par l'architecte d'origine et le maître d'ouvrage. Le projet est situé dans un quartier résidentiel, à proximité d'un parc et d'un lac. Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.

CONCEPTS
Le concept du projet est basé sur l'idée d'un bâtiment scolaire moderne, conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.

CONCEPTS
Le concept du projet est basé sur l'idée d'un bâtiment scolaire moderne, conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.

LE CHANT

Le chant des cascades est un projet de construction d'un bâtiment scolaire moderne, conçu par l'architecte d'origine et le maître d'ouvrage. Le projet est situé dans un quartier résidentiel, à proximité d'un parc et d'un lac. Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.

CONCEPTS
Le concept du projet est basé sur l'idée d'un bâtiment scolaire moderne, conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.

CONCEPTS
Le concept du projet est basé sur l'idée d'un bâtiment scolaire moderne, conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.

CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE

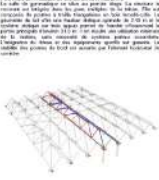


LE CHANT DES CASCADES



CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE

PROJET DE MAINTENANCE
Le projet de maintenance est un projet de construction d'un bâtiment scolaire moderne, conçu par l'architecte d'origine et le maître d'ouvrage. Le projet est situé dans un quartier résidentiel, à proximité d'un parc et d'un lac. Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre d'élèves et de professeurs, ainsi que pour offrir un espace de détente et de loisirs.



LE CHANT DES CASCADES

CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE



LE CHANT DES CASCADES

CONCOURS EXTENSION DU COLLÈGE DE LA PASSERELLE



